

L'évolution des pratiques funéraires: quel impact sur le paysage du cimetière?

Quentin Huillet

▶ To cite this version:

Quentin Huillet. L'évolution des pratiques funéraires: quel impact sur le paysage du cimetière?. Sciences du Vivant [q-bio]. 2019. dumas-02402125

HAL Id: dumas-02402125 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02402125

Submitted on 10 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AGROCAMPUS OUEST

CFR Angers







Année universitaire : 2018-2019

Spécialité/Mention : Paysage

Spécialisation/Parcours:

POP, Paysage, Opérationnalité et Projet

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

L'évolution des pratiques funéraires : Quel impact sur le paysage du cimetière ?

Par: Quentin HUILLET



Soutenu à Angers le 26 Septembre 2019

Devant le jury composé de :

Président : Gerhard BUCK-SORLIN
Maître de stage : Denis COMONT
Enseignant référent : Fanny ROMAIN

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST



Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent à Agrocampus-Ouest pour m'avoir permis de suivre le cursus d'ingénieur en paysage. Je suis convaincu par ce choix d'orientation depuis mon plus jeune âge, et je suis particulièrement reconnaissant envers l'établissement, le personnel encadrant et enseignant, et évidement toutes les rencontres effectuées durant ces cinq années inoubliables.

Je remercie chaleureusement Anne et Denis Comont pour m'avoir accordé leur confiance en intégrant Arc-En-Terre pour ce stage de fin d'études. J'exprime également ma gratitude envers Etienne et Norman pour avoir partagé leur expérience et de précieux conseils. Je remercie enfin Denis Comont pour les apports effectués durant ma réflexion.

Je remercie Fanny Romain, tutrice de stage et interlocutrice privilégiée, pour son écoute et ses conseils précieux tout au long de la réflexion et de la rédaction du mémoire.

J'aimerais également remercier tous les acteurs qui m'ont permis d'avoir accès aux ressources nécessaires pour cette étude. Notamment madame Agnès Lecompte, responsable secteur cimetière à la ville de Nantes, monsieur Jean-Marc Selou, chef du service de l'administration funéraire et entretien des cimetières, ainsi que chacun des acteurs des mairies, cimetières, archives et communautés urbaines pour leur disponibilité, leur soutien et aide pour la récolte d'informations.

Je remercie grandement mes parents, pour s'être intéressés à ce sujet et pour les heures passées à la relecture du document suivant.

Enfin, je remercie particulièrement Elise, pour tout ce qu'elle m'a apporté lors de la confection de ce mémoire. Je lui dois beaucoup, à commencer par un soutien sans faille...

Sommaire

Avant-propos Glossaire Liste des abréviations Liste des annexes

Introduction	1
I. La France, lieu de mutation des pratiques funéraires	3
A. Les cultes définis par les religions et par les lois	3
 a) Le monde du funéraire, une entité très normée. b) L'évolution de la place des cimetières fortement influencée par les pratiques religieuses . c) De nouveaux cultes apparaissent en France, susceptibles d'influencer le paysage mortuai 	4
B. L'inhumation en France, dépassée par la crémation dès 2050	8
a) La croissance fulgurante de la pratique de la crémation b) Les raisons de ce choix, entre critères religieux, économiques et écologiques c) La crémation dépasse l'inhumation dans les années à venir	11
C. Une démarche d'étude particulière : l'étude de cas comparative par le dessin	14
a) Trois périodes clefs : avant 1980, de 1980 à 2010, et après 2010	15
II. Le paysage dans les cimetières évolue en corrélation avec la mutades pratiques funéraires	
A. Avant 1980 : période témoin caractérisée par la symbolique monumentale	19
a) La géométrie, au service de l'aspect monumental b) Le végétal dans le cimetière, la verticalité soulignant l'horizontalité c) L'aménagement cinéraire, pièce rapportée pour le cimetière ancien	20
B. Entre 1980 et 2010, période d'expérimentation dans la conception du cimetière à la pratique cinéraire	
a) Inversion hiérarchique, entre la courbe et la droite. b) Le projet, intégré à son environnement	24

	8
a) La courbe prend le pas sur la droite, mais celle-ci demeure un héritage important du cimetière traditionnel	
b) La végétation au cœur de l'aménagement, matérialisant diverses ambiances2	9
c) La pratique cinéraire s'affirme et prend place au centre de l'aménagement3	0
III. L'étude par le dessin appliquée au projet du nouveau cimetière de la	
commune d'Hérouville-Saint-Clair32	Z
A. Un cimetière innovant pour la communauté urbaine Caen la Mer3	2
a) Un nouveau cimetière, réel besoin pour la commune	2
b) La tendance globale d'évolution des pratiques à Hérouville-Saint-Clair reflétant celle de la	2
France 3	
c) Concevoir un projet moderne et novateur	3
B. L'innovation funéraire, adaptée au paysage moderne du cimetière3	6
a) Conserver un héritage du cimetière traditionnel et l'intégrer aux courbes plus modernes3	6
	6
b) Le végétal, dorénavant au service du funéraire	
b) Le végétal, dorénavant au service du funéraire	7
c) Les innovations funéraires, parties intégrantes du projet	·
c) Les innovations funéraires, parties intégrantes du projet	8
c) Les innovations funéraires, parties intégrantes du projet	8
c) Les innovations funéraires, parties intégrantes du projet	8 9
c) Les innovations funéraires, parties intégrantes du projet	8 9

Avant-propos

L'agence Arc-en-Terre (AET) est aujourd'hui, et depuis trente ans, spécialisée dans la conception et l'aménagement d'espaces urbains, de parcs, de cimetières et d'autres infrastructures paysagères. Elle déploie son activité dans la région normande et rayonne autour de la métropole Rouennaise.

Fort de sa connaissance du contexte géographique, géomorphologique, climatique et politique, le bureau d'étude revendique une approche locale afin de concurrencer d'autres grands noms du paysage parfois détachés de la culture normande.

Depuis qu'il a créé l'entreprise, Denis COMONT est à la tête d'une équipe de maîtres d'œuvres paysagistes concepteurs diplômés de différentes grandes écoles. AET compte aujourd'hui un grand nombre de références, notamment autour de la conception et de l'aménagement de cimetières.

Inspiré par ces références et mobilisé sur le projet de conception d'un nouveau cimetière dans la communauté urbaine de Caen, le choix d'une thématique orientée sur ces lieux du repos éternel prenait alors tout son sens. L'envie est donc d'écrire un mémoire sur un sujet d'actualité, sans pour autant approfondir un débat déjà très riche comme celui de l'objectif « zero phyto » dans les cimetières.

Le projet d'Hérouville-Saint-Clair (HSC), commune de la communauté urbaine Caen-la-Mer (CLM), a pour but la construction d'un nouveau cimetière d'une quinzaine d'hectares. L'étude préliminaire du projet devait mettre en avant les besoins capacitaires de la commune en nombre d'inhumations. Cette étude capacitaire a mis en évidence une évolution rapide des préférences funéraires : la part d'inhumations en caveau « classique » semble diminuer au profit de la crémation et à l'inhumation de cendres. Dans le cas du nouveau projet, c'est un enjeu qu'il est nécessaire de prendre en compte dès la réflexion de l'aménagement.

C'est ainsi qu'est venue l'idée de ce mémoire, posant question sur la relation entre cette évolution des pratiques et une quelconque évolution des cimetières sur le plan paysager.

Comment lire ce mémoire ?

Comme il sera expliqué dans le corps du document, ce mémoire s'appuie sur une étude par le dessin. Cette étude consiste à comparer, pour chaque cimetière, 3 à 4 schémas suivant différents critères. Afin de faciliter la lecture, ces schémas sont présentés en annexe. Chacune de ces annexes est imprimée sur la moitié droite d'une page A3 plié en deux lorsque le document est fermé. Ainsi, lorsque le numéro d'annexe est référé dans le texte, il est possible de déplier la page correspondant pour pouvoir bénéficier du schéma durant la lecture. Ceci évite donc les allers-retours entre les pages.

Glossaire

- **1. Abside :** Espace de plan en partie cintré ou polygonal formant, notamment, l'extrémité orientale du choeur de nombreuses églises ^[I].
- **2. Aquamation :** Procédé physico-chimique d'élimination d'un corps animal ou humain par hydrolyse alcaline [II].
- **3. Cinéraire :** (Nom) Caveau mortuaire où se plaçaient les urnes renfermant les cendres des morts ; l'urne elle-même
 - (Adj) Lié aux cendres, que ce soit par dispertion ou inhumation dans un caveau ou un columbarium. [Espace] Cinéraire : Espace aménagé pour accueillir la pratique cinéraire [III].
 - 4. Crémation : Technique funéraire visant à réduire en cendres le corps d'un mort.
 - **5. Déambulatoire :** Galerie permettant de circuler autour du coeur d'une église ^[IV].
 - **6. Enfeu**: Niche à fond plat aménagée dans un mur pour abriter un tombeau [V].
- 7. Expédient : Ressource momentanée pour se tirer d'embarras sans résoudre la difficultée essentielle^[VI].
- **8. Humusation :** Procédé de transformation du corps en humus dans un compost composé de broyats^[VII].
- **9. Incinération :** Action de réduire en cendre, de détruire par le feu. Anciennement utilisé pour la réduction des morts en cendres, le terme adéquat aujourd'hui est crémation [VIII].
 - **10. Inhumation :** Action d'inhumer, c'est-à-dire mettre un mort en terre [IX].
- **11. Mise en bière :** Opération de placer le corps du défunt dans un cercueil. Cette action est effectuée par les pompes funèbres [X].
- **12. Nécropole :** Groupe de sépultures, datant de la préhistoire ou de l'Antiquité, à caractère plus ou moins monumental et rassemblées comme les édifices et les maisons d'une cité.

Grand cimetière présentant des monuments funéraires [XI].

- **13. Promession :** Procédé physico-chimique de transformation du corps en le plongeant dans de l'azote liquide, devenu friable, il est ensuite placé sur une table vibrante pour provoquer sa réduction en particules fines^[XII].
 - 14. Sépulture : Caveau, urne, tombe. Endroit, lieu où repose le corps défunt par extension.

Action d'accompagner et de déposer une dépouille dans sa dernière demeure, que ce soit un caveau, une urne funéraire etc. [XIIII].

Liste des abréviations

AET: Arc-En-Terre

CGCT: Code Général des Collectivités Territoriales

CLM: Caen la Mer

CNOF: Conseil National des Opérations Funéraires

CREDOC: Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie

CU: Communauté Urbaine

EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

HSC: Hérouville-Saint-Clair

IFOP: Institut Français d'Opinion Public

INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

PLU: Plan Local d'Urbanisme

SCoT: Schéma de Cohérence Territoriale

Liste des illustrations

Figure n°1 : Sépulture en forme d'obélisque, illustrant le culte des tombeaux, cimetière du Père Lachaise Paris. *Source : Quentin Huillet 2019*

Figure n°2 : Evolution de la population de la France de 1990 à 2070 (scénario central de projection), forte croissance de la population attendue, *source : INSEE 2013*

Figure n°3 : Population par grandes tranches d'âges, illustrant un vieillissement de la population, *source : INSEE 2017*

Figure n°4 : Projection de population selon trois scénarios, fort vieillissement de la population prévu jusqu'en 2070, *source : INSEE 2013*

Figure n°5 : Evolution du taux de crémation en France, une croissance rapide en seulement 20 ans, source : Le funescope, IFOP 2014

Figure n°6 : Souhaitez-vous pour vous-même une cérémonie religieuse ? sondage représentant une diminution des croyants pratiquants souhaitant une cérémonie, *source : CREDOC 2016*

Figure n°7 : Préféreriez-vous être enterré ou crématisé, c'est-à-dire incinéré ? Sondage illustrant l'envie croissante des français d'être crématisés, *source : IFOP 2012*

Figure n°8 : Carte de distribution des cimetières séléctionnés, diverses régions choisies pour un échantillon représentatif, *source : Quentin Huillet 2019*

Figure n°9 : Allée principale du cimetière de l'Est à Nice, un double alignement de cyprès soulignant l'axe principal, *source : Quentin Huillet 2019*

Figure n°10 : Santa Barbara Church, parallèle entre les cheminements des cimetières et l'architecture d'églises, *source : Wikipédia 2019*

Figure n°11 : L'inhumation omniprésente dans les aménagements funéraires des cimetières réalisés avant 1980 (Compilation des annexes n°III, n°VI, n°IX et n°XII), *source : Quentin Huillet 2019*

Figure n°12 : Enfeus du cimetière des Vaudrans, Marseille, source : Quentin Huillet 2019

Figure n°13 : Enfeus du cimetière de l'Est à Nice, source : Quentin Huillet 2019

Figure n°14 : Les masses végétales des cimetières réalisés entre 1980 et 2010, outils à la réalisation d'ambiances et transitions entre espaces (Compilation des annexes n°XIV, n°XVII et n°XX), *source : Quentin Huillet 2019*

Figure n°15 : Végétation au sein du cimetière parc de Caen, passage d'une entité boisée à une ambiance champêtre, *source : Quentin Huillet 2019*

Figure n°16 : Concessions enterrées, incorporation invisible de la crémation, cimetière parc de Caen, source : Quentin Huillet 2019

Figure n°17 : Columbariums incrustés dans un mur en gabions, cimetière des sorinières, *source : Agence Philippe Madec*

Figure n°18 : L'aménagement aux formes organiques privilégié dans les cimetières réalisés après 2010 (Compilation des annexes n°XXII, n°XXV et n°XXVIII), *source : Quentin Huillet 2019*

Figure n°19 : Coupe en travers de l'allée principale du projet de cimetière de Limay, illustration d'une asymétrie modernisant le souvenir du cimetère architectural, *source : Arc-En-Terre 2016*

Figure n°20 : Carte de la CU Caen la Mer, source : Caen la Mer 2019

Figure n°21 : Cimetière ancien d'Hérouville-Saint-Clair, témoin du cimetière traditionnel, *source : Quentin Huillet 2019*

Figure n°22 : Cimetière actuel d'Hérouville-Saint-Clair, source : Quentin Huillet 2019

Figure n°23 : Croissance des décès domiciliés à Hérouville-Saint-Clair entre 2008 et 2017, sources INSEE 2018

Figure n°24 : Depuis 2010, nouvelle hausse de la population à Hérouville-Saint-Clair, *source : IN-SEE 2015*

Liste des annexes

Annexe n°I: Le cimetière parc de Nantes. Schéma des axes structurants (source : Q. Huillet) Annexe n°II: Le cimetière parc de Nantes. Schéma des masses végétales (source : Q. Huillet) Annexe n°III: Le cimetière parc de Nantes. Schéma des aménagements funéraires (source : Q. Huillet)

Annexe n°IV: Le cimetière de l'Est, Nice. Schéma des axes structurants (source : Q. Huillet) Annexe n°V: Le cimetière de l'Est, Nice. Schéma des masses végétales (source : Q. Huillet) Annexe n°VI: Le cimetière de l'Est, Nice. Schéma des aménagements funéraires (source : Q. Huillet)

Annexe n°VII: Le cimetière Montparnasse, Paris. Schéma des axes structurants (source : Q. Huillet)
Annexe n°VIII: Le cimetière Montparnasse, Paris. Schéma des masses végétales (source : Q. Huillet)
Annexe n°IX: Le cimetière Montparnasse, Paris. Schéma des aménagements funéraires (source : Q. Huillet)
Q. Huillet)

Annexe n°X: Le cimetière du Cosse, Saint-Pierre-du-Mont. Schéma des axes structurants (source: O. Huillet)

Annexe n°XI: Le cimetière du Cosse, Saint-Pierre-du-Mont. Schéma des masses végétales (source : O. Huillet)

Annexe n°XII: Le cimetière du Cosse, Saint-Pierre-du-Mont. Schéma des aménagements funéraires (source : Q. Huillet)

Annexe n°XIII: Le cimetière des Vaudrans, Marseille. Extention. Schéma des axes structurants (source : Q. Huillet)

Annexe n°XIV: Le cimetière des Vaudrans, Marseille. Extention. Schéma des masses végétales (source : Q. Huillet)

Annexe n°XV: Le cimetière des Vaudrans, Marseille. Extention. Schéma des aménagements funéraires (source : Q. Huillet)

Annexe n°XVI: Le cimetière Beausoleil, les Sorinières. *Schéma des axes structurants* (source : Q. Huillet)

Annexe n°XVII: Le cimetière Beausoleil, les Sorinières. Schéma des masses végétales (source : Q. Huillet)

Annexe n°XVIII: Le cimetière Beausoleil, les Sorinières. Schéma des aménagements funéraires (source : Q. Huillet)

Annexe n°XIX: Le cimetière Parc de Caen. Schéma des axes structurants (source : Q. Huillet) Annexe n°XX: Le cimetière Parc de Caen. Schéma des masses végétales (source : Q. Huillet) Annexe n°XXI: Le cimetière parc de Caen. Schéma des aménagements funéraires (source : Q. Huillet)

Annexe n°XXII: Le cimetière parc de Caen. Extension. Schéma des axes structurants (source : Q. Huillet)

Annexe n°XXIII: Le cimetière parc de Caen. Extension. Schéma des masses végétales (source : Q. Huillet)

Annexe n°XXIV: Le cimetière parc de Caen. Extension. *Schéma des aménagements funéraires* (source : Q. Huillet)

Annexe n°XXV: Le cimetière naturel de Souché, Niort. *Schéma des axes structurants* (source : Q. Huillet)

Annexe n°XXVI: Le cimetière naturel de Souché, Niort. *Schéma des masses végétales* (source : Q. Huillet)

Annexe n°XXVII: Le cimetière naturel de Souché, Niort. Schéma des aménagements funéraires (source : Q. Huillet)

Annexe n°XXVIII: Le cimetière de Limay. Schéma des axes structurants (source : Q. Huillet)
Annexe n°XXIX: Le cimetière de Limay. Schéma des masses végétales (source : Q. Huillet)
Annexe n°XXX: Le cimetière de Limay. Schéma des aménagements funéraires (source : Q. Huillet)

Annexe n°XXXI: Le cimetière d'Hérouville-Saint-Clair. *Schéma des axes structurants* (source : Q. Huillet)

Annexe n°XXXII: Le cimetière d'Hérouville-Saint-Clair. Schéma des masses végétales (source : Q. Huillet)

Annexe n°XXXIII: Le cimetière d'Hérouville-Saint-Clair. *Schéma des aménagements funéraires* (source: Q. Huillet)

Annexe n°XXXIV: Pyramide des âges en 2013 et projection pour 2070. *Mise en valeur du vieillissement de la population en France.* (source : INSEE 2013)

Annexe n°XXXV: Evolution du nombre de décès en France entre 1950 et 2050. *Augmentation moyenne de 0.9% par an à partir de 2010.* (source : INSEE 2012)

Annexe n°XXXVI: Le souhait des Français concernant leurs obsèques. (source : IFOP 2012)

Annexe n°XXXVII: Photographie aérienne ancienne de 1992 du cimetière de Saint-Pierre-du-Mont. *Comparaison avec une photographie aérienne récente de 2019*. (source : Géoportail, IGN 2019, Remonter le temps 2019)

Annexe n°XXXVIII: Photographie aérienne de 2019 du cimetière Beausoleil des Sorinières. (source : Géoportail, IGN 2019)

Annexe n°XXXIX: Photographie aérienne de 2019 du cimetière Parc de Caen. (source : Géoportail, IGN 2019)

Annexe n°XL: Photographie aérienne de 2019 du cimetière des Vaudrans à Marseille. (source : Géoportail, IGN 2019)

Annexe n°XLI: Tableau d'évolution des pratiques et des taux de concessions nouvelles pour la commune d'Hérouville-Saint-Clair entre 2007 et 2011. (source : Etude sociologique et surfacique, bureau d'étude Géosign, 2012)

Annexe n°XLII: Tableaux des besoins en concessions d'inhumations et cinéraires et de la surface nécessaire pour la commune d'Hérouville-Saint-Clair. (source : Arc-En-Terre, 2019)

Annexe n°XLIII: Esquisse de projet du cimetière d'Hérouville-Saint-Clair. (source : Arc-En-Terre, 2019)

Annexe n°XLIV : Quelques exemples de documents utilisés pour l'étude par le dessin. (sources : Ville de Nantes, ville de Nice, Atelier Philippe Madec, Arc-En-Terre)

Introduction

Le cimetière est peut-être le premier aménagement créé par l'homme. Bien avant les lieux de cultes religieux, avant les premières terres cultivées et encore avant les premières habitations d'Homo sapiens sapiens, les hommes édifièrent des lieux de mémoire pour leurs défunts. En effet, d'après Mumford L. (2011), les premiers lieux de résidences fixes, dont ont été retrouvées des traces, sont ceux des morts de nos ancêtres chasseurs-cueilleurs du paléolithique. C'est notamment dans des cavernes, que les hommes se réunissent et forment les premières communautés. Ce besoin immatériel de recueillement a conduit le chasseur nomade à trouver le moyen de conserver une proximité avec ses ancêtres et ainsi développer une forme d'agriculture originelle pour se sédentariser (Chase F. et Vexina Wilkinson T. 2018).

Evidemment, le lieu de repos des défunts a connu d'innombrables évolutions pour arriver au lieu de recueillement que nous connaissons aujourd'hui. Tout comme l'Homme lui-même, le cimetière est influencé par les cultes religieux, le rapport à la mort, la société et les mœurs de la population concernée. Si bien que d'une région du monde à l'autre, les pratiques changent et la définition du cimetière aussi (Moreaux P. 2009).

Si l'on prend le cas de la France, une multitude d'évènements ont influencé la symbolique des cimetières, les rites funéraires et les modes de sépultures⁽¹⁴⁾ au fil des âges. Apparue sous l'ère paléolithique, la tradition de l'offrande aux morts prend de l'ampleur au néolithique et à l'Age des métaux, et les cités se construisent autour des inhumations⁽¹⁰⁾. L'incinération est déjà présente à cette période, en attestent des fouilles archéologiques autour de sépultures gauloises de l'Age du fer. La période gallo-romaine voit ensuite l'interdiction aux morts de reposer à l'intérieur des cités. Cela durera jusqu'à la montée en puissance de la religion chrétienne qui rappellera près d'elle l'institution du funéraire dès le VIème siècle. Les inhumations sont parfois effectuées au sein même des églises, ou alors dans de petits cimetières bordant les lieux de cultes, l'un n'allant pratiquement pas sans l'autre. Dès lors, l'incinération⁽⁹⁾ n'est plus autorisée et l'église chrétienne se voit le droit de refuser l'inhumation de personnes d'autres croyances dans les cimetières. Après de funestes évènements, dont les plus marquants furent les épidémies de peste à la fin du Moyen Âge, et pour des questions d'hygiène, les cimetières furent une fois de plus reclus loin des populations et obtinrent une sombre réputation. Mais c'est bien le XXème siècle qui apportera les plus grands changements, décrit Pascal Moreaux (2009), notamment avec la suppression des concessions à perpétuité et la réapparition de la crémation⁽⁴⁾.

C'est en réalité depuis une trentaine d'années que la crémation touche de plus en plus de personnes. On pourrait même dire aujourd'hui, et d'après diverses estimations, qu'elle pourrait prendre le pas sur l'inhumation classique dès 2050. La question se pose alors de la disposition et de l'agencement de nouveaux cimetières contenant 50% de concessions dites «classiques» et 50% de concessions cinéraires⁽³⁾. On sait par définition, d'après Dubois I. (2009), que les urnes occupent une surface moindre par rapport aux caveaux renfermant des corps, mais les cimetières sont-ils ainsi voués à se densifier ? Quel paysage pour un cimetière pensé autour de l'inhumation d'urnes et de la dispersion de cendres ?

Dans un contexte où le cimetière paysager (association de la sépulture et de l'espace vert), ou semi-paysager, est systématique lors de la demande d'aménagement d'un cimetière, la question suivante mérite de se poser :

« Quelle influence l'évolution des pratiques funéraires a-t-elle sur le paysage du cimetière ? »

Afin de répondre à cette problématique, il faudra tout d'abord se pencher sur la question des pratiques funéraires. Constatons-nous, en France, une augmentation toujours constante, depuis sa réapparition, du recours à la crémation ? Quel seuil pourrait atteindre ces pratiques dans les prochaines années ?

L'évolution des pratiques funéraires: Quel impact sur le paysage du cimetière ?

Ensuite, il s'agira de mettre en évidence un impact, s'il existe, de l'augmentation de cette pratique sur le paysage des cimetières Français. L'analyse de l'étude de cas par le dessin, effectuée sur un panel de cimetières en France, permettra de mettre en évidence la présence ou l'absence d'une corrélation entre évolution des pratiques et paysage du cimetière.

Enfin, il sera question de confronter un projet de cimetière nouveau à ce modèle d'évolution du paysage du cimetière. Nous prendrons le cas du cimetière d'Hérouville-Saint-Clair, commune de la communauté urbaine Caen la Mer, nouveau projet de 15 hectares dont la première tranche de travaux est actuellement à l'étude.

I. La France, lieu de mutation des pratiques funéraires

Dans cette première partie il est question de contextualiser l'objet de notre étude en interprétant diverses informations sur le patrimoine funéraire français. Ainsi, il doit montrer quelles sont les pratiques funéraires légales en France aujourd'hui et pourquoi se sont-elles démocratisées dans notre société actuelle. De plus, cette partie questionne les perspectives d'avenir dans le domaine funéraire. Ces éléments de réponse permettront enfin de cadrer l'étude et de définir la méthode employée pour les parties suivantes.

A. Les cultes définis par les religions et par les lois

Il s'agit ici de dresser un rapide portrait du contexte légal relatif au milieu funéraire Français, puis de retracer un historique pouvant expliquer celui-ci. Nous verrons ainsi que la religion a largement influencé notre société et, encore aujourd'hui, notre façon d'organiser nos funérailles.

a) <u>Le monde du funéraire, une entité très normée.</u>

La France compte de multiples textes de lois et le cadre funéraire ne déroge pas à la règle. Cette partie ne cherche pas à produire une liste exhaustive des lois qui régissent les cimetières et le domaine funéraire, mais bien à sélectionner les textes permettant de comprendre le panel de techniques funéraires et leur cadre législatif.

Obligation de la construction d'un cimetière par commune

Il est décrit, par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), plusieurs articles de lois dans le Chapitre III Cimetières et opérations funéraires, de la Deuxième partie, Livre deux, Titre deux. Ces textes transcrivent notamment que «chaque commune, ou chaque établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de cimetière dispose d'au moins un cimetière comprenant un terrain consacré à l'inhumation des morts» [1]. Le cimetière fait donc partie intégrante du paysage français. Il est indissociable de la commune et, finalement, de tout lieu de vie.

L'inhumation et la crémation

Il faut savoir qu'en France, d'après le guide juridique relatif à la legislation funéraire, sont uniquement autorisées l'inhumation et la crémation comme pratiques funéraires concernant la vocation du corps du défunt.

L'inhumation est l'action d'inhumer, c'est-à-dire de mettre un mort en terre avec les cérémonies ordinaires. Cela prend en compte l'inhumation en pleine terre, où le cercueil est directement au contact de la terre, et l'inhumation en caveau funéraire. Ces caveaux peuvent être enterrés ou hors sol.

La crémation offre la possibilité de transformer le corps du défunt en cendres. Ces cendres sont alors «soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire ; soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet (jardin du souvenir) d'un cimetière ou d'un site cinéraire ; soit dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques», (Article L. 2223-18-2 du guide juridique relatif à la législation funéraire). A la différence d'une inhumation «classique», l'inhumation cinéraire peut s'effectuer dans une propriété particulière.

Le jardin du souvenir, prise en compte législative en 2008

Les cendres peuvent ainsi être répandues «en pleine nature», mais cette notion reste vague et il n'existe pas de définition juridique claire (guide juridique relatif à la législation funéraire). En effet, «La

dispersion dans de grandes étendues accessibles au public mais appartenant à une personne privée (un champ, une prairie, une forêt...), sous réserve de l'accord préalable du propriétaire du terrain, semble possible», tout comme la dissémination dans les cours d'eau et rivières sauvages. Cependant, toutes ces mesures sont aussi sujettes à l'appréciation souveraine des tribunaux et le moyen sûr et normé reste la dispersion en cimetière dans des lieux dédiés.

La Loi du 19 décembre 2008, Article L2223-1, oblige ainsi aux communes de plus de 2000 habitants de posséder au moins un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes décédées dont le corps a donné lieu à une crémation, autrement dit à, ce que l'on appelle communément un jardin du souvenir [1].

Les pouvoirs accordés aux mairies et aux communautés de communes

Il reste utile de préciser que toute la gestion et l'autorité au sein des cimetières sont déléguées à la mairie ou aux services possédant la compétence cimetière au sein d'une communauté urbaine, d'agglomérations, de communes ou d'une métropole. «Le placement d'une urne dans une sépulture, son scellement sur un monument funéraire ou son dépôt dans une case de columbarium et la dispersion des cendres, dans un cimetière ou un site cinéraire faisant l'objet de concessions» fait donc partie de ces prérogatives d'après l'article R2213-39 du CGCT. En outre, tout dépôt ou retrait d'une urne d'un emplacement, dans un site cinéraire ne faisant pas l'objet de concession, est subordonné à une déclaration préalable auprès du maire de la commune d'implantation du site concerné (article R2223-23-3 du CGCT). De même, en cas de dispersion en pleine nature, une déclaration doit être faite à la mairie de la commune de naissance du défunt (article L2223-18-3 du guide juridique relatif à la législation funéraire).

La notion à retenir en premier lieu est donc que la France n'autorise pas d'autres types de conservation du corps des défunts que la mise en bière⁽¹¹⁾ ou la crémation du corps. Les lois dictent également les lieux et vocations des corps, mais la prise en compte réelle du besoin d'un lieu de dispersion des cendres n'est apparue qu'en 2008 après le texte du 19 décembre obligeant chaque commune de plus de 2000 habitants à posséder un jardin du souvenir. Nous le verrons dans la partie suivante, ce texte n'arrive ainsi que tardivement pour un mouvement funéraire adopté par les citoyens à partir des années quatre-vingt.

Enfin, les lieux de dispersion et d'inhumation des cendres, tout comme les concessions «classiques», sont à la charge et sous l'autorité de la mairie ou des communautés de communes. Ce sont aussi elles qui déterminent l'aménagement des cimetières et donc l'impact de certains espaces de mémoire comme les jardins du souvenir. C'est alors l'aspect paysager global du cimetière qui est impacté par ces choix d'aménagements.

b) <u>L'évolution de la place des cimetières fortement influencée par les pratiques religieuses</u>

Ce sont pour majorité les cultes religieux qui ont influencé les sociétés du monde ainsi que leur évolution jusqu'au panorama culturel, social et légal actuel. En France la religion chrétienne, autrefois exclusive, a permis d'édifier des monuments incroyables tout en installant autour ces espaces de mémoire que sont les cimetières. De nos jours, la mixité sociale et culturelle est omniprésente et, avec elle, existent différentes confessions et pratiques (Moreaux P. 2009). Ici seront exprimés, dans les grandes lignes, les évènements qui ont amené à la communauté du funéraire français sa diversité actuelle.

L'église chrétienne du Moyen-Age, haute autorité de l'inhumation.

C'est en effet sous l'influence chrétienne que l'inhumation devient tradition, puis l'unique choix possible. Au VIe siècle, l'inhumation des morts au sein de sanctuaires, lieux édifiés sur les sépultures des

martyrs chrétiens, est un privilège uniquement réservé à la royauté. Ce privilège s'étend ensuite aux Grands Prélats de l'Eglise. L'inhumation à l'intérieur des cités redevient donc monnaie courante après avoir été bannie par les romains pour des raisons d'hygiène.

Au VIIe siècle la possibilité d'être inhumé au plus proche de Dieu est étendue aux personnes laïques en échange de biens ou d'un montant élevé d'argent. L'âme et le corps étaient donc confiés à l'église.

Du VIIIe au Xe siècle, écrit Moreaux P. (2009), l'Eglise chrétienne poursuit son expansion en construisant de plus en plus d'églises dans les campagnes grâce aux dons de fidèles, récompensés par l'obtention d'une sépulture au sein des édifices religieux. Les moins riches sont tout de même enterrés autour de l'église, en terre bénite.

Au XI et XIIe siècle, les cimetières sont bien établis au cœur des villes et villages, autour d'églises et d'autres monuments religieux, et il n'y a plus d'incinération des défunts.

A la fin du Moyen-Age, les cimetières sont ainsi de petite taille, mais extrêmement nombreux. La ville de Paris en compte alors plus de trois cents.

L'après Moyen-Age et perte d'influence de l'église sur l'activité funéraire.

La fin du Moyen-Age voit aussi l'apparition de grandes épidémies de peste, décimant la population et saturant les cimetières. D'immenses fosses communes sont créées afin de placer un grand nombre de cadavres. L'horreur des lieux et l'odeur pestilentielle qui s'en dégage vont faire naître de vives protestations de la part de la population à partir du XVIIIe siècle. L'église s'oppose cependant à la décision du Parlement de Paris de transférer tous les cimetières de la capitale hors de l'enceinte de celle-ci. L'entité religieuse chrétienne a encore la mainmise sur les décisions en lien avec le funéraire.

C'est un évènement exceptionnel, l'éboulement d'un mur de soutènement du cimetière des Innocents de Paris qui déversa des centaines de cadavres en décomposition dans les rues, qui fit prendre conscience de la nécessité de modifier l'ordre établit.

Les catacombes de Paris, plus grand ossuaire au monde, sont alors créées au XVIIIe siècle afin d'accueillir les dépouilles des défunts de la capitale. C'est suite à la révolution et au tout début du XIXe siècle, par le décret du 23 Prairial An XIII signé par Napoléon Ier, que les inhumations dans les églises sont in-

terdites et que les cimetières paroissiaux sont transférés dans les catacombes. C'est également ce décret qui oblige les communes à construire leurs nouveaux cimetières hors des limites des villes et bourgs. Il permet également aux familles d'acquérir des concessions perpétuelles (Moreaux P. 2009). Avec cette dissociation spatiale, l'Eglise perd donc de son pouvoir sur le funéraire, mais ce décret ne s'arrête pas là...

La Renaissance, période clef pour la mort.

Ce décret, donne aussi et surtout la possibilité pour les communes de créer des cimetières confessionnels en fonction des cultes présents dans les bourgs et villes (Moreaux P. 2009). C'est un changement radical pour le paysage du cimetière car de nouveaux rites sociaux et religieux apparaissent. La possibilité d'achat de concessions sonne alors le début du culte des tombeaux : les concessions prennent différentes formes et différentes tailles (formes de chapelles pour rappeler l'église, jusqu'à des formes de pyramides et d'obélisques inspirés de la culture égyptienne). Le Cimetière du Père Lachaise, qui voit le jour à cette période, en est, comme le montre ci-contre la figure n°1, un excellent reflet.



Figure n°1 : Sépulture en forme d'obélisque, illustrant le culte des tombeaux, cimetière du Père Lachaise Paris. Source : Quentin Huillet 2019

2018-2019 5

Au milieu du XIXe siècle un premier cimetière Musulman est construit à Paris. La fin du XIXe siècle voit la troisième république mettre en œuvre des dispositions pour laïciser les cimetières et les pompes funèbres par soucis «d'équité et [pour] mettre fin à certains abus de la part des cultes envers ceux qui ne partageaient pas leurs confessions» (Moreaux P. 2009). Ces mesures législatives, étalées sur 25 ans et marquées par de nombreux combats juridiques, permirent de neutraliser le cimetière, en lui restituant «son caractère de propriété communale», et surtout de permettre à chacun «de choisir, librement, le caractère civil ou religieux de ses funérailles et le mode de sépulture», c'est-à-dire d'avoir le choix d'être inhumé ou incinéré (le terme « d'incinération » est celui employé à l'époque, il est aujourd'hui substitué par le terme « crémation »). L'Eglise chrétienne perd encore du terrain en ce qui concerne les modes de sépultures, et d'autres méthodes sont autorisées et voient le jour. Cependant, au début du XXe siècle, elles restent encore marginales et la tradition religieuse pour l'inhumation reste ancrée dans les mentalités.

A la fin du XXe siècle, la crémation se développe et un texte de 1976 permettra la liberté du lieu de repos des urnes et des cendres. Cela «va modifier, en trente ans, profondément les rites funéraires et les aménagements des cimetières où les communes peuvent y créer des espaces cinéraires», d'après Pascal Moreaux (2009).

Ainsi, le paysage du cimetière Français, cadré par divers textes de lois, est arrivé à cette représentation actuelle grâce à de nombreuses mutations. D'abord très contraint par l'Eglise chrétienne, le sujet du funéraire fut en proie à des discordes après des catastrophes hygiéniques. La renaissance, période charnière pour le domaine mortuaire voit, sous le règne de Napoléon Bonaparte, l'apparition d'une technique oubliée depuis la période gallo-romaine : la crémation. Avec cette réforme, est également officialisée l'apparition de concessions, mais surtout l'acceptation des autres confessions religieuses au sein des cimetières, repassés sous l'influence communale. Aujourd'hui, la mixité culturelle est partout en France. On peut alors se poser la question de savoir si les diverses confessions nécessitent des techniques funéraires particulières et quel en sera l'impact sur le paysage du cimetière ?

c) <u>De nouveaux cultes apparaissent en France, susceptibles d'influencer le paysage mortuaire</u>

«Jusqu'à récemment, l'inhumation de personnes d'une religion non chrétienne (à l'exception des juifs) ne posait aucun problème particulier dans la mesure où la grande majorité des personnes décédées étaient rapatriées et inhumées dans leur patrie. Cela a changé ces dernières années.» (Peter Baumann C. 2007). En effet, les habitants Européens issus de familles immigrées, sont pour la plupart issus d'une deuxième ou troisième génération ayant vécu sur le sol Français. Ne voyant pas un pays autre que celui dans lequel ils sont nés et ont vécu être leur patrie, ils ne font plus le choix d'inhumer leurs morts dans ce pays d'origine mais bien au plus proche de leur famille, de leurs amis et de leurs souvenirs. Il est donc nécessaire, comme le décrit Christoph Peter Baumann (2007), de trouver les moyens d'accorder les besoins de chacune des confessions de ces familles avec le cimetière choisi pour accueillir leurs défunts. Ces moyens sont parfois des micro-bouleversements dans l'organisation actuelle des cimetières. Cependant, les confessions majoritaires recensées (hors chrétiens) ne semblent pas nécessiter d'autres techniques funéraires que l'inhumation ou la crémation.

Les confessions nécessitant une inhumation du corps pour le défunt.

Dans la religion judaïque, les morts sont mis en bière et inhumés le plus rapidement possible en pleine terre. L'enterrement est obligatoirement suivi du repos éternel impliquant que les concessions ne soient pas relevées une fois occupées (Peter Baumann C. 2007). Cette pratique nécessite donc une grande surface de terre disponible et engendre aussi de très vieux cimetières parfois à l'aspect abandonné. L'emplacement de la concession doit être mis en évidence afin de ne pas être piétiné, et doit être orientée vers Jérusalem.

Pour le cas de l'Islam, les prescriptions ressemblent à celles prises pour les inhumations Judaïques. Les musulmans aspirent à l'accès au paradis après la mort et le corps doit pouvoir bénéficier du repos éternel en attendant la résurrection lors du jugement dernier. L'inhumation a lieu le plus rapidement possible après le décès et le corps du défunt doit être lavé selon un rituel particulier. Le corps est enveloppé dans un drap mortuaire et enterré sans cercueil. Ici aussi l'orientation du défunt doit faire l'objet d'une attention particulière : sur le côté droit et le visage tourné vers la Mecque. Dans les textes originels, un musulman ne peut être enterré sur un terrain où d'autres défunts d'autres confessions sont également enterrés. Si nécessaire, il peut être demandé de retirer le sol en place afin d'en changer si des dépouillent d'autres confessions ont été inhumées préalablement. Evidement, comme le décrit Christoph Peter Baumann (2007), il s'agit de cas extrêmes et les communautés musulmanes sont souvent prêtes à faire des compromis. Les besoins les plus importants restent l'orientation de la concession et le lavement des corps. Ces rituels peuvent nécessiter la construction de bâtiments spécifiques proches ou au sein des cimetières.

Avec les religions Chrétiennes, il s'agit des confessions majoritaires nécessitant une inhumation. Mise à part l'orientation, il n'existe pas réellement de spécificité esthétique extérieure impactant l'environnement visuel au sein d'un cimetière. Il est toutefois demandé de symboliser la concession pour éviter le piétinement pour la confession juive.

Les confessions nécessitant une crémation du corps du défunt.

Les religions hindouistes (nom collectif pour plus d'une centaine de religions et croyances différentes) ne préconisent que l'incinération du corps. La croyance générale à toutes les religions hindouistes est que les âmes se réincarnent et que tout être vivant ne vit pas qu'une seule fois. Le rituel du lavement du corps est spécifique et difficilement réalisable en hôpital, il pourrait nécessiter une infrastructure particulière, mais les hindouistes n'ont pas besoin de cimetière. En effet, les cendres ne se destinent pas à une sépulture mais à être «réparties dans un fleuve sacré en Inde, idéalement dans le Gange». Mis à part cela, aucune règle spécifique n'est établie pour toutes les formes de l'hindouisme. (Peter Baumann C. 2007). En revanche, les enfants jusqu'à 5 ans ne bénéficient pas d'une incinération, mais bien d'une inhumation.

Les Bouddhistes, tout comme les hindouistes, croient en la réincarnation de l'âme et la seule pratique exercée est aussi l'incinération du corps. Ils ne semblent pas avoir de besoin particulier en ce qui concerne l'inhumation des cendres ou la dispersion. Ils peuvent reposer dans une urne de columbarium, ou autre, ou bien voir leurs cendres dispersées. (Peter Baumann C. 2007).

Ainsi, à la différence du bouddhisme, l'hindouisme requiert le déplacement de la famille du défunt auprès d'un fleuve sacré afin de disperser ses cendres. Dans les années à venir, ces rites et cérémonies sontils voués à perdre en importance ? En effet, dans le cas des habitants Français, des dispersions de cendres pourraient-elles s'effectuer dans d'autres milieux, sur le territoire qu'a occupé le défunt et sa famille par exemple ?

D'autres confessions

Evidement, il existe bien d'autres religions, privilégiant pour la plupart l'incinération ou l'inhumation du corps. Elles diffèrent les unes des autres par leurs rituels mortuaires, mais la technique de conservation ou de réduction du corps reste partagée entre ces deux pratiques uniquement. Si l'on parle maintenant de la confession athée, c'est-à-dire des personnes ne croyant en aucune divinité [2], les rites et les choix de pratiques sont donc libres et dépendent des idéaux de chacun. C'est également le cas pour les personnes de confession agnostique, c'est-à-dire celles qui émettent des doutes sur une quelconque existence divine et qui refusent ainsi de se prononcer [3]. Dans ces deux cas, nous pouvons observer des cas d'inhumation et de crémation, mais également des demandes grandissantes de voir d'autres techniques apparaitre, en lien avec des convictions personnelles comme l'écologie par exemple.

L'éventail de confessions est extrêmement large et complexe à aborder, mais de manière générale, les religions du monde semblent s'accorder autour de ces deux pratiques funéraires : la crémation et l'inhumation. Cependant, les rites sont aussi nombreux et variés qu'il existe de confessions et c'est également un paramètre qui peut influencer le paysage du cimetière, notamment en termes de positionnement des concessions et d'infrastructures (liées aux lavements des corps et aux rituels funéraires des familles).

L'histoire montre une présence et une influence forte de la religion chrétienne sur l'institution mortuaire en France, et cela depuis le Moyen-Age. Ainsi, l'incinération du corps oubliée avec l'arrivée de l'Eglise, ne réapparait légalement que tard. Elle ne sera réemployée massivement qu'à partir des années 1980. Avec ce chamboulement, le cadre législatif évolue pour proposer ce que l'on connait aujourd'hui, un choix entre deux pratiques funéraires universelles et pouvant correspondre à la plupart des confessions religieuses. Ce sont donc ces deux pratiques qui seront au cœur de cette étude et il est maintenant important de se rendre compte de leur évolution et de leur place dans le cimetière comme dans la société actuelle.

B. L'inhumation en France, dépassée par la crémation dès2050

Cette partie montre l'évolution des pratiques funéraires. Evidemment, avant l'apparition de la crémation dans les textes de loi, la seule technique funéraire était l'inhumation. Mais depuis une quarantaine d'années, la crémation se démocratise et se développe rapidement. De plus il est important de comprendre pourquoi cette évolution est si rapide et quel est le sentiment des Français face à cette «nouvelle» pratique funéraire.

a) <u>La croissance fulgurante de la pratique de la crémation</u>

Des statistiques réalisées ces dernières années en France sont la preuve que les citoyens montrent un intérêt grandissant pour la crémation.

Evolution démographique en France.

Pour se rendre compte du contexte mortuaire Français, il faut d'abord comprendre le contexte démographique global. La population Française est en nette augmentation et ce de manière constante depuis plusieurs années. On peut le voir sur le tableau suivant (figure n°2), en 1990 la population était estimée autour de 58 millions d'habitants pour à peu près 68 millions en 2020. Cela suggère une augmentation de près de 10 millions d'habitants en trente ans. Toujours grâce à ce même tableau, il est possible de faire une projection jusqu'aux années 2070, lorsque la France devrait atteindre 76,5 millions d'habitants.

Mémoire de fin d'études Quentin Huillet

Année	Population au 1°' janvier (en milliers)	Proportion (en %) des				Solde	Solde	
		0-19 ans	20-59 ans	60-64 ans	65-74 ans	75 ans ou +	naturel (en milliers)	migratoire (en milliers)
1990	57 996	27,9	53,2	5,1	7,1	6,7	258,7	77
2000	60 508	25,8	53,9	4,5	8,7	7,1	266,8	72
2010	64 613	24,8	52,6	6,0	7,8	8,8	281,6	39
2013	65 779	24,6	51,6	6,3	8,5	9,0	245,4	70
2020	67 819	24,4	49,4	6,1	10,8	9,3	195,1	70
2025	69 093	23,7	48,3	6,2	11,0	10,8	172,1	70
2030	70 281	23,0	47,4	6,2	11,2	12,2	162,2	70
2035	71 418	22,4	46,5	6,2	11,4	13,5	147,2	70
2040	72 451	22,3	46,1	5,6	11,5	14,6	117,6	70
2050	74 025	22,3	44,9	5,7	10,8	16,4	59,9	70
2060	75 210	21,7	44,9	5,5	10,7	17,2	42,8	70
2070	76 448	21,3	44,2	5,8	10,8	17,9	68,2*	70

^{*} Chiffre pour l'année 2069. Les projections s'arrêtent au 1^{er} janvier 2070. Le solde naturel de l'année 2070, différence entre les naissances et les décès de 2070, n'est donc pas projeté.

Champ: France hors Mayotte jusqu'en 2012, France y compris Mayotte à partir de 2013.

Figure n°2 : Evolution de la population de la France de 1990 à 2070 (scénario central de projection), forte croissance de la population attendue, source : INSEE 2013

De plus, ce que l'on observe sur les graphiques suivants (figures n°3 et n°4), et qui est dû, entre autre, à un nombre de naissances important à l'après-guerre conjugué à une baisse de la natalité actuellement, est que la population globale Française à tendance à vieillir. En effet, la part de population des 0-19 ans et la part des 20-64 ans ont toutes les deux tendance à diminuer au profit de la part des 65 ans ou plus qui augmente fortement. D'après les projections effectuées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, INSEE, la proportion des moins de 19 ans devrait passer sous la proportion des plus de 65 ans. La pyramide des âges, présente en annexe, illustre tout à fait ce vieillissement global de la population (annexe n°XXXIV).

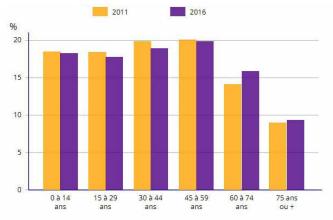


Figure n°3 : Population par grandes tranches d'âges, illustrant un vieillissement de la population, source : INSEE 2017

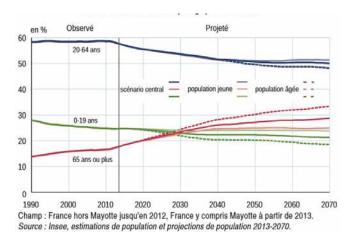


Figure n°4 : Projection de population selon trois scénarios, fort vieillissement de la population prévu jusqu'en 2070, source : INSEE 2013

Enfin, et cela est certainement lié aux affirmations précédentes, le taux de mortalité Français augmente aussi ces dernières années. D'après des modélisations de l'INSEE (annexe n°XXXV), le nombre de décès en France dépasserait la barre des 700 000 par an dès 2040. En trente ans, le nombre de décès gagnerait 150 000 soit plus de 25%. Ce que l'on peut retenir c'est le chiffre de l'augmentation annuelle du taux de mortalité qui est de 0.9% par an entre 2010 et 2050.

Impact sur les cimetières Français.

Ces chiffres sont très importants et permettent de se rendre compte de l'importance du sujet des cimetières en France. Avec la hausse du nombre de décès, il y a un besoin toujours plus important de surface pour l'inhumation. Le principe de la concession à durée limitée permet une rotation et un «recyclage» de la ressource foncière. Cependant il est, d'une part, possible pour les familles des défunts de reconduire la concession pour une nouvelle durée, et d'autre part, il est parfois constaté que les concessions devant être relevées ne le sont pas toujours, ou bien tardivement, car les procédures sont lourdes. Ainsi le besoin de toujours plus de surface entraîne le réaménagement ou la construction de nouveaux cimetières. Ces nouveaux projets sont l'occasion de repenser la conception globale de ces lieux autour des nouvelles pratiques. Mais est-il nécessaire de s'inquiéter de nouvelles pratiques ? La crémation a-t-elle suffisamment de poids face à l'inhumation «classique» ?

La crémation une pratique qui prend de l'ampleur.

C'est depuis le 15 Novembre 1887 que la loi sur la liberté des funérailles permet de choisir librement le «caractère civil ou religieux de ses funérailles et le mode de sépulture» (Moreaux P. 2009). C'est ce texte qui semble autoriser une autre pratique funéraire que l'inhumation traditionnelle, et qui permettra en 1889, par décret, de légaliser la crémation. Son utilisation reste cependant marginale, elle est très peu pratiquée. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que le taux de crémation commence réellement à augmenter. Avant, moins de 0.5% de la population faisait le choix de l'incinération du corps d'après l'INSEE. Ceci est dû, comme l'explique Pascal Moreaux (2009), au décret de 1976 sur la liberté de disposer les urnes et cendres en tout lieux exceptées les voies publiques.

D'après le graphique ci-dessous, (figure n°5), le taux de crémation augmente rapidement pour dépasser la barre des 10% en atteignant 10.5% en 1994 puis celle des 30% à partir des années 2010 avec 31.5% en 2011. Aujourd'hui, d'après l'Association Française d'Information Funéraire, le taux de crémation avoisinerait les 40% (exactement 36% en 2017). C'est une évolution extrêmement rapide car c'est presque 10% de plus par tranche de 10 ans pour cette méthode.

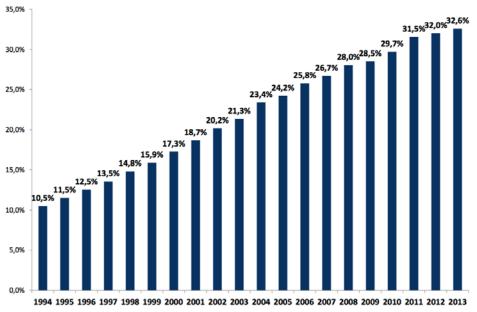


Figure n°5 : Evolution du taux de crémation en France, une croissance rapide en seulement 20 ans, source : Le funescope, IFOP 2014

Ainsi, l'évolution des pratiques est indéniable. En quarante ans, la crémation est passée d'une pratique anecdotique à une pratique largement utilisée avec un taux d'utilisation de 40% sur le total des décès en France. De plus, avec un vieillissement global de la population et une mortalité en hausse, ces chiffres

ne sont que plus impactant sur le nombre de crémations réalisées.

b) <u>Les raisons de ce choix, entre critères religieux, économiques et écologiques</u>

Une augmentation telle n'est pas anodine. Si la crémation est aujourd'hui autant utilisée, c'est parce qu'elle propose un choix et une diversité de recours pour les défunt et leurs familles. Mais quelles en sont les principales raisons ?

Le recul de la religion

Comme évoquée précédemment, la baisse de l'impact de la religion chrétienne est indéniable. Il n'est pas autorisé de réaliser des statistiques ethniques et religieuses en France [4], mais il est autorisé de réaliser des questionnaires sur le *«ressenti d'appartenance»* à une religion. Il est alors possible de se rendre compte, grâce à une étude du Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie, CREDOC, que le nombre de personnes sans confession, c'est-à-dire athées, augmente (16% en 2014 contre 10% en 2005). N'ayant pas de rite particulier à respecter autre que des rites personnels et donc variant selon chacun, les athées ont le choix de l'inhumation ou de la crémation. L'apparition de religions nécessitant une incinération du corps du défunt joue également sur ces chiffres, mais c'est aussi, de manière générale, une diminution des croyants pratiquants au profit de croyants plus libres qui ne souhaitent tout simplement pas de cérémonie religieuse. Effectivement, comme on peut le voir sur le graphique ci-après, (figure n°6), de moins en moins de Français souhaitent une cérémonie religieuse : 31% en 2005 contre 41% en 2014 n'en souhaitent pas pour eux-mêmes. La religion recule donc bien dans la société Française, et même si de nouvelles confessions apparaissent, l'impact des religions dans le milieu du funéraire est bien moindre. Chacun se sent ainsi plus libre de choisir, et le choix se reporte sur d'autres critères.

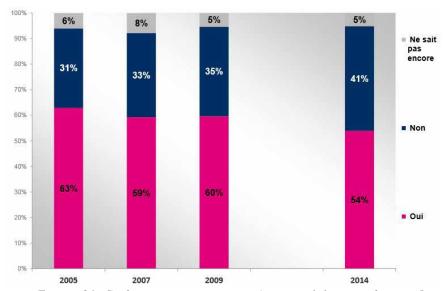


Figure n°6 : Souhaitez-vous pour vous-même une cérémonie religieuse ? sondage représentant une diminution des croyants pratiquants souhaitant une cérémonie, source : CREDOC 2016

Le critère économique, non négligeable

En effet, d'après une étude CREDOC parue dans un article Funescope 2014, le prix de l'inhumation est le premier critère lors de l'achat d'une concession. Que cela soit pour une inhumation « classique » ou une inhumation d'urne cinéraire, le prix représente le premier critère de choix pour approximativement

50% des personnes. Et lorsque l'on compare les prix entre ces deux pratiques funéraires on se rend compte que la crémation coûte en moyenne moins cher qu'une inhumation du corps (jusqu'à 30% de différence) (Vial C. 2013). C'est effectivement un critère non négligeable dans un contexte économique compliqué pour certaines classes sociales. La crémation permet donc une alternative plus abordable à l'inhumation. Evidemment dans le cas d'une dispersion des cendres dans un jardin du souvenir, le coût est encore réduit car il n'y a pas de concession à prendre en charge.

Pour la crémation, le respect de l'environnement est beaucoup plus important que l'apparence.

Toujours d'après cette étude CREDOC présentée dans le Funescope (2014), il se trouve que le respect de l'environnement arrive en seconde position dans le classement des premiers critères d'achat d'une concession. La différence est que, pour l'inhumation «classique», 28% des personnes interrogées considèrent le respect de l'environnement comme critère numéro un, quasiment à égalité avec l'apparence que 27% des interrogés considèrent comme le critère le plus important pour un achat de concession inhumation. Pour la crémation, c'est 38% des interrogés qui considèrent le respect de l'environnement comme critère de choix. Seulement 20% pensent que l'apparence est le critère premier lors d'un achat de concession. Nous avons donc un écart entre développement durable et apparence de 18% pour les personnes souhaitant une crémation. Cela veut dire que le respect de l'environnement devient une réelle motivation dans le choix du type de concession et donc de pratique funéraire.

La crémation et l'inhumation d'urnes permettent, dans le cas du développement durable, de proposer une alternative à l'inhumation «classique». Evidemment, on peut questionner le réel impact environnemental de ces deux techniques, et cela semble légitime car il s'agit en réalité de deux procédés polluants [5]. En effet, la crémation est un procédé énergivore car il est nécessaire que le corps du défunt atteigne une température de 850°C. En plus du CO2, certains composés polluants sont émis par la transformation. L'inhumation, quant à elle, est coupable de nécessiter la fabrication de cercueils en bois et donc, lorsque l'on multiplie le nombre de décès chaque années par la quantité de bois nécessaire à la construction d'un cercueil, cela revient à consommer une très grande quantité de bois (estimée à 100 000 stères) [5]. De plus, toutes les substances injectées dans le corps du défunt pour la conservation avant la mise en bière contiennent des composants très polluants pour les sols et la nappe phréatique. Ainsi, l'impact carbone de la crémation semble moins important malgré un plus grand rejet de CO2 dans l'atmosphère. La crémation, processus certes polluant, reste une alternative plus «écologique» à l'inhumation. Enfin, cet aspect écologique se retrouve également dans l'usage des terres, plus réduit pour la crémation, limitant ainsi le «gaspillage» des surfaces habitables ou arables. C'est ainsi soutenir l'idée de laisser «la terre aux vivants» (Souffron V. 1999).

La crémation est donc une pratique offrant de nouvelles alternatives à l'inhumation. Les critères les plus importants pour les Français lors de l'achat d'une concession sont liés à la famille, au coût et à l'impact sur l'environnement. Pour ces deux derniers cas, la crémation est une alternative qui peut être plus intéressante que l'inhumation.

c) <u>La crémation dépasse l'inhumation dans les années à venir</u>

La crémation est une tendance qui n'a fait qu'augmenter depuis les années 1980 et qui semble vouée à continuer pour atteindre les 50% dans les années 2030 à 2050, selon différentes études (présentées précédemment). On parlerait ainsi d'une parité entre inhumation et crémation, situation qu'il est difficile d'imaginer lorsqu'on observe les cimetières actuels et leur aménagement.

La crémation, le souhait majoritaire des Français

Ces chiffres estimant une future parité entre crémation et inhumation s'expliquent par la réalisation de courbes de tendances et, d'après la fulgurante ascension de la crémation parmi les pratiques utilisées pour nos morts en France, on comprend que cette tendance est vouée à perdurer.

Mais cela n'est pas l'unique possibilité d'avoir une idée du futur. Une étude menée par l'IFOP (2012), Institut Français d'Opinion Public, montre en effet que les Français préfèreraient être crématisés à près de 50% en 2012 (annexe n°XXXVI). Cette étude a été effectuée sur un échantillon de 1013 personnes et s'est présentée sous la forme d'une interview durant laquelle la question suivante était posée : «*Préféreriez-vous être enterré ou crématisé, c'est-à-dire incinéré*?». En 2012 les réponses sont sans équivoque, 49% des

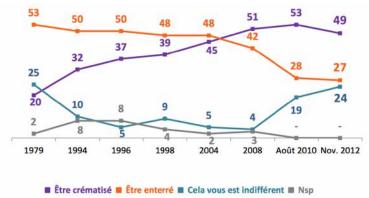


Figure n°7 : Préféreriez-vous être enterré ou crématisé, c'est-à-dire incinéré ? Sondage illustrant l'envie croissante des français d'être crématisés, source : IFOP 2012

Français souhaitent que leur corps soit crématisé, 27% souhaitent qu'il soit inhumé, et 24% indiquent que cela leur est indifférent. Lorsque l'on regarde l'évolution de ces réponses sur le graphique suivant (figure n°7), on se rend compte de la perte d'envie liée à l'inhumation «classique» au fil du temps (53% en 1979 contre 27% en 2012) au profit de la crémation (20% en 1979 contre 49% en 2012).

Une étude identique a été publiée en 2014 par une revue Funescope réalisée par le CREDOC, et révèle des résultats similaires : 50% des interrogés souhaitent que leur corps soit incinéré contre 34% souhaitant un enterrement, 15% ne savent pas encore. Ces chiffres permettent donc de montrer une tendance à choisir de plus en plus la crémation pour ses futures funérailles. Cela est en corrélation directe avec les recensements des crémations effectuées chaque année, avec évidemment un retard lié au fait que les interrogés ne parlent d'un évènement qui n'aura lieu que dans plusieurs années. Si les souhaits des Français restent inchangés, alors il semble indéniable que nous assisterons à un dépassement de l'inhumation par la crémation.

Pour soi, la crémation. Pour ses proches, l'inhumation

Un paramètre reste cependant intéressant à prendre en compte : la peur d'être un poids pour ses proches. En effet, d'après l'étude du CREDOC, après avoir interrogé 512 individus ayant l'intention d'être crématisés, leur raison principale (entre 30% et 35% des réponses en 2014) est «pour ne pas embarrasser la famille», c'est-à-dire ne pas ajouter des coûts d'entretien et de gestion à la famille proche.

Ce n'est pas une réponse très étonnante, la «crainte de déranger les vivants» est encore une fois la raison principale expliquant pourquoi préférer une crémation d'après une étude de 2016 réalisée par le CREDOC (32% des réponses). Ce qui est plus étonnant est que, lorsqu'il s'agit d'un proche défunt, le père ou la mère par exemple, les interrogés ont tendance à préférer que le corps soit inhumé. Evidemment les dernières volontés du défunt priment sur celles des parents, mais la crémation peut signifier pour certains un détachement trop rapide de la mémoire car le corps, matériel, reste un lien important entre le vivant et le

souvenir du défunt, immatériel. (CREDOC, 2014).

Ainsi, même s'il est indéniable que la crémation gagne et continuera de gagner du terrain sur l'inhumation, les perspectives sont incertaines, car il existe un fort pourcentage d'indécision dans les statistiques présentées précédemment. Les Français ne semblent pas totalement convaincus par les deux pratiques autorisées et certains se tournent vers la crémation uniquement par refus de l'inhumation d'après le CPFM.

Ainsi, on constate une croissance constante du nombre de personnes crématisées en France depuis une quarantaine d'années. Cette pratique semble vouée à augmenter jusqu'à atteindre la moitié des défunts en France dès 2030 à 2050. C'est une tendance d'autant plus envisagée après analyse des résultats de sondages effectués auprès des Français. Plus de 50% désirent que leur corps soit incinéré. Les raisons sont diverses mais oscillent entre le choix d'un impact environnemental moins important, un prix plus abordable, et des raisons familiales. Cependant l'indécision est forte dans la population Française et d'autres techniques moins «violentes» pour les familles et réellement plus écologiques, semblent attendues (CPFM). C'est une perspective qui ne doit pas être oubliée par les paysagistes concepteurs lors d'aménagements de cimetières existants et surtout lors de la création de nouveaux cimetières. C'est ainsi l'objet de ce mémoire: statistiquement les techniques funéraires employées ont largement évolué et la hiérarchie semble modifiée, mais est-ce que cela se ressent sur le paysage du cimetière ? A-t-il lui aussi évolué, ou subit-il un manque d'anticipation des concepteurs ? Après cette récolte d'informations une méthode peut alors être élaborée pour l'étude attendue.

C. Une démarche d'étude particulière : l'étude de cas comparative par le dessin

Afin de mettre en évidence l'évolution d'une pratique, le meilleur moyen est d'observer une même entité à plusieurs moments clefs. Il est question de montrer que l'évolution des pratiques a un impact sur le paysage du cimetière. Pour se faire, il faut donc définir des périodes ou dates charnières qui seront retenues pour sélectionner les cimetières à comparer. Une fois ces dates déterminées, il faut développer la méthode d'observation ainsi que les modalités à observer pour pouvoir les comparer. Dans ce cas présent une méthode en particulier est détaillée : une étude de cas par le dessin.

a) Trois périodes clefs: avant 1980, de 1980 à 2010, et après 2010

Grâce aux précédentes parties, dont certaines ont permis de comprendre l'histoire des pratiques funéraires en France et d'autres la proportion d'utilisation de ces pratiques, il est possible de déterminer des dates clefs, primordiales pour l'analyse.

Une période témoin, avant 1980 et les prémisses de la crémation

Il semble important de sélectionner une période pendant laquelle la crémation n'était pas encore, ou très peu, utilisée. Cela permettra de se rendre compte de la forme et de l'agencement des cimetières avant l'apparition de la crémation. Ainsi, il est possible de mettre en lumière un avant/après dans le paysage funéraire global à partir de 1980.

En effet, il faut garder à l'esprit qu'il y a forcément une période d'inertie et donc un temps d'adaptation, il en était déjà question plus tôt entre la volonté d'être crématisé par les Français (49% à un temps donné n=2012) et le nombre de crémations en France à la même période (à n=2012 un peu plus de 31.5% de personnes crématisées). On peut alors émettre l'hypothèse d'un autre phénomène d'inertie entre le moment où la crémation a commencé à être effective et le moment ou les infrastructures cinéraires (columbariums,

jardins du souvenir, caveaux à urnes...) ont fait partie intégrante de nouveaux projets.

Cette période «pré-années 80» est en quelque sorte une période témoin. Evidemment, il est difficile d'affirmer que les cimetières sélectionnés pour cette période ne possèdent pas de structure cinéraire car ils ont surement dû faire face aux nouveaux besoins et nouvelles lois, et un réaménagement de l'espace a surement été opéré à ce moment. Il en va de même pour les espaces de dispersion des cendres, surtout depuis l'apparition de la loi de 2008 énoncée précédemment (cf. Partie I. A. a)). Cependant, il devrait être possible de déceler ces espaces «rajoutés» s'ils sont présents.

La période de transition, de 1980 à 2010.

C'est en effet une période de changement, la crémation est présente et se développe de plus en plus jusqu'à atteindre un taux de 30% des morts en 2010. Il s'agit d'une période qui s'étale sur trente ans et qui a connu l'évolution extrêmement rapide de la crémation. On peut imaginer qu'il s'agisse d'un passage d'expérimentation lors duquel ont été réalisés des aménagements prenant en compte la variable incinération. Les trente années permettent d'avoir un recul suffisant sur les aménagements tests, et ceux-ci devraient refléter plusieurs tentatives et choix d'incorporation des cases cinéraires ou jardins du souvenir dans le paysage de certains cimetières. 2010 correspond également, à deux années près, au moment où la loi sur l'obligation des communes de plus de 2000 habitants d'avoir un jardin du souvenir a pris effet.

De 2010 à aujourd'hui, la crémation fait partie intégrante des réflexions.

A partir de 2010, il y a plus d'un tiers de crémation sur le nombre de défunts en France. Cette pratique ne peut plus être ignorée, et concevoir un cimetière sans penser à l'aménagement cinéraire est impossible. Il ne s'agit plus d'une «pièce rapportée». Le prouvent les nouvelles lois dont celle de 2008 sur les jardins du souvenir. La composante cinéraire doit faire partie intégrante du cimetière. Cette période aurait pu s'étendre jusqu'au moment où le taux d'inhumation aurait atteint les 50% mais les prévisions l'annoncent pour la prochaine décennie (scenario optimiste). Les nouvelles conceptions et créations de cimetières doivent montrer une gestion de l'espace différente et donc un paysage adapté au mode de concession cinéraire.

Trois périodes clefs sont donc définies comme suit : une période témoin, une période de transition et d'expérimentation, et une période de confortement durant laquelle les concepteurs paysagistes ont pris la pleine mesure de l'équilibrage des pratiques funéraires. Il faut maintenant mettre en évidence des évolutions dans la réflexion et la conception des cimetières grâce à ces dates clefs.

b) L'étude par le dessin, moyen efficace de définir un paysage

L'objet du mémoire présente une étude par des schémas sur des supports plans afin de comparer plusieurs cimetières sélectionnés pour chacune des périodes. Ces schémas réalisés à la main grâce à divers calques permettront de mettre en évidence plusieurs modalités de l'aménagement paysager.

L'étude par le dessin en plan

Pour réaliser cette étude, seront utilisées des ressources documentaires diverses contenant une variable commune : la vue aérienne plan. Il s'agit du fil directeur de ce document : l'étude et la comparaison de plans masses, plans d'exécution, plans topographiques, photos aériennes, plans d'archives ou encore des plans guides des cimetières. Se restreindre à l'étude sur plan permet de donner une image globale du paysage du cimetière, dans sa construction, son agencement et certains zooms seront effectués mais il ne s'agira pas de développer le «micro-paysage» du cimetière. Evidemment, des visites et des reportages photos (avec l'accord des cimetières concernés), ont été réalisés, lorsque cela était possible, afin de comprendre et d'interpréter la vision aérienne du projet.

La vision plan est intéressante, car permet de comprendre de manière rapide et globale l'aménage-

ment réalisé. De plus, c'est bien la vision du concepteur qui est ciblée, et la vision plan, et surtout des plans masses, revient à observer la matière première de la conception. L'aménagement en trois dimensions provient en effet d'un projet conçu en deux dimensions. On interprète alors la pensée du concepteur et ainsi le paysage funéraire qu'il a souhaité créer.

Sont donc réalisés plusieurs schémas mettant en avant divers aspects des cimetières dont des modalités du paysage qui pourront être comparées afin de déterminer s'il existe des différences entre les périodes sélectionnées et surtout si elles ont un lien avec l'évolution des pratiques funéraires.

Les modalités observées

Par cette étude, il sera question de mettre en avant plusieurs modalités de l'aménagement qui forment le paysage du cimetière. Il s'agit ici de la vocation des espaces qui peut se décliner selon :

- des axes de cheminements,
- des espaces funéraires,
- des aires de détente / des espaces verts

Au sein de ces espaces à la vocation définie se dégageront des choix d'aménagements mettant en avant :

- des formes différentes (courbes, droites, formes régulières, symétries...),
- des volumes (pleins ou vides),
- des recouvrements de sols (revêtements minéraux, végétaux hauts ou bas...),
- des aménagements funéraires (caveaux liés à l'inhumation, caveaux à urnes, columbariums, jardins du souvenir, autres...).

Limites de l'étude par le dessin

L'étude de schémas est une étude comparative qui permet dans ce cas de confronter des plans. Dès que possible, les cimetières sélectionnés ont été visités afin de s'imprégner des ambiances, mais cela n'est pas le cas pour tous. Ainsi il est évident que cette technique ne permettra pas de mettre en valeur tous les aspects du paysage ni des aménagements concernés. Il faut comprendre qu'il s'agit d'un travail de réflexion sur une globalité et que, si cela semble être concluant, il pourra être enrichi par d'autres expériences.

Ainsi, cette étude permettra de montrer un aspect du paysage des cimetières de manière efficace, surtout selon les concepts qu'ont souhaités développer les paysagistes concepteurs lors de la réalisation des plans. Il est ainsi possible de déterminer le rôle qu'ils désiraient donner aux espaces funéraires selon leur typologie. Cette méthode permettra de confronter certaines modalités du paysage pour chaque cimetière. Quelques reportages photographiques appuient ces postulats, mais tous les cimetières n'en bénéficient pas car ce n'est pas l'objet premier de cette étude de cas.

c) <u>Un échantillon de 10 cimetières répartis sur le territoire Français</u>

Une fois la méthode décrite, il s'agit maintenant d'expliciter le choix des cimetières, leur nombre mais aussi leur mode de sélection.

Nombre et méthode de sélection.

Cette étude porte donc sur trois périodes différentes. Pour chacune des trois périodes il faut répartir équitablement le nombre de projets de cimetières et surtout, qu'il y en ait plusieurs par période pour observer la diversité de projets et donc d'éviter les cas extrêmes non représentatifs. La difficulté est aussi de ne pas choisir un trop grand nombre de projets pour ne pas survoler l'étude et la description de chacun. Au total, ce sont 10 cimetières, répartis selon cet ordre :

4 cimetières dont la conception est antérieure à 1980 :

- Le cimetière de Montparnasse à Paris (1824)
- Le cimetière Parc de Nantes (1979)
- Le cimetière de l'Est à Nice (1948)
- Le cimetière du Cosse à Saint-Pierre-du-Mont (1978)

3 cimetières dont la conception est datée entre 1980 et 2010 :

- Le cimetière Parc de Caen (1983)
- L'extension du cimetière des Vaudrans à Marseille (2007)
- Le cimetière Beausoleil aux Sorinières (2008)

3 cimetières dont la conception date d'après 2010 :

- Le cimetière naturel de Souché à Niort (2014)
- L'extension du cimetière parc de Caen (2016)
- Le projet de cimetière de Limay (2016)

Les cimetières sont sélectionnés de manière aléatoire, mais ils répondent tout de même à certains critères. Ils sont de taille importante à très importante pour certains. Il s'agit d'un critère pouvant laisser penser que toutes les pratiques seront représentées au sein du cimetière. Quelques-uns sont de taille plus réduite (le cimetière du Cosse, le cimetière Beausoleil et le cimetière de Souché) afin de conforter, ou non, ce postulat. Ils sont également répartis sur tout le territoire Français.

Aire de répartition géographique.

En effet, ces dix cimetières se trouvent répartis en France selon la figure ci-dessous (figure n°8). Ils sont dispersés ainsi pour couvrir une zone large et ainsi éviter les cas extrêmes, non représentatifs. Cela peut permettre, en plus de couvrir un large spectre de mœurs, cultes et pratiques, de ne pas fausser les résultats par un éventuel «retard» de certaines régions. En outre, certains cimetières proviennent de régions identiques, et d'autres projets sont encore des extensions de cimetières déjà présentés, mais réalisés à des périodes d'études différentes.

2018-2019 17

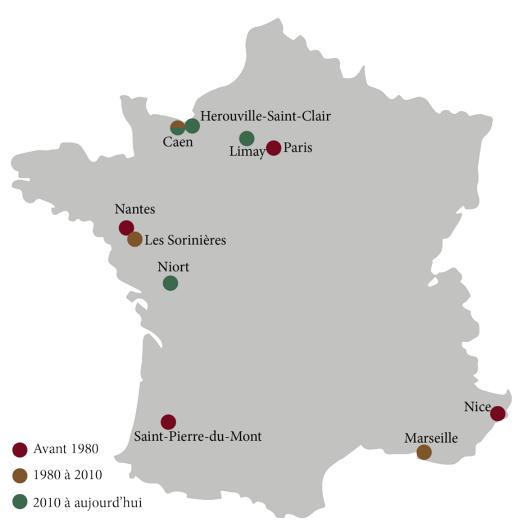


Figure n°8 : Carte de distribution des cimetières séléctionnés, diverses régions choisies pour un échantillon représentatif, source : Quentin Huillet 2019

L'étude de cas par le dessin sur calques de plans masses, plans d'exécutions, photos aériennes et autres, permet donc de confronter dix cimetières différents. Ces dix cimetières sont répartis sur tout le territoire Français pour une meilleure représentation des cultes, mœurs et pratiques funéraires. Enfin, ils sont classés selon leur période de réalisation parmi les trois périodes clefs définies, avant 1980, entre 1980 et 2010, et après 2010.

Cette première partie a permis de comprendre comment les pratiques funéraires ont évolué au cours de ces 40 dernières années, et surtout pourquoi elles en sont arrivées à ce point aujourd'hui. Ce contexte permet également de structurer l'étude et d'en comprendre la méthode. Il s'agit d'une étude de cas particulière car portée sur le dessin de schémas en plan (plans masses...). Elle permettra dans la seconde partie de confronter le paysage des cimetières selon plusieurs critères. Sera ainsi mis en évidence, ou non, un impact de l'évolution des pratiques funéraires sur le paysage du cimetière en France.

II. Le paysage dans les cimetières évolue en corrélation avec la mutation des pratiques funéraires

Afin de mettre en évidence une évolution du paysage conjointe à l'évolution des pratiques funéraires, cette partie confronte plusieurs cas de lieux de repos. Ces cimetières se différencient par leurs localisations en France, leurs périodes de conception, leurs tailles et leurs aménagements. Ils présentent aussi des points communs sur lesquels il est possible de s'appuyer pour mettre en évidence cette évolution du paysage au cours du temps. Dans cette optique, les sous parties suivantes se découpent selon les temporalités exprimées dans la partie précédente : la période témoin, la période de transition, et la période de confortement.

A. Avant 1980 : période témoin caractérisée par la symbolique monumentale

1980 est une date clef qui symbolise la fin de cette fourchette temporelle. C'est à ce moment que le nombre de crémations commence à augmenter pour connaître sa tendance croissante actuelle. Avant cela, quasiment aucune crémation n'est recensée en France, impliquant certainement un paysage particulier des cimetières. Les cimetières étudiés dans cette partie sont : le cimetière parc de Nantes, parc arboretum de 50 ha situé en banlieue nord de Nantes et formant des clairières comme chambres d'inhumation ; le cimetière de l'Est à Nice, cimetière méditerranéen d'une 30aine d'hectares construit au sommet d'une colline au nord-est de Nice ; le cimetière Montparnasse, un des trois grands cimetières de Paris intramuros avec Montmartre et le Père Lachaise ; et enfin le Cimetière du Cosse à Saint-Pierre-du-Mont, cimetière des Landes, de taille plus réduite.

a) <u>La géométrie, au service de l'aspect monumental.</u>

Un axe central Monumental

Les schémas des grands axes présentent tous au moins une partie centrale construite de manière géométrique rectiligne et spectaculaire. En annexe n°I, on observe que le cimetière de Nantes est construit selon une forme triangulaire, tel un cône de vue permettant à la banlieue nord d'observer la campagne. Ceci est conforté par un axe central très large desservant un demi-cercle de retournement. Cet axe semble jouer un double rôle : un premier rôle de mise en scène monumentale et d'évocation de la mort (Nicolas N. 2006), puis un rôle de desserte visuelle et technique des espaces funéraires. Le sinueux et la courbe, comme on peut le voir en annexe n°I, ne sont présents qu'à un deuxième niveau de construction. Ces courbes matérialisent les cheminements au sein des alcôves funéraires. Ils semblent presque dérisoires par rapports aux axes principaux pouvant mesurer jusqu'à neuf mètres de large, mais ils permettent une déambulation dans cet arboretum.

Ce phénomène de grandes droites formant l'axe monumental est retrouvé de manière presque semblable dans le cimetière de l'Est à Nice. L'annexe n°IV permet de s'en rendre compte, l'allée principale et centrale est composée de manière identique : un linéaire très important initié et terminé par deux formes circulaires. La différence ici est que cette allée centrale ne dessert pas les autres espaces du cimetière, elle permet d'emmener le visiteur d'un point A à un point B. En effet, elle permet d'accéder à certaines terrasses funéraires de part et d'autre, mais elle ne reprend pas un principe d'arborescence pour la desserte des espaces. Enfin, cet axe majeur n'est pas relié à l'entrée principale (annexe n°IV) et on peut se demander si cette forme n'est pas devenue uniquement le prétexte d'une construction monumentale.

La présence de courbes, relayées au second plan

A l'inverse, et ce sera uniquement le cas pour ce projet, les courbes et contre-courbes sont omniprésentes sur le reste de la parcelle. Elles sont dictées par le relief très important du terrain mais sont aussi la volonté d'aménager des hémicycles. La courbe est donc nécessaire et obligatoire, mais elle n'est pas totalement subie et sert à l'aménagement. A l'inverse, la droite et la construction monumentale, sont en revanche imposées par le concepteur sans se fondre réellement dans la masse globale.

Le quadrillage, héritage du cimetière traditionnel.

Dans l'aménagement Parisien du cimetière de Montparnasse (annexe n°VII) et celui du cimetière du Cosse, dans les Landes (annexe n°X), le rectiligne s'impose dans le paysage du cimetière. Dans ces deux cas, il n'y a pas de grand axe central, mais un réseau formant un quadrillage et délimitant les carrés funéraires. C'est le sens pratique qui est mis en exergue car la visualisation est facile et efficace, tout comme l'accès aux différentes zones du cimetière. Ce quadrillage forme toujours de grandes allées aboutissant, dans le cas du cimetière Montparnasse, au point central, circulaire, qui dessert les autres espaces. On retrouve le principe du rayonnement présent dans le cimetière de Nantes (Nicolas N. 2006) et l'aspect monumental du cimetière très traditionnel. D'après l'annexe n°VII, aucune courbe n'est présente pour ce cimetière parisien. Il en va de même pour le cimetière de la ville de Saint-Pierre-du-Mont (annexe n°X), très ouvert et ressemblant beaucoup dans sa construction au cimetière Montparnasse, alors qu'il a été réalisé 154 ans plus tard, en 1978.

Les aménagements de ces quatre cimetières ont un point commun, l'aspect rectiligne et la présence d'axes importants. Ces droites forment les allées principales ou les quadrillages typiques des cimetières traditionnels. De plus, leurs dimensions très larges et leur grande longueur tendent à les rendre monumentales. Cela semble presque être un besoin et ne se justifie pas toujours dans le contexte topographique. La courbe est parfois présente, mais ne se place qu'au second plan dans la hiérarchie des vues et des cheminements. C'est une caractéristique qui pourrait être adoucie par le végétal, mais qui a tendance à le souligner.

b) <u>Le végétal dans le cimetière, la verticalité soulignant l'horizontalité</u>

L'alignement végétal, au service du symbole monumental.

En effet, l'annexe n°VIII montre bien la présence du végétal au sein du cimetière Montparnasse, et surtout de son omniprésence autour des grands axes. Cette végétation est composée d'arbres et de massifs d'alignements uniquement. Quelques sujets isolés sont plantés entre des concessions, mais la végétation n'existe que par la strate arborée. C'est le cas également, dans une moindre mesure pour les cimetières de Nantes et de Nice (annexes n°II et n°V), pour lesquels l'alignement d'arbres est présent (figure n°9 ci-contre), accompagnant, les cheminements principaux.

Dans ces aménagements, le végétal apporte de la verticalité et de la hauteur à ces allées très larges. Au centre, le parcours est construit de vide. Il est encadré par : le revêtement du sol, les piliers que forment les troncs des arbres et la voûte parfois feuillue, telle un plafond végétal. On y voit alors l'analogie avec la construction religieuse, comme une



Figure n°9 : Allée principale du cimetière de l'Est à Nice, un double alignement de cyprès soulignant l'axe principal, source : Quentin Huillet 2019

basilique ou une cathédrale végétale. C'est le cas notamment pour l'axe principal du cimetière parc de Nantes, composé de 4 allées. Les deux premières entourent une étendue enherbée, comparable au vaisseau central [6], puis sont séparées des deux autres allées extérieures par un double alignement d'arbres, formant les piliers et les collatéraux. Ainsi, ce cheminement est comparable dans sa construction à une nef végétale se prolongeant, à l'extrémité nord, par une abside⁽¹⁾ et un déambulatoire⁽⁵⁾ (figure n°10). Cette comparaison avec la construction religieuse chrétienne est possible uniquement parce que le végétal joue ce rôle de continuité verticale, comme des piliers ou des parois. Cette alternance de pleins et de vides ne fait que mettre en valeur l'aspect monumental et solennel du lieu.

D'autre part, cette paroi permet de prendre de la distance par rapport aux chambres funéraires. Ceci n'est en revanche pas le cas pour le cimetière du Cosse. D'après l'annexe n°XI, ce cimetière ne possède que très peu de végétation. Les seuls «alignements» végétaux présents sont les haies séparatives entre la parcelle et la voie publique.

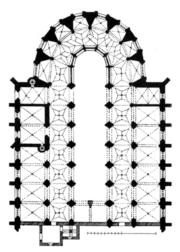


Figure n°10 : Santa Barbara Church, parallèle entre les cheminements des cimetières et l'architecture d'églises, source : Wikipédia 2019

De l'absence du végétal du cimetière traditionnel au parc arboretum du cimetière paysager

Ainsi, le cimetière du Cosse ne possède, mis à part quelques sujets isolés, aucun arbre ni végétal. Il faut tout de même noter la présence d'espaces engazonnés, qui sont en réalité des espaces d'attente voués à accueillir de futures concessions funéraires. C'est également le cas pour le cimetière Montparnasse ; dans ces carrés funéraires formés par les allées, il y a peu de place pour le végétal. La dominante principale de ces deux cimetières est le minéral et il est matérialisé par les pierres des caveaux funéraires.

Pour le cimetière de l'est à Nice, la végétation est présente pour encadrer les cheminements et les chambres funéraires, mais très peu pour agrémenter celles-ci. Le relief important permet de s'affranchir de séparation entre les espaces. L'aménagement en terrasses permet de conserver une intimité pour le recueillement sans avoir besoin d'une séparation végétale ou spatiale. Cela va donc dans le sens d'une relative absence de strate arbustive et herbacée. La palette végétale typique de la région, avec une majorité de pins et de cyprès, produit un couvert d'aiguilles sur le sol limitant la pousse d'herbes et d'adventices. Les alignements d'arbres suivent les cheminements secondaires courbes et perdent ainsi de leur rigidité.

Cette souplesse est retrouvée dans le cimetière parc de Nantes. Les cheminements secondaires, voire tertiaires, sinuent dans des chambres de verdures composées de massifs plantés d'arbres et d'arbustes de collections. Même si ces chambres sont encadrées et délimitées par les cheminements principaux, il est possible de déambuler et de se perdre volontairement dans ces alcôves végétales. C'est un parc arboretum planté dans lequel les tombes sont disséminées entre les massifs. C'est en tout cas ce que définit Robert Auzelle dans son ouvrage «Les dernières demeures» (1965) en expliquant que le cimetière parc se caractérise par l'éparpillement de masses végétales de manière «brouillée» participant ainsi à la dissémination et à l'implantation discrète des tombes.

Ainsi, au sein de ces cimetières cohabitent plusieurs formes de végétations. Elles sont parfois insignifiantes, dans le parc de Saint-Pierre-du-Mont par exemple où l'accompagnement végétal se limite à quelques arbres esseulés. Elles peuvent être très strictes et limitées à des arbres d'alignements affirmant un aspect monumental important (c'est le cas des cimetières de Nantes, Nice et Montparnasse), cela ressemble à la définition du cimetière architectural, un espace découpé «de manière régulière selon des axes récurrents dans la structure globale, les masses végétales hautes se limitent à des alignements encadrant ces allées» (Auzelle R. 1965). Enfin dans certains cas, ces masses végétales permettent d'accompagner et de

2018-2019 21

dissimuler les aménagements funéraires, des caveaux dédiés à l'inhumation.

c) L'aménagement cinéraire, pièce rapportée pour le cimetière ancien.

En effet, c'est une facette imaginée lors du choix de cette période que l'on peut appeler témoin, la surface funéraire de tous ces cimetières est en majorité octroyée à l'inhumation. Ces cimetières ont été conçus et créés avant que le nombre de crémations prenne de l'importance en France et c'est pourquoi la proportion d'inhumations est très largement supérieure (annexes n°III, n°VI, n°IX et n°XII, figure 11). On remarque sur les trois premiers cimetières cités que les aménagements cinéraires sont exilés aux abords des cimetières. A Nantes, c'est ce que l'on peut voir avec quelques columbariums réalisés sur la frange Ouest du projet. C'est la même chose pour le cimetière Montparnasse, dont le jardin du souvenir, devenu obligatoire, est reclus le long de l'enceinte du cimetière. A Nice, il existe uniquement trois columbariums sur une pla-

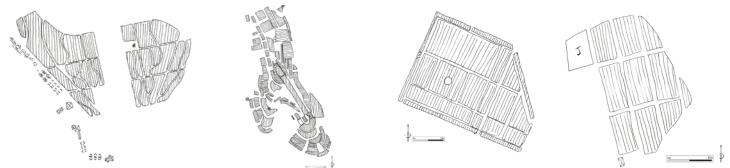


Figure n°11 : L'inhumation omniprésente dans les aménagements funéraires des cimetières réalisés avant 1980 (Compilation des annexes n°III, n°VI, n°IX et n°XII), source : Quentin Huillet 2019

cette centrale du cimetière, les autres columbariums sont invisibles, enfermés dans un bâtiment vérouillé.

Cependant, sont présents des tombeaux à l'allure particulière. Il s'agit d'enfeus⁽⁶⁾, des caveaux horssol superposés formant des murs de défunts, comme des cases de columbariums (figure n°12). Ces enfeus permettent l'inhumation lorsque le relief est trop important et le sol trop dur, ils jouent alors un double rôle de mur de soutènement. Cela peut engendrer de nouvelles constructions encore plus massives que les columbariums ajoutant des «pleins» et structurant les «vides» dans le paysage du cimetière (figure n°13). C'est une pratique funéraire à part entière, surtout présente dans le sud de la France [7] qui fait varier l'aspect du cimetière car cela le structure encore plus. L'inhumation «classique» est donc synonyme de volumes parallélépipèdes, qu'ils soient liés à des socles de caveaux, à des chapelles, des édifices ou des enfeus.

Le cimetière de Saint-Pierre-du-Mont est le seul à posséder une cohérence d'échelle entre espace cinéraire et espace d'inhumation. Un jardin du souvenir et des caveaux à urnes cinéraires enterrés sont présents dans un espace vert aménagé, le seul du cimetière, occupant la place d'un carré funéraire entier. Il n'occupe pas une place centrale et on peut déduire des photographies aériennes anciennes qu'il n'a en fait été réalisé que plus tard (au moins dix ans après le début de la création). En effet, il n'est pas encore présent sur une photographie aérienne de 1992 (annexe n°XXXVII) et le carré funéraire dans lequel il est aménagé aujourd'hui était en réalité un carré en attente.

Les aménagements cinéraires sont donc subis pour ces cimetières précédant les années 1980. Ils étaient, pour la plupart d'entre eux, imprévus et se sont ajoutés comme une greffe sur des aménagements paysager uniquement imaginés pour des inhumations.

Cette période d'«avant les années 1980» est une période témoin. Comme précisé dans cette partie, l'aménagement cinéraire n'avait alors pas sa place dans la conception du cimetière et de son paysage. Certes, ces espaces cinéraires sont présents, mais reculés, parfois cachés, et semblent être comme une pièce rapportée dans cette entité. Ces cimetières montrent un héritage encore fort du cimetière architectural, tant au niveau des axes que du végétal. L'aspect monumental est très marqué et parait être un besoin pour



Figure n°12 : Enfeus du cimetière des Vaudrans, Marseille, source : Quentin Huillet 2019



Figure n°13 : Enfeus du cimetière de l'Est à Nice, source : Quentin Huillet 2019

structurer le cimetière. C'est une composante indissociable des concessions et tombeaux classiques, dont les formes et les volumes parallélépipèdes s'adaptent bien à la géométrie symétrique. Des variantes sont possibles avec l'apparition des cimetières paysagers comme celui de Nantes. Cependant cet héritage du monumental orthogonal reste présent, car les courbes et voluptés n'apparaissent qu'au second plan, dans des alcôves définies au préalable par les allées rectilignes.

B. Entre 1980 et 2010, période d'expérimentation dans la conception du cimetière liée à la pratique cinéraire

Il s'agit d'une période charnière, qui voit progressivement augmenter le nombre de crémations et le nombre de personnes souhaitant que leurs cendres soient dispersées. C'est une période de transition annonçant la loi de 2008. Cependant, les concepteurs et les maîtres d'ouvrages ont déjà, pour certains, anticipé ces changements. Ils prévoient le renouvellement de l'aspect paysager des cimetières. Pour Dubois I. (2009), l'aménagement cinéraire doit permettre de briser la continuité rectiligne des édifices traditionnels, d'amener les courbes et les sinusoïdes comparables au parcours de la mémoire.

a) <u>Inversion hiérarchique, entre la courbe et la droite.</u>

En effet, cette tendance se reflète alors sur le cimetière de manière globale. Il est aisé de s'en apercevoir lorsqu'on observe un des cimetières de Marseille, le cimetière des Vaudrans, en annexe n°XIII, et le cimetière Beausoleil des Sorinières, en annexe n°XVI : il n'existe plus de ligne droite parmi les axes structurants du paysage.

L'extension du cimetière des Vaudrans, est un bon exemple. L'annexe n°XIII montre les principales formes et structures de cette nécropole vallonnée. Elle ne s'organise pas comme une grande entité, mais selon plusieurs «quartiers» différents, reliés par des cheminements et des déambulations courbes. Les droites, principalement des cheminements secondaires sont comme des raccourcis faisant liens entre les quartiers funéraires. Ces derniers, de par leurs formes carrées, conservent une connotation d'héritage du cimetière traditionnel et monumental.

De manière identique, pour le cimetière des Sorinières, annexe n°XVI, les carrés funéraires sont toujours présents mais disposés selon la courbe du cheminement, organisant le cimetière comme une entité plus «naturelle». De plus, les cheminements se diffusent en des espaces mixtes donnant lieu à des courbes plus amples et plus généreuses (annexe n°XVI). Le grand axe central circulé n'existe plus et il est remplacé dans ce cimetière par une succession de bassins de rétention. Le cheminement de l'eau est alors mis en valeur et occupe une place centrale. Les problématiques de gestion des eaux de pluies, notamment l'infil-

2018-2019 23

tration directement à la parcelle, permet de faire ressortir l'eau et accentuer l'aspect «naturel». En effet, d'après Auzelle R. (1965): «Si le relief s'y prête, et la nature du sol, un des meilleurs expédients⁽⁷⁾ que l'on puisse imaginer est, aussi bien pour l'harmonie de la composition que pour l'économie générale du projet, de pactiser avec les eaux de ruissellement en leur proposant un bassin ou un lac artificiel (...)».

Enfin, le cimetière parc de Caen confirme cette idée que la courbe surclasse la droite pour les cimetières de cette période (annexe n°XIX). Le cheminement principal est presque circulaire (et il devrait l'être une fois le cimetière totalement achevé) et distribue les espaces d'inhumation par des cheminements secondaires mixtes : présentant des courbures et des droites.

Les deux derniers cimetières s'opposent à la représentation du cimetière monumental, puisqu'il n'existe plus d'axe principal grandiose ni de place et placette attirant le regard et distribuant les espaces comme des rayons.

Ainsi, lorsque pour les cimetières précédents, la symétrie et le rectiligne formaient un quadrillage structurant et dont les uniques courbes s'organisaient entre ces mailles, pour cette époque transitoire, la courbe et la sinusoïde façonnent le squelette principal. La droite n'apparait que de temps à autre pour rythmer l'évolution dans le cimetière ou rappeler l'héritage du cimetière traditionnel.

b) <u>Le projet, intégré à son environnement</u>

La fin de l'alignement monospécifique

C'est en effet une conséquence directe de la perte de l'axe principal monumental : la disparition, pour les trois cimetières étudiés, des alignements d'arbres monospécifiques de part et d'autre du cheminement. Dans ces trois cas, en annexes n°XIV, n°XVII et n°XX (figure n°14), la végétation s'accorde autour des courbes et trouve sa place dans un aménagement à l'aspect organique. La disparition des grands axes implique la disparition de l'alignement et donc du modèle du cimetière architectural (Auzelle R. 1965). Les quelques droites de l'extension du cimetière des Vaudrans sont comme des raccourcis coupant à travers un bois et ne nécessitent pas d'être mises en valeur par une végétation contrainte par un nouvel axe. Le visiteur traverse ainsi un paysage de sous-bois méditerranéen pour rejoindre un lieu de sépulture presque caché.

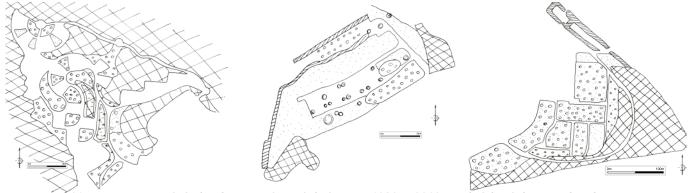


Figure n°14 : Les masses végétales des cimetières réalisés entre 1980 et 2010, outils à la réalisation d'ambiances et transitions entre espaces (Compilation des annexes n°XIV, n°XVII et n°XX), source : Quentin Huillet 2019

Le cimetière, voué à se fondre dans son environnement

Ainsi, la végétation n'est plus apportée au cimetière comme un agrément, mais devient une composante à part entière, comme si ces quartiers funéraires s'étaient disposés « aléatoirement » au sein d'un sous-bois. Cela souligne que le choix de l'emplacement du cimetière est primordial pour l'ambiance et le paysage recherché. Avant, le lien entre l'église et son cimetière s'imposait dans les esprits, maintenant le lieu de repos est associé à la nature et au végétal (Dierkens A. 2013). Le but n'est plus de mettre la

mort sur un piédestal, mais de l'incorporer au paysage déjà présent. Une succession d'espaces s'enchaîne, des lisières de forêts, des sous-bois et des clairières. C'est le cas pour le cimetière des Vaudrans (annexe n°XIV), mais également pour le cimetière parc de Caen (annexe n°XX) qui se composent d'une succession de clairières, comme des chambres végétales. Le principe est identique au cimetière arboretum de Nantes, mais poussé à son paroxysme. A Caen, le visiteur déambule à sa guise dans des clairières engazonnées. Le revêtement de sol circulé devient végétal. Les concessions sont très peu présentes visuellement car il s'agit uniquement de stèles. L'aménagement végétal est ainsi mis en valeur par de nombreuses associations d'espèces selon leurs genres donnant ainsi un nom aux alcôves funéraires. Le végétal est omniprésent et devient le fil conducteur du parc.

Le cimetière Beausoleil, des Sorinières, ne propose pas la végétation qui était prévue sur son plan masse. La comparaison du plan masse (annexe n°XVII) et de la photo aérienne actuelle (annexe n°XXXVIII) montre que le cimetière n'en est pas à sa forme finale, mais surtout que les attentes végétales initiales du concepteur ne se sont pas réalisées. Le projet initial renforce cette idée de reproduction de nature et de parc, avec une végétation plutôt dense entourant une clairière et un lit de rivière, ou du moins d'écoulement des eaux pluviales. Les inhumations s'articulent, sur le projet dans cette clairière, de part et d'autre du cheminement de l'eau. De plus un bosquet existant semblait devoir accueillir un cheminement de déambulation, peut-être un jardin du souvenir. En réalité, le cimetière ressemble à un parc très ouvert et enherbé sur une grande partie de sa surface. Cela montre une différence entre projet et réalité qui relève d'une problématique différente. Il faut tout de même comprendre l'envie du retour à la nature et du rapprochement souhaité pour le milieu naturel.

Des aménagements pensés comme transitions.

Cependant, le rendu actuel peut montrer autre chose : plutôt que de planter plusieurs centaines d'arbres dans un lieu qui n'en avait pas la vocation, les concepteurs ont pu choisir de se fondre dans le cadre rural des alentours. Ainsi, le cimetière n'a peut-être pas uniquement vocation à devenir un parc, mais aussi un espace mixte pouvant être une transition entre différents espaces et s'intégrant au mieux dans le paysage. C'est d'ailleurs un principe développé pour le cas du cimetière parc de Nantes, réel cône de vue sensé faire lien entre la banlieue Nord de Nantes et la campagne (Nicolas N. 2006). Le végétal est alors un élément clef pour montrer cette transition entre les espaces. La photographie aérienne en annexe n°XIX montre un gradient entre la végétation au sud du cimetière parc à Caen, composée de grands arbres et de bosquets, et au nord, avec des arbustes plus bas et des vivaces et graminées (figure n°15). Cela correspond ainsi à la présence de terres agricoles au nord de la parcelle du cimetière.



Figure n°15 : Végétation au sein du cimetière parc de Caen, passage d'une entité boisée à une ambiance champêtre, source : Quentin Huillet 2019

c) <u>Les pratiques impactent le paysage des cimetières, mais les infrastructures cinéraires restent discrètes</u>

Une évolution des pratiques mise en évidence

L'évolution est bien prise en compte par les concepteurs du cimetière parc de Caen. Les concessions présentes sont toutes, à l'exception de quelques-unes, plus anciennes, uniquement symbolisées par une stèle. Le caveau est en effet enterré sous cinquante centimètres de terre, puis tapissé de gazon, permettant la déambulation des visiteurs. Cette technique permet de confondre inhumations «classiques» et inhumations cinéraires. En effet, la dimension du socle visible, soutenant la stèle, correspond à la dimension d'un caveau à urnes cinéraires, mais est utilisé pour tous les types de concessions (figure n°16). C'est une technique particulière qui favorise la non distinction des pratiques. La dimension plus restreinte octroie alors plus de liberté pour la disposition et l'aménagement des alcôves végétales funéraires. Par conséquent, il existe une



Figure n°16 : Concessions enterrées, incorporation invisible de la crémation, cimetière parc de Caen, source : Quentin Huillet 2019

forme d'unité dans le cimetière.

C'est également le cas pour le cimetière des Sorinières (annexe n°XVIII). Le cimetière Beausoleil semble compter peu d'inhumations d'après le projet réalisé, cependant les aménagements cinéraires sont prévus pour être totalement intégrés. Ils ne sont pas au cœur de l'aménagement, mais inclus dans les soutènements mis en place pour retenir le terrain. En effet, le relief, peu propice à l'inhumation classique est compensé par la création de murs en gabions. Des cases cinéraires, sur la figure n°17, sont directement intégrées aux murs. De plus des espaces mixtes entre déambulation et inhumation sont prévus lors de la conception. Des emplacements non spécifiques sont donc dédiés pour des pratiques actuelles mais aussi



Figure n°17 : Columbariums incrustés dans un mur en gabions, cimetière des Sorinières, source : Agence Philippe Madec

potentiellement nouvelles, formant ces courbes amples sur le plan.

Les jardins du souvenir, toujours peu représentés.

C'est une information qui ressort de cette analyse, le jardin du souvenir n'entre toujours pas dans les objectifs principaux des aménagements. Ils sont de taille réduite et mis à l'écart, ou encore absents. C'est en effet le cas pour l'extension du cimetière des Vaudrans, aucun espace dédié à la dispersion des cendres n'y est recensé (annexe n°XV). Il est possible que l'extension n'ait pas besoin de bénéficier d'un espace cinéraire de dispersion, si le cimetière principal en possède déjà. Cependant, il n'a pas été remarqué, une fois sur site et, s'il est présent, il n'influence aucunement l'organisation et l'aménagement paysager du cimetière.

Ce jardin des mémoires n'est pas représenté non plus sur le plan du cimetière des Sorinières. Il pourrait cependant s'insérer parfaitement dans les espaces faits de courbes généreuses aux deux extrémités Est et Ouest du projet. Cela n'est pas encore le cas d'après la photo aérienne actuelle étudiée. Il n'est, quoi qu'il en soit, pas intégré dans l'ossature principale du projet dessiné.

Dans le cimetière parc de Caen, il existe deux jardins du souvenir dont un dédié spécifiquement aux enfants. Ils sont présents le long du cheminement circulaire principal, ce qui les rend donc accessibles et idéalement desservis. Cependant ils ne s'intègrent pas réellement au cimetière global et ne s'inscrivent pas dans une logique des formes réfléchies lors de la conception du projet. (annexe n°XXI)

La structure de ces deux petits aménagements est ovoïde et les cendres sont dispersées sur une zone enherbée pour le jardin du souvenir des adultes et sur des galets pour celui des enfants. Dans le premier cas les cendres ne sont donc pas évacuées et stagnent, à la vue de tous, pendant plusieurs semaines. L'aménagement n'est donc pas réellement réussi, mais accueille tout de même quelques défunts.

L'extension du Cimetière des Vaudrans, dans la lignée des cimetières méditerranéens.

Le cimetière des Vaudrans à Marseille ne possède pas, ou très peu, de columbariums. Il est composé, tout comme le cimetière de l'Est à Nice d'un mélange de caveaux «classiques» et d'enfeus. Cela reprend ce qui a été analysé dans la partie précédente expliquant cette spécificité des cimetières méditerranéens. Ainsi, l'extension étudiée diffère de la première tranche dans son organisation spatiale : on peut le voir sur la photo aérienne (annexe n°XL), les formes géométriques rectilignes et l'aspect monumental sont beaucoup moins présents. Toutefois, le mode de sépulture reste inchangé. Il y a donc une évolution dans la manière de penser le projet mais qui n'est pas liée à un changement dans les pratiques funéraires.

Les cimetières méditerranéens semblent moins bénéficier de l'influence de la crémation en termes de nombre de concessions cinéraires, mais peut être bénéficient-ils tout de même d'une influence liée à une tendance globale en France ?

Ainsi, la pratique cinéraire n'est pas encore admise par tous, en témoignent ces trois cimetières. Les cimetières méditerranéens sont peu tournés vers les aménagements cinéraires et ont la particularité de recourir à l'inhumation dans des enfeus. C'est une pratique importante qui a un impact indéniable sur le paysage (ajout de pleins, de verticales, et une impression de murs de soutènements de terrasses typiques de cette région). Lorsqu'elle est intégrée dans le projet par le paysagiste, la pratique cinéraire s'y fond par différents procédés : des caveaux enterrés rendant impossible la différenciation entre inhumation classique et cinéraire (Caen), ou des columbariums intégrés aux murs de soutènements (Les Sorinières). Ces procédés sont adaptables à des formes courbes ou droites, et permettent ainsi une souplesse dans la conception permettant de créer des aménagements aux courbes organiques. Les jardins du souvenir, sensés pouvoir s'intégrer au mieux dans cette nouvelle tendance des formes «naturelles», sont encore très peu présents dans les aménagements et dans la logique globale de conception des projets. Ils sont petits et excentrés par rapports aux autres pratiques funéraires.

C. A partir de 2010, la confirmation d'une pratique maintenant répandue.

En 2010, la crémation est largement répandue avec un taux d'utilisation de près d'un tiers des décès. Les installations cinéraires, différentes des installations vouées à l'inhumation, doivent être prises en compte dans la globalité de l'aménagement. On sait maintenant que d'ici quelques années, le taux de crémations dépassera les 50%, impactant la morphologie des cimetières. Ceux étudiés pour cette phase sont le cimetière naturel de Souché, à Niort, qui propose «une alternative aux modèles actuels de nécropoles» (Mairie de Niort 2015), l'extension du cimetière parc de Caen, et le projet de cimetière de la ville de Limay.

a) <u>La courbe prend le pas sur la droite, mais celle-ci demeure un héritage</u> important du cimetière traditionnel

L'extension du cimetière parc de Caen se termine en 2016. Elle a donc lieu 30 ans après l'ouverture de la première zone, pouvant laisser place à des innovations, au besoin. D'après le gestionnaire du site, il s'agit d'un cimetière qui fonctionne très bien depuis son ouverture et les familles en sont ravies. L'aménagement n'est donc pas ajusté et le projet initial est totalement respecté lors de l'extension (annexe n°XXII). Les cheminements alternent entre droites et courbes tandis que les massifs décoratifs et les concessions, aménagés en alcôves, s'organisent selon des cambrures originales. La courbe et la droite se côtoient ainsi d'«égale à égale» pour former ce parc funéraire.

Sans se côtoyer directement, ces deux types de formes sont agencés côte à côte dans le projet de cimetière de la ville de Limay. Le concepteur choisit de construire un lieu desservi par des axes rigides qui se transforment graduellement en courbes pour former un nouvel espace (annexe n°XXVIII). On retrouve donc les axes principaux, héritages éloignés du cimetière architectural et monumental, conservés comme un patrimoine de l'histoire des cimetières, mais modernisés. Les cheminements transversaux sont de biais et se métamorphosent en courbes afin de moduler un espace nouveau, aux courbes organiques. Cela confirme une volonté de transition lors du passage d'un espace à l'autre. Volonté déjà exprimée par les aménagements plus anciens, étudiée précédemment et confirmée par celui-ci. La forme du carré est conservée et disséminée au sein du cimetière selon plusieurs tailles en décalages par rapport aux cheminements (annexe n°XXVIII). L'aléatoire est ainsi mis en valeur.

Le cimetière naturel de Souché, à Niort, porte bien son nom car ne comporte plus, ou très peu, de formes strictes (annexe n°XXV, figure n°18). Toute droite est abandonnée au profit de courbes et d'ovoïdes. Sa construction est orientée vers la déambulation périphérique, comme un parcours de la mémoire. Evidemment, il ne tire pas son nom uniquement de ses formes, il s'agit d'un cimetière présentant une démarche

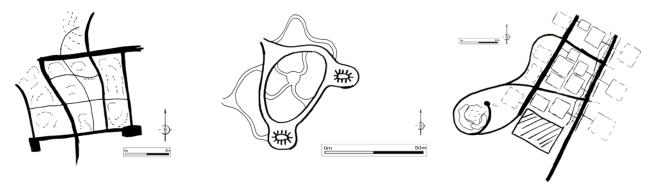


Figure n°18 : L'aménagement aux formes organiques privilégié dans les cimetières réalisés après 2010 (Compilation des annexes n°XXII, n°XXV et n°XXVIII), source : Quentin Huillet 2019

responsable et dont la charte spécifique permet un système pensé pour réduire son impact écologique au maximum. De la préparation jusqu'à l'enterrement, le corps subit le moins de traitements possibles afin de ne pas libérer de déchets lors de la décomposition. Il s'agit de «rendre à la terre le corps du défunt ou ses cendres» (Mairie de Niort 2015). C'est une idée novatrice motivée par la protection de l'environnement et les pratiques funéraires peuvent également s'adapter à ces nouveaux besoins.

b) <u>La végétation au cœur de l'aménagement, matérialisant diverses ambiances</u>

L'idée de développement durable est indéniablement associée au végétal. Dans ce cimetière d'un nouveau genre, il est au cœur de l'aménagement (annexe n°XXVI). En effet, à Souché, une placette est réalisée comme un épicentre sous un arbre et permet de diffuser les divers chemins vers l'extérieur et le parcours circulaire. Tous ces cheminements sont engazonnés et matérialisés par une tonte plus forte. Le végétal est ainsi omniprésent et quelques massifs plantés marquent les intersections. Les végétaux ne sont plus des sujets de collection rares et de provenances diverses. Ici, les arbres sont, soit d'origine et conservés dans le projet, soit apportés mais les essences choisies sont des essences locales. La gestion n'est pas intensive et la végétation est laissée libre de croître à sa guise. C'est une image rare du cimetière qui se veut d'aller encore plus loin que la plupart des «cimetières verts» actuels (cimetières paysagers, cimetières boisés, cimetières jardins).

Parmi ces cimetières verts, l'extension du cimetière parc de Caen est dans la lignée de l'aménagement initial (annexe n°XXIII). Les massifs plantés reprennent les mêmes lignes que ceux de la partie précédente mises à part les nouvelles essences introduites. Dans cette nouvelle partie, la végétation est beaucoup plus basse, essentiellement composée de plantes vivaces, graminées et arbustes. Cela confirme d'une part l'idée de montrer une transition vers la limite Nord, plus rurale, du cimetière et de la commune. D'autre part cela peut correspondre à d'autres objectifs : libérer le panorama et les points de vue, sur la campagne, mais aussi sur la chapelle classée au Nord-Ouest de la parcelle ; limiter la gestion et l'entretien, déjà très important sur la partie initiale du projet ; ou tout simplement un choix esthétique répondant à la tendance globale de ce type de palette végétale (orientée vers les graminées) pour cette période. Ainsi, malgré ces nouveaux objectifs, la forme globale des massifs et l'idée initiale des alcôves funéraires restent présentes et contrastent avec l'uniformité des concessions mortuaires.

Le cimetière de Limay semble quant à lui faire lien entre l'actuel besoin de nature et l'héritage de l'aménagement monumental (annexe n°XXIX). Autour de ces grands axes qui se dessinent, l'alignement est remis au goût du jour et revisité. Il est parfois unilatéral, et déséquilibre l'image du cimetière classique pour le rendre moderne. Ces alignements d'arbres se prolongent et se perdent ensuite dans l'espace plus «sauvage», à l'Ouest de l'aménagement. La strate intermédiaire y est plus importante, formant un réel sous-bois. De plus, le végétal est omniprésent grâce à ces zones enherbées qui permettent la déambulation entre les carrés funéraires. Enfin, la présence de l'eau avec une grande noue centrale et notamment une zone humide sont des éléments importants qui renforcent son aspect naturel.

Ainsi pour ces trois aménagements, la végétation permet une souplesse et une diversité d'ambiances très importante. Les cimetières sont très différents les uns des autres et cela est dû aux usages de cette végétation. Pour le cimetière de Caen, elle permet de cloisonner les espaces, découpant des alcôves intimistes. Dans le cas du cimetière de Limay, elle permet de marquer des transitions entre les espaces, mais également entre l'héritage des cimetières passés et actuels. Enfin, à Niort, la végétation permet la sensibilisation à une pratique écologique du funéraire tout en étant support de la technique cinéraire.

c) <u>La pratique cinéraire s'affirme et prend place au centre de l'aménagement</u>

En effet, on remarque dans l'annexe n°XXVII que la place du cinéraire est centrale dans le cimetière de Niort. Le parcours circulaire forme un jardin du souvenir dédié à cette pratique. Les cendres peuvent être répandues ou bien enterrées au sein de ce grand espace qui occupe plus de la moitié de la surface totale du cimetière. L'espace d'inhumation est formalisé en périphérie. Les inhumations du cimetière parc de Souché sont particulières car soumises à une charte qui définit notamment l'absence de caveau et l'obligation de réaliser uniquement un pupitre de 30 cm de côté maximum en pierre calcaire locale. L'inhumation est donc peu mise en valeur et s'intègre à cet environnement voulu naturel. De plus, l'absence de caveau influe dans le sens du «retour à la terre», déjà prôné par la pratique de dispersion des cendres. L'inhumation «classique» se rapproche alors de l'inhumation cinéraire. C'est un cas unique en France, et le cimetière naturel de Souché indique que de nouvelles innovations sont encore possibles.

Les jardins du souvenir semblent bien voués à prendre une place importante dans l'aménagement global du cimetière. On le remarque d'après l'annexe n°XXX, concernant le cimetière de Limay. Le «jardin» du souvenir n'en est plus vraiment un, il s'agit d'un espace boisé de taille importante permettant une déambulation du visiteur. Cet espace cinéraire se rapproche de l'image d'un lieu naturel et sauvage et possède même une zone humide au sein de l'espace de dispersion des cendres. Ainsi, il offre une diversité de milieux et répond à l'attente d'un lieu poétique permettant à chacun d'accéder à différents mondes symboliques. Le milieu choisi entre la terre, l'eau et l'air peut ainsi réveiller un univers spirituel différent pour chaque défunt d'après Thiolliere P. (2017): «Avec le choix de l'immersion des cendres dans l'eau vive (mer, océan, rivière, ruisseau...), se rajoute à la poétique d'un retour aux éléments l'idée du voyage et du pouvoir réunificateur de l'eau». Ici, même si l'on ne choisit pas de disperser les cendres directement dans l'eau, sa présence permet de faire lien avec l'élément et de symboliser l'écoulement, la dispersion encore plus loin des cendres (Thiolliere P. 2017). La conception d'un espace comme celui-ci montre une intégration et une considération de l'espace cinéraire dans le cimetière. De plus, les columbariums présents dans le cimetière de Limay sont localisés autour du cheminement principal (figure n°19 ci-dessous), montrant un rapprochement central de cette pratique. Ils ont de plus une double fonction, car ils sont également utilisés

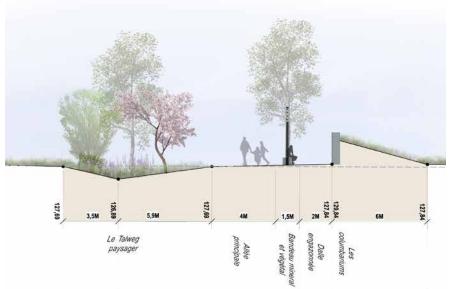


Figure n°19 : Coupe en travers de l'allée principale du projet de cimetière de Limay, illustration d'une asymétrie modernisant le souvenir du cimetère architectural, source : Arc-En-Terre 2016

Mémoire de fin d'études Quentin Huillet

comme murs de soutènements.

Ainsi, après analyse des cimetières de cette période, les formes courbes sont mises en valeur et se situent au même plan que les droites. Leur usage combiné permet de faire lien entre le patrimoine funéraire des cimetières monumentaux et l'envie d'un retour au naturel d'aujourd'hui. La végétation est omniprésente dans les projets actuels et permet de conforter cette transition, entre deux représentations du cimetière (passée et actuelle), et entre plusieurs espaces à vocations différentes. La pratique cinéraire prend alors une place importante, ce qui n'était pas le cas précédemment, et se prête volontiers à cette représentation du cimetière «naturel» ou «organique».

Les pratiques ont donc rapidement évolué, au cours de ces quarante dernières années. Le taux de crémation est passé de 1% en 1980 à presque 40% en 2019. Les concepteurs des cimetières étudiés se sont adaptés en intégrant à part égale, notamment ces dernières années, cette pratique dans les projets et non plus comme une pièce rapportée. Les jardins du souvenir et les columbariums sont maintenant des pièces centrales. La végétation prend une place de plus en plus prégnante jusqu'à devenir omniprésente. Elle n'est plus au service du gigantisme et du monumental avec des alignements d'arbres monospécifiques mais bien au service de la courbe et de la forme organique. Elles sont ainsi devenues l'unanimité, délaissant le quadrillage architectural. Ces changements sont indéniables, mais proviennent peut-être aussi de besoins différents, au delà de ceux de la pratique cinéraire. On peut notamment penser aux besoins écologiques et au besoin de l'homme de réduire son impact sur l'environnement, ou encore aux besoins de densification des concessions tout en réduisant les coûts de gestion.

III. L'étude par le dessin appliquée au projet du nouveau cimetière de la commune d'Hérouville-Saint-Clair

Il sera maintenant question de confronter ces observations avec un projet en cours de conception, celui du nouveau cimetière d'Hérouville-Saint-Clair. C'est l'occasion de confronter les resultats obtenus précédemment avec l'agencement prévu pour ce projet. De plus, il est important de comprendre la place qui devrait être laissée à l'innovation dans les futurs projets d'aménagements comme celui-ci.

A. Un cimetière innovant pour la communauté urbaine Caen la Mer

Caen la Mer (CLM) est la communauté urbaine (CU), qui s'étend autour de la ville de Caen. Elle englobe 47 communes et compte 270 000 habitants [8]. Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal, EPCI, chargé de plusieurs catégories de missions appelées compétences. Parmi ces compétences, figurent par exemple la gestion du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), et surtout la compétence cimetière, comprenant l'extension ou la création de nouveaux cimetières sur le territoire de la CU [9]

a) <u>Un nouveau cimetière, réel besoin pour la commune</u>

La commune d'Hérouville-Saint-Clair (HSC) est la deuxième plus grande commune de la communauté urbaine avec ses 22 997 habitants [10]. Elle se situe à proximité directe de Caen (figure n°20) et proche d'un axe autoroutier majeur entre Caen et Rouen. La ville possède déjà deux cimetières dans son centre historique : un cimetière ancien (figure n°21), que l'omniprésence de revêtement minéral et la densité très forte de tombes rendent austère, et un cimetière paysager (figure n°22), plus récent, calme et agréable à visiter. Cependant, ces deux cimetières sont saturés et la rotation des concessions ne permet pas de palier le besoin de nouvelles surfaces dédiées à l'inhumation.

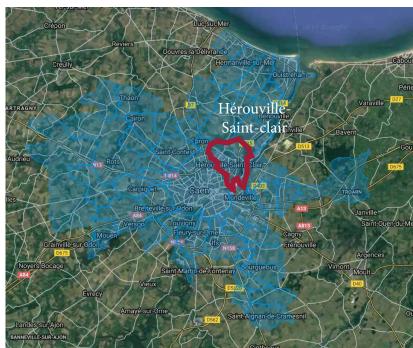


Figure n°20 : Carte de la CU Caen la Mer, source : Caen la Mer 2019



Figure n°21 : Cimetière ancien d'Hérouville-Saint-Clair, témoin du cimetière traditionnel, source : Quentin Huillet 2019



Figure n°22 : Cimetière actuel d'Hérouville-Saint-Clair, source : Quentin Huillet 2019

C'est ainsi que la communauté urbaine CLM a lancé l'appel d'offre pour la création du nouveau cimetière d'Hérouville-Saint-Clair en plusieurs tranches de travaux. Toutefois, la commune avait déjà impulsé ce projet depuis le début des années 2010. Après plusieurs évènements indésirables, les élus de la mairie n'ont pas pu porter le projet jusqu'à sa conception par un paysagiste pour faute de ressources foncières. Plus tard, la consultation est relancée et des études pédologiques et hydrogéologiques sont réalisées en 2012 sur une parcelle de 15 hectares, récemment acquise. Le futur cimetière ne verra cependant pas le jour après cela. Le projet est une nouvelle fois abandonné par la commune, car la compétence cimetière est officiellement acquise par la CU. Ainsi, un appel d'offre, donnant le jour à une étude et à la réalisation d'un projet, est à nouveau lancé en 2018 par CLM.

C'est à ce moment que la compétence est complétée par un diagnostic, et soumise à l'œil critique du paysagiste. La mission recommande la prise en compte d'études réalisées par des bureaux d'études de géologie et par un expert hydrogéologue, puis des études de besoins capacitaires funéraires pour réaliser un projet cohérent et viable. Le paysagiste concepteur possède donc un rôle clef puisqu'en plus d'être maître d'œuvre et donc de veiller au bon déroulement du projet jusqu'à sa réalisation, il doit concevoir un espace global cohérent, répondant aux besoins capacitaires funéraires, s'inscrivant dans une logique de développement durable, et si possible, porté vers l'innovation.

b) <u>La tendance globale d'évolution des pratiques à Hérouville-Saint-Clair</u> reflétant celle de la France

«Un des premiers problèmes qui se pose lors de la création ou de l'extension d'un cimetière est la définition de la surface nécessaire», d'après Ottmann F. (1987). Ainsi, pour dimensionner le projet, le bureau d'étude Arc-en-Terre (AET) a réalisé une étude capacitaire des besoins funéraires de la commune d'Hérouville-Saint-Clair. Pour répondre à la demande du projet, il aurait fallu réaliser cette étude sur l'ensemble des futures communes concernées. Cependant, la CU n'a pas encore de certitude concernant les autres communes affectées au cimetière. Les résultats développés ont donc été extrapolés.

Il est nécessaire de réaliser cette étude capacitaire car elle permet, d'une part de connaître le nombre de concessions nécessaires pour le cimetière, et d'autre part de prédire la proportion de cases cinéraires par rapport à des concessions «classiques». Il est important de définir cette proportion car les surfaces utiles pour les concessions des deux pratiques sont très différentes. De plus, cette étude permet ici d'illustrer par un exemple concret les affirmations formulées plus tôt (cf. Partie I. B.).

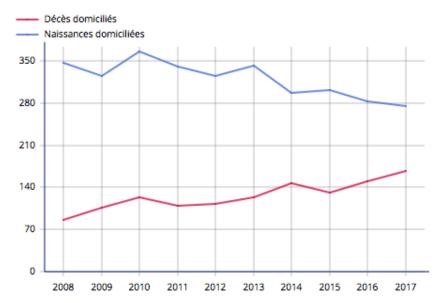


Figure n°23 : Croissance des décès domiciliés à Hérouville-Saint-Clair entre 2008 et 2017, sources INSEE 2018

Ainsi, le graphique ci-dessus (figure n°23) montre bien que le nombre de décès à HSC augmente. Il a presque doublé en 10 ans, passant de 86 décès en 2008 à 167 en 2017. Ceci est notamment dû à une augmentation de population domiciliée dans la commune et à un vieillissement global. Ainsi, d'après le graphique suivant (figure n°24), on observe qu'après une légère diminution de la population dans les années 1990, la population augmente à nouveau à partir de 2010. Elle progresse même plus vite que prévu. En effet, des estimations ont été réalisées en 2012 par un bureau d'étude spécialisé, Géosign, montrant une hypothèse d'évolution des populations d'HSC jusqu'en 2050. Il s'agissait de l'hypothèse alors la plus plausible, mais on remarque que les chiffres relevés par l'INSEE indiquent plutôt une courbe correspondant à celle de l'hypothèse haute (22 460 habitants en 2015 et plus de 23 000 en 2019). La population augmente donc rapidement et la prédiction du nombre d'habitants en 2050 est de 26 000 habitants.

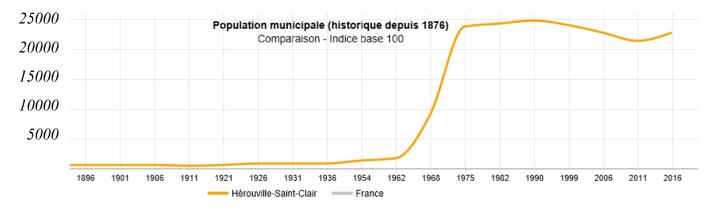


Figure n°24 : Depuis 2010, nouvelle hausse de la population à Hérouville-Saint-Clair, source : INSEE 2018

De plus, entre 1999 et 2015, le nombre d'habitants des catégories d'âge de 0 à 14 ans, de 15 à 29 ans et de 30 à 44 ans, ne cesse de régresser. A l'inverse, les catégories des 45 à 59 ans, de 60 à 74 ans et de 75 ans et plus augmentent fortement (INSEE 2018). Ces données, couplées avec le taux de mortalité national en hausse chaque année (cf. partie I. B. a)) et l'augmentation du nombre d'habitants tous les ans permet d'émettre une hypothèse sur le nombre de décès sur la commune d'HSC jusqu'en 2050 qu' il faudra alors différencier en fonction des pratiques. De plus, une prédiction à long terme permet de définir la proportion de ces pratiques par période et donc par tranche de travaux.

Pour cela, il faut étudier les tendances en termes de pratiques des anciens cimetières de la ville. Le bureau d'étude Géosign, mandaté par la commune, a réalisé une étude de ce type en 2012, dans laquelle figurait le tableau fourni en annexe (annexe n°XLI) :

Il permet de montrer un taux de crémation en constante hausse, passant de 9,5% en 2007 (7 crémations pour 74 décès) à 40,2% en 2011 (47 crémations pour 117 décès). Ce taux est particulièrement haut, plus élevé que la moyenne nationale. Lorsque l'on extrapole les données nationales sur les futurs désirs des Français, il est possible d'assurer que ce taux ne va pas cesser d'augmenter jusqu'en 2050. Or, parmi ces décès voués à la crémation ou à l'inhumation, tous n'engendrent pas la création d'une nouvelle concession. Certains rejoignent des membres de la famille dans le caveau familial, certains désirent que leurs cendres soient dispersées et d'autres concessions remplacent des anciennes. Grâce à ces données, il est alors possible de prédire les besoins de la commune en cases cinéraires, caveaux à urnes, ou caveaux traditionnels.

Les tableaux présentés en annexe (annexe n°XLII) montrent alors les besoins funéraires pour trois périodes, 2020 à 2030, 2030 à 2040 et 2040 à 2060. Ces périodes correspondent aux différentes tranches de travaux que comporte le projet. Ainsi, le besoin communal total, pour l'horizon 2060, du cimetière d'HSC en concessions classiques est d'environ 1350 concessions et d'environ 2800 concessions cinéraires.

Enfin, afin d'appréhender les espaces du futur projet, il est nécessaire de convertir ces unités de concessions en surfaces correspondantes. Ici encore, il n'y a pas de certitude, et tout dépend du rendu de projet désiré. Les concessions classiques mesurent en moyenne un mètre de large pour deux mètres de long.

En ajoutant les intertombes il faut compter 3m² par concession. (Ottmann F. 1987). Cette densité correspond aux standards du cimetière architectural ancien. Pour approcher du rendu de cimetière paysager, il faut augmenter cette surface. En prenant en référence le cimetière paysager d'HSC, on trouve une surface par concession, espaces verts et cheminements confondus, proche de 12m² par concession (surface totale du cimetière / nb de concession = surface moyenne par concession). C'est ainsi l'objectif du cimetière d'Hérouville-Saint-Clair. De manière identique, la surface dédiée à une concession cinéraire, très faible pour sa surface propre, avoisine ici les 4m² par concession. Grâce à ces données, il est possible de définir les surfaces à allouer à chaque pratique en moyenne pour chaque tranche du projet. Ces surfaces sont d'environ 16 500m² de concessions classiques et 11 500m² pour les concessions cinéraires, à l'horizon 2060. Ainsi, avec une marge de 6000m² on obtient une surface totale de cimetière de 34 000 m² environ soit 3,4 ha.

La totalité de la parcelle (15ha) peut donc tout à fait accueillir les morts de la commune d'HSC, mais également ceux d'autres communes. On connait les besoins surfaciques en fonction des pratiques et des tranches, permettant de réaliser un aménagement cohérent. Enfin, et cela confirme les résultats de l'étude, on remarque que la surface allouée aux concessions cinéraires est très grande et rivalise avec celle nécessaire aux concessions traditionnelles. Cela montre l'importance de penser le paysage du cimetière différemment par rapport à quelques années en arrière, lorsque l'inhumation était encore omniprésente dans les cimetières Français.

c) Concevoir un projet moderne et novateur

Une fois cette étude capacitaire effectuée, les orientations du projet sont définies. Elles doivent répondre au programme fixé par la maîtrise d'ouvrage. Le programme contient les prescriptions et les demandes de cette dernière pour le projet. Dans le cas du cimetière, il s'agit évidemment de répondre aux besoins funéraires, mais aussi de réaliser un cimetière accessible à tous, en limitant les coûts de gestion et d'entretien. D'autre part, l'accent doit être mis sur l'innovation en valorisant la création d'un cimetière dans l'air du temps.

Le programme n'est pas la seule contrainte, la parcelle acquise n'est pas optimale pour la réalisation d'un cimetière, et certaines surfaces sont amputées à l'espace funéraire potentiel. En effet, une zone de remonté de nappe phréatique ne permet pas la réalisation de caveaux traditionnels. De plus, un périmètre de zone de captage interdit toute excavation, ayant la même conséquence. Un plafond rocheux particulièrement haut dans le sud de la parcelle n'autorise pas non plus à creuser suffisamment profond pour la création de caveaux. Pour les concepteurs, ces contraintes orientent ainsi le projet selon une esquisse global (annexe n°XLIII). Elle se découpe d'après deux typologies d'espaces : un espace central paysager conservant toutefois un héritage du cimetière traditionnel architectural, et un espace périphérique comme un parcours se jouant des contraintes précédemment citées pour mettre en valeur la double vocation de promenade et de lieu dédié aux innovations dans le domaine du funéraire.

L'idée est ainsi d'allier l'aspect patrimonial, symbolisé par des droites saillantes et des chambres funéraires, tout en s'inspirant de projets innovants comme le cimetière parc de Caen. En effet, l'espace funéraire central est composé d'une allée principale inclinée de trente degrés par rapport à l'axe Est-Ouest (annexe n°XXXI). Cette allée, comme une colonne vertébrale doit desservir des cheminements secondaires perpendiculaires, qui se courbent en s'étendant vers la périphérie de la parcelle. Un cheminement périphérique ovoïde est dessiné et permet une déambulation dans toute la parcelle du projet. Il distribue également des lieux d'ambiances et de vocations diverses, notamment plusieurs espaces de dispersions formant un immense jardin du souvenir. Celui-ci prend une place prépondérante dans le cimetière, car il est situé à l'extrémité de l'allée principale et à la jonction entre celui-ci et l'axe périphérique. Les autres espaces permettent de passer outre les contraintes de la parcelle en proposant des techniques innovantes hors sol.

L'esquisse décrit l'espace que les paysagistes concepteurs imaginent et c'est ce plan que nous étudierons dans la partie suivante.

B. L'innovation funéraire, adaptée au paysage moderne du cimetière

Il sera ainsi question dans cette partie d'étudier les schémas réalisés sur cette esquisse et de comprendre la réflexion du concepteur. De plus, il est intéressant de confronter celle-ci avec les autres plans masses et schémas étudiés précédemment. C'est également l'occasion de critiquer l'impact des pratiques funéraires sur le paysage du cimetière.

a) <u>Conserver un héritage du cimetière traditionnel et l'intégrer aux courbes</u> <u>plus modernes</u>

En effet, la métamorphose des squelettes ou des structures globales est flagrante pour les cimetières étudiés. Les axes centraux colossaux ou les organisations en quadrillages, typiques des cimetières architecturaux (Auzelle R. 1965) et omniprésents dans la période précédant les années 1980, vont progressivement laisser place à des courbes et sinusoïdes. La géométrie rectiligne et orthogonale perd du terrain face à la géométrie aléatoire plus «naturel». Les deux se côtoient parfois, mais l'agencement classique du cimetière monumental est abandonné.

Cette ancienne tradition permettait une densité de concessions très importante. Il s'agissait à la fois d'une méthode économique et facile pour disposer les morts (Ottmann F. 1987). D'après la forme des concessions et leur dimension, il était plus simple de réaliser un cimetière carré disposant d'allées principales, distribuées de manière orthogonale. L'inhumation traditionnelle, est donc adaptée à ces espaces «rigides» de par la forme des caveaux. L'apparition des cimetières paysagers bouleverse ces codes. Il s'agit dorénavant, pour Robert Auzelle (1965), d'aménager le site en lui conférant une multiplicité d'usages : de parc urbain aux influences anglo-saxonnes, de ressource artistique pour des artistes mandatés par les communes par exemple, et évidemment de lieu de repos pour les morts. (Bertrand R. 2015). L'inhumation en caveaux traditionnels ne se prête pas vraiment à cette nouvelle tendance paysagère, à moins d'assumer la perte de place engendrée par la rencontre de la courbe et du carré. Ainsi, les formes courbes prennent leur sens avec les aménagements cinéraires, de plus en plus présents depuis 2010 d'après notre étude. Les caveaux à urnes permettent une disposition plus libre en suivant les arrondis, et les jardins du souvenir encouragent l'aménagement curviligne, plus souple.

L'annexe n°XXXI, représentant un schéma du projet de cimetière d'HSC, montre ainsi que le concepteur choisit de faire le lien entre la droite rigide et la courbe souple. La droite permet de former une colonne vertébrale monumentale. Cette allée guide toutefois le visiteur vers un espace de dispersion à l'aspect asymétrique et organique. De plus, les cheminements secondaires perpendiculaires à cette colonne se déforment progressivement pour rejoindre une allée périphérique, qui alterne elle-même entre les courbes et les contre-courbes. La partie centrale du cimetière, semble ainsi se métamorphoser vers les extrémités afin de se fondre dans un environnement «naturel». Cette métamorphose conforte la vision de multiplicité des usages (Auzelle R. 1965), tout en préservant un aspect patrimonial : l'allée principale monumentale, chargée de structurer le projet.

b) <u>Le végétal, dorénavant au service du funéraire</u>

De la même manière, la végétation au sein des cimetières a grandement évolué. Dans certains cas, on pourrait même dire qu'elle est apparue dans ces lieux avec cette tendance du cimetière paysager. Avant 1980, le végétal, sauf cas particuliers (Nantes par exemple), et surtout dans les petits cimetières communaux, ne trouvait pas sa place dans ces lieux. La densité des tombeaux n'admettait pas la présence d'arbres, excepté de part et d'autre des allées principales. La métamorphose de l'agencement des cimetières est

intimement corrélée à l'apparition de cette végétation car elle représente une composante obligatoire du cimetière paysager. Le paysage du cimetière passe donc du minéral au végétal. Dans certains cimetières innovants, comme le cimetière naturel de Souché à Niort, aucune surface n'est minérale. Ainsi, tout comme le végétal soulignait l'aspect monumental des grands axes, il permet aussi de promouvoir l'aspect naturel et organique d'un lieu.

Depuis les années 1980, les végétaux dans les cimetières sont liés à certaines pratiques funéraires. En effet, les jardins du souvenir sont souvent accompagnés d'un aménagement paysager. Ces aménagements, d'abord très succints et de tailles réduites (Cimetière parc de Caen par exemple), sont de plus en plus importants dans les cimetières (Cimetière de Limay). De plus, certains besoins, comme celui d'une sépulture écologique, poussent certains Français à se faire inhumer dans des cimetières adoptant des pratiques respectueuses de l'environnement (inhumation du corps ou des cendres dans le cimetière de Souché par exemple), ou proposant la plantation d'un arbre au décès de la personne [11]. Les plantations permettent également à certains cimetières de camoufler les concessions et ainsi atténuer l'image, parfois austère, du cimetière (cimetière parc de Caen). Ainsi, les nouvelles pratiques funéraires ont un rôle important dans la disposition végétale des cimetières récents et d'autant plus pour certains cimetières innovants. Le végétal accompagne l'évolution des pratiques funéraires : ils s'associent pour promouvoir un nouveau paysage dans les cimetières modernes.

C'est également le cas pour le cimetière d'Hérouville-Saint-Clair. En effet, d'après l'annexe n°XXXII, on remarque que la surface de jardin du souvenir est très grande comparée à celle d'autres cimetières. Cette zone est composée de trois ambiances : végétalisée, rappelant un jardin planté, minérale et un milieu aqueux. D'autre part, la parcelle est entourée de végétation haute sur toutes ses parties Nord et Est. Ces zones très boisées se diffusent et se transforment pour laisser place à un aménagement en prairie vallonnée, très ouvert sur le paysage, à l'extrémité Sud-Ouest. Enfin, des alignements sont présents autour de l'axe principal et du parking afin de structurer l'espace et de palier au gigantisme de la parcelle en portant l'aménagement à son échelle. Tout cela confirme une évolution remarquée plus tôt: le végétal prend une place importante dans le projet, sous la forme de différentes strates, qui se succèdent selon des transitions plus ou moins rapides, souvent en fonction des pratiques funéraires (Exemple du cimetière de Limay).

Ainsi il sera maintenant question d'analyser la gestion de l'aménagement en fonction des pratiques funéraires.

c) Les innovations funéraires, parties intégrantes du projet

Les changements de pratiques funéraires sont indéniables. Ils sont avérés statistiquement d'après plusieurs organismes (INSEE, CREDOC, IFOP), mais aussi d'après l'étude réalisée. Ces schémas montrent une apparition progressive des éléments cinéraires. D'abord il s'agit de petits jardins du souvenir ou columbariums, greffés aux sites depuis la promulgation de la loi de 2008 (Montparnasse, Nice ou encore Saint-Pierre-du-Mont d'après les photographies aériennes anciennes). Entre 1980 et les années 2010, les sites cinéraires s'intègrent aux projets de manière discrète comme les columbariums dans les murs de soutènement par exemple (Cimetière des Sorinières), mais sont toujours en marge des projets. Mais, depuis quelques années ces aménagements dédiés à la pratique cinéraire prennent de l'ampleur (jardin du souvenir du cimetière de Limay).

Le jardin du souvenir d'HSC présente en effet un rôle primordial. Il se situe à l'extrémité de l'axe central, à l'aboutissement du principal point de vue. Il forme, dans le même temps, un carrefour entre cet axe et le cheminement périphérique de promenade. C'est un espace important, d'une surface de près d'un demi hectare. Aujourd'hui, de manière globale, le jardin du souvenir correspond à une demande croissante de personnes souhaitant la dispersion de leurs cendres. Il est ainsi nécessaire de pouvoir proposer des espaces intimistes et agréables, offrant plusieurs ambiances. D'après l'annexe n°XXXIII le jardin du souvenir d'HSC propose ainsi trois jardins du souvenir différents dans cet espace paysager lié à la dispersion.

La partie centrale est dédiée à l'inhumation de caveaux et de caveaux à urnes. La pratique est identique à celle du cimetière parc de Caen. C'est-à-dire que toutes les concessions ont le même aspect extérieur, correspondant à une plaque, de 80cm de côté maximum, et une stèle. Les urnes ou cercueils sont entreposés sous terre et il n'est pas possible de différencier les deux. Le lieu est enherbé et entouré de massifs plantés afin de créer des quartiers, comme des alcôves intimistes. L'ambiance générale est celle d'un parc planté, dans lequel les tombes sont discrètes mais accessibles. C'est une inversion totale de la pratique du cimetière traditionnel qui, au contraire, prônait la mise en valeur et, parfois même, l'exubérance des tombes. Aujourd'hui, l'objet du cimetière moderne est de promouvoir un espace aux usages pluridisciplinaires attractifs, tout en permettant aux familles de se recueillir dans un cadre agréable. C'est une transformation qui a été possible par les changements de modes de pensée et ainsi par l'évolution des pratiques funéraires.

Les autres espaces périphériques permettent une pratique encore différente. Les espaces boisés sont riches en plantations hautes et disposent de clairières funéraires. Il est important de rappeler que dans ces espaces il est impossible de creuser pour inhumer un corps ou une urne. Cependant, cela n'est pas nécessaire puisque la vocation des lieux est toute autre. Ces clairières sont les endroits idéaux pour réaliser la plantation d'un arbre à l'arrivée du défunt dans le cimetière. La concession correspond ainsi à la création d'un petit columbarium familial, auquel s'ajoute la plantation d'un arbre jeune lors du décès de la personne. La symbolique de l'arbre est forte car, permet, même dans la mort, de créer et d'avoir une image de retour à la nature. Si d'autres membres de la famille décèdent, ils pourront rejoindre leur parent et l'arbre familial. Cette technique propose donc une nouvelle façon de reposer dans un cimetière, tout en s'affranchissant de contraintes du milieu, qui n'auraient pas pu permettre la construction d'un cimetière traditionnel sur cette surface.

Les pratiques ne cessent donc d'évoluer, et avec elles les espaces changent et deviennent innovants. Que ce soit dans l'agencement global, dans la végétalisation des différents projets ou tout simplement dans la place qu'occupe chacune des pratiques, on peut affirmer que les cimetières actuels et futurs ne correspondent plus à l'image du cimetière ancien et traditionnel français. Il est cependant probable que le paysage du cimetière n'évolue pas uniquement à cause de l'impact des pratiques funéraires. Des phénomènes de modes et de gestion du territoire sont également en jeu. De nouveaux besoins apparaissent comme : la multiplicité des usages ; la densification, qui se ressent au niveau urbain et qui est également une demande au niveau des cimetières ; la gestion différenciée et le passage à la gestion des espaces sans produit phytosanitaire, ayant un impact important sur le paysage des cimetières (Morange L. 2014). Ces besoins sont également une cause des changements paysagers de notre environnement, et par extension des cimetières. Cependant, l'évolution des pratiques permet d'accompagner ces besoins et semble permettre une plus grande souplesse dans les aménagements.

C. De nouvelles pratiques funéraires participant à l'évolution du paysage du cimetière

Ainsi, les pratiques ont évolué jusqu'à présent en modelant le paysage des cimetières. Mais quel est l'avenir de l'entité du funéraire en France ? Les pratiques funéraires sont-elles encore vouées à évoluer et qu'en adviendra-t-il du cimetière français ? Faut-il déjà prévoir des espaces pouvant accueillir de nouvelles pratiques ? La législation française n'autorise pas encore d'autres procédés que l'inhumation et la crémation, mais dans quelques années, de nouvelles innovations verront peut-être le jour.

a) Des espaces en attente, le champ libre à l'innovation

Comme présenté dans la partie précédente, le cimetière d'HSC est composé de plusieurs tranches d'aménagements, qui seront réalisées successivement jusqu'en 2040. Ainsi, la période de réalisation de la

phase finale du projet se situe très loin dans le temps par rapport à la période de conception. Chaque nouveau projet de cimetière est en ce sens un réel pari sur l'avenir.

Cette temporalité des projets a pour conséquence une inertie entre l'apparition de nouvelles pratiques et la prise en compte de celles-ci dans l'agencement des projets. C'est ce que l'on observait dans la partie précédente de cette étude (cf. partie II. B.). Le nombre de personnes crématisées a rapidement augmenté à partir des années 1980. Pour autant la période étudiée entre 1980 et 2010 montre une intégration limitée des aménagements cinéraires dans les esquisses de certains projets (notamment du cimetière de Marseille ou des Sorinières).

C'est pour permettre à de nouvelles techniques et pratiques d'apparaître, qu'il faut penser les projets dans leur globalité tout en réfléchissant à des espaces d'attentes. Evidemment des surfaces inutilisées ne sont pas intéressantes car ne correspondent pas au principe de densification des communes. C'est pourquoi, il faut envisager des vocations mixtes, enclines à évoluer. Le futur cimetière d'Hérouville-Saint-Clair, en annexe n°LI, montre un espace global, pensé selon une périphérie qui dessert des lieux avec des ambiances et des vocations funéraires différentes. Ces espaces sont aujourd'hui dédiés à certaines pratiques innovantes, comme le «parc romantique», réel parc boisé qui permet à la famille du défunt de planter un arbre au décès de celui-ci. Il s'agit d'une pratique répondant à un désir de certaines personnes actuellement, mais il est possible que de nouvelles envies apparaissent et bouleversent encore le panorama funéraire français. Dans ce cas, ces nouvelles pratiques trouveront peut être leur place dans une tranche suivante de travaux pour le cimetière d'HSC. Des espaces comme le «vallon du repos» ou le «parc romantique» sont conçus pour pouvoir supporter une adaptation, et semblent enclins à accueillir de nouvelles pratiques sans modifier la structure générale du cimetière.

En effet, le risque lors de l'aménagement d'une nouvelle phase est de modifier et de ne pas respecter la structure globale du projet. Le rendu final ressemble alors à une mosaïque d'espaces différents sans co-hérence. Ceci peut être évité en prenant en compte une évolutivité du projet dès la phase de conception. Il est alors possible de s'adapter dans le cas où de nouvelles pratiques émergent.

b) Des nouvelles techniques, impliquant diverses formes de concessions

En France, et comme dans la majorité des autres pays, ne sont autorisées que la crémation et l'inhumation. Cependant, depuis quelques années, des expérimentations sont menées dans d'autres pays sur d'autres moyens de transformer le corps après la mort. Il sera question ici d'expliquer ces nouvelles pratiques et de découvrir l'impact qu'elles pourraient avoir sur le paysage du cimetière.

La promession

La promession⁽¹³⁾, ou aussi appelée la lyophilisation, est une technique qui «consiste à plonger le corps dans de l'azote liquide. Refroidi à -196 °C, le corps est ensuite placé sur une table à fortes vibrations pour être réduit en particules fines» [12]. Autrement dit, le fractionnement mécanique par la vibration donne une matière, qui est ensuite séchée et réduite en poudre. Le processus permet d'une part d'enlever l'eau qui compose le corps (de 55 à 60%), puis de le transformer en particules. Le résultat est proche du résultat obtenu après une crémation, mais la méthode est revendiquée écologique et même «bio» (Anstett E. 2015). En effet, les éléments chirurgicaux et le mercure sont extraits de la poudre par un séparateur de métaux. Cette poudre peut même être désinfectée sur demande. Les fluides d'embaumement, polluant pour les sols, n'ont pas lieu d'être avec cette méthode. Le but de Susanne Wiigh-Mäsak, l'inventrice, est en effet le retour «au cycle naturel d'une façon digne en offrant une contribution précieuse à la planète Terre» (Anstett E. 2015). Il s'agit d'une pratique légale en Suède, en Angleterre, en Afrique du sud et en Corée du Sud [12].

Le résultat en termes de sépulture semble alors identique à ce que propose une crémation. La poudre résultant de cette pratique est effectivement introduite dans une urne et confiée à la famille du défunt. Le

choix de sépulture est donc multiple, le corps peut être dispersé, ou inhumé dans un caveau à urne ou columbarium, ou encore dans une urne biodégradable directement dans le sol. La réelle différence se trouve donc dans le procédé, plus écologique, mais ne devrait pas engendrer de modification avec ce que propose déjà la crémation en terme d'aménagement paysager.

L'humusation.

L'humusation⁽⁸⁾ des corps est un procédé qui permet la dégradation des composants du corps en humus. Aussi appelée «réduction organique naturelle», ou encore «composte humain», cette technique est une alternative qualifiée de naturelle par le gouverneur démocrate de l'état de Washington, Jay Inslee [13]. Il s'agit du premier état des Etats Unis à réaliser actuellement un projet de loi visant à l'introduire dans ses textes. Cette technique est également présente au stade d'expérimentation en Belgique [12]. Elle consiste à accélérer le principe naturel de décomposition des corps. Le défunt est ainsi placé dans une cuve avec des conditions d'humidité et d'oxygène optimale. De la matière organique sèche (paille), est incorporée à plusieurs reprises. Au bout d'une trentaine de jours, la totalité du corps est dégradée et se retrouve sous la forme d'un terreau, qu'il est possible de réutiliser [13].

Ce procédé permet la création d'un substrat employable pour réaliser des plantations. Cela s'approche des modèles écologiques recherchés par certaines personnes, car il permet un «retour à la terre» au sens strict. La technique est, de plus, pauvre en émissions de CO2, mais reste la question des métaux parfois présents dans les corps. L'aspect des cimetières pourrait cependant évoluer avec une technique comme celle-ci, car les concessions ne seraient plus nécessaires. Le terreau mortuaire serait directement incorporé au sol dans un massif ou au pied d'un arbre par exemple. Il faudrait tout de même signaler le lieu par une plaque ou une stèle pour la famille du défunt.

L'aquamation.

L'aquamation⁽²⁾, aussi appelée «hydrolyse alcaline», permet de dissoudre le corps, ses composants organiques et minéraux, sous la forme d'un liquide stérile. Le corps humain est déjà composé de 55 à 60% d'eau chez l'adulte. Les autres éléments à dissoudre sont les graisses, les protéines et le sang. Le corps du défunt est alors plongé dans une cuve de solution alcaline portée à 180°C [14]. La pression à l'intérieur de la cuve monte à dix bars et cela durant quelques heures. Le liquide est alors «réintroduit dans le cycle de l'eau» (Anstett E. 2015), c'est-à-dire qu'il est possible de le disperser directement dans la nature. Les résidus osseux sont ensuite réduits en poudre, placés dans une urne, puis restitués à la famille. C'est un processus, comme ceux décrits plus haut, jugé plus écologique que la crémation et qui lui propose ainsi une alternative permettant d'émettre trois fois moins de gaz à effet de serre, de consommer dix fois moins d'énergie et de rejeter cent soixante fois moins de particules fines [14]. Il s'agit d'un procédé déjà homologué en Australie, au Canada et en Californie [12].

Ainsi, le résultat de cette technique se traduit par la réalisation d'un liquide qu'il est possible de disperser de la même manière que des cendres, et une urne contenant une poudre résiduelle des ossements. Ainsi, cette pratique se prêterait bien à de nouvelles formes de jardins du souvenir, peut-être présent sous forme aqueuse. Cela renforcerait alors le rôle de cet aménagement cinéraire. Il est également possible d'utiliser ce liquide directement dans des zones de plantations liées à la mémoire du défunt, comme pour le procédé d'humusation par exemple.

Funérailles numériques

Ainsi, des techniques novatrices permettent la transformation du corps par des procédés différents de la crémation. Il s'agit de techniques pouvant influencer le paysage du cimetière en renforçant la tendance actuelle ou en faisant émerger de nouvelles formes d'aménagements funéraires. Enfin, des nouvelles perspectives ne sont pas à négliger. L'apparition du numérique et du digital pourrait directement impacter les formes et structures physiques des cimetières. Il s'agirait de coffrets numériques dans lesquels «les proches

pourraient trouver des souvenirs» [15]. On peut imaginer que cette pratique puisse se coupler avec celles précédemment citées. En effet, certaines, comme l'humusation et l'aquamation, ne permettent pas de représentation physique du lieu de repos du défunt, et cela peut être difficilement vécu par les familles. Ainsi des «concessions numériques» permettraient de palier à ce problème.

c) Quel avenir en France pour ces nouvelles pratiques?

Ces pratiques n'existent pas actuellement en France. Seule la crémation et l'inhumation sont autorisées par la loi, et pour voir apparaître des techniques comme celles-ci, il faudrait alors modifier certains textes ou en ajouter. La question de la légalisation de l'humusation en France a bien été soulevée auprès du ministère de l'intérieur en 2016. Le Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF), l'organisme chargé d'étudier le sujet, n'a pour l'heure pas donné suite [12]. Cependant, on peut imaginer que si le CNOF donne son accord, la pratique serait tout de même normée. Les résultats de cette humusation ne pourraient donc pas être déposés hors des cimetières, comme c'est le cas actuellement en France pour les autres techniques (excepté pour la dispersion des cendres).

Ces nouvelles pratiques naissent d'un besoin écologique présent même dans la mort. Elles sont plus intéressantes que l'inhumation ou la crémation pour le développement durable. Pour l'heure, en France, l'écologie dans la mort se manifeste par des sépultures biodégradables ou éco-certifiées par exemple (cercueils en cartons, urnes biodégradables, matériaux certifiés sans produits chimiques...) [15]. Cependant, si d'autres pays développent certaines nouvelles pratiques, cela pourrait inspirer les Français et de ce fait, modifier le panel des pratiques funéraires actuel. Le basculement de l'inhumation vers la crémation s'est effectué très rapidement et cela laisse penser qu'il est possible que de nouvelles techniques bouleversent encore cet ordre dans les années à venir. Le monde du funéraire est actuellement en mutation.

Un projet futuriste pensé par Chenxue Wang pour son master en architecture propose une vision encore plus poussée de ce que pourrait devenir le cimetière (2017). L'idée est de pouvoir intégrer les morts dans la vie des vivants, non pas en les entreposant à l'écart, dans des cimetières que l'on ne visite qu'une fois par an, mais de les intégrer dans des constructions nouvelles. Il décrit alors la réalisation factice d'un bâtiment dans Central Park, à New-York, dans lequel les défunts sont intégrés à part entière dans la construction. Il explique que les cendres des crématisés sont mélangées à du ciment afin de réaliser le béton du bâtiment, et le terreau des personnes ayant fait appel à une humusation est utilisé pour réaliser le parc et les aménagements extérieurs du projet (Wang C. 2017). Cela répond ainsi aux besoins de densification, par la suppression des cimetières, et de développement durable, par la réutilisation de ressources funéraires dans le but de créer de nouveaux édifices et espaces de vie. Cependant, il est difficile d'imaginer un changement aussi radical en France dans les prochaines années. Le repos du défunt et le lieu de recueillement semblent être primordiaux pour les familles et les modes de pensée ne sont sûrement pas encore prêts pour ce type de paysage funéraire.

Ainsi, le projet de cimetière d'Hérouville-Saint-Clair illustre et conforte d'une part les résultats trouvés dans la partie précédante, tout en mettant en évidence la nécessité de prendre en compte les innovations à venir dans le monde du funéraire. En effet, de nouvelles pratiques sont actuellements éprouvées dans d'autres pays, confirmant que les techniques funéraires sont encore vouées à évoluer.

L'évolution des pratiques funéraires: Quel impact sur le paysage du cimetière ?

Conclusion

Les cimetières sont les premiers aménagements que l'Homme ait réalisés. C'est avec l'enterrement des morts qu'il s'est sédentarisé et a commencé la construction des premières cités. Aujourd'hui, après plusieurs bouleversements, le cimetière connait un incontestable renouveau. Les projets actuels forment des espaces désirés mixtes pouvant accueillir de multiples usages : des lieux de promenade et de déambulation, des expositions d'art, des parcs arboretums et évidemment des espaces de recueillement. L'aménagement du site mortuaire dépend des pratiques funéraires présentes dans celui-ci. La diversité de sépultures offre effectivement une multitude d'espaces définis par des formes rectilignes et organiques qui cohabitent, une végétation omniprésente et des innovations pour le monde du funéraire. En effet, la montée en puissance de la crémation a permis de voir apparaître les jardins du souvenir, les urnes cinéraires et ainsi de nouvelles façons d'appréhender les rites funéraires. Les changements ont été très rapides dans le paysage du cimetière, et depuis quarante ans, celui-ci n'a cessé d'évoluer.

Le paysage du cimetière dépend des composantes qu'il présente et qui affectent son aspect. Cela se caractérise par des formes et des volumes, leur agencement, la composante végétale créant des ambiances, et la composante minérale structurant l'espace. Depuis les années 1980, la géométrie au service du monumental est progressivement abandonnée pour donner lieu aux courbes, synonyme d'aménagement à l'aspect «naturel». Le végétal, autrefois absent hors des grands alignements monospécifiques, devient le pilier de ce type d'aménagements. On parle de cimetières paysagers, boisés et même dans certains cas de cimetières naturels. La crémation, pratique prenant de plus en plus d'ampleur, permet de nouvelles formes de sépultures et s'insère ainsi parfaitement dans ce type d'aménagement aux volumes organiques. L'espace cinéraire n'est plus une pièce rapportée, rendue obligatoire par de nouvelles lois. Le paysagiste a su l'intégrer dans ses aménagements, en conservant certaines distances d'abord, puis en le portant au même niveau que l'espace d'inhumation traditionnel.

Les pratiques autorisées en France aujourd'hui sont la crémation et l'inhumation. Cela n'a pas toujours été le cas, l'inhumation a longtemps été la seule possibilité de sépulture. Lorsque la religion chrétienne exerçait son influence en France, il était impensable d'être crématisé. Des bouleversements menant à la laïcisation de l'état qui ont entrainé de nouveaux modes de pensées et d'autres cultures sont également apparues en France. L'institution du funéraire a connu une totale inversion de tendances et la crémation est la technique que souhaite utiliser plus de la moitié des Français après leur mort.

Il est ainsi indéniable que le paysage du cimetière en France est en pleine évolution, et celle-ci est corrélée à l'évolution des techniques mises en place pour transformer le corps des défunts. Cependant, il est également impossible de confirmer que toutes les évolutions du paysage dans les cimetières sont uniquement liées aux pratiques funéraires. D'autres préoccupations sont contemporaines à ces changements et ne sont pas négligeables : la gestion sans produit phytosanitaire, le besoin de densification des sépultures, la diminution des budgets liés à l'entretien, ou encore l'évolution des modes de pensée... Certains d'entre eux se sont déjà concrétisés dans d'autres pays sous forme de nouvelles pratiques permettant de répondre à ces attentes. L'envie d'avoir des obsèques écologiques est une préoccupation des Français, et si ces nouvelles pratiques peuvent répondre à cette demande, il faut s'attendre à de nouveaux bouleversements dans le monde du funéraire dans les années à venir.

Bibliographie

ANSTETT E., 2015, Funérailles «bio». La mort et les idéologies environnementales au XXIe siècle. Communications, 97, 2015. Chairs disparues, pp 147-159.

AUZELLE R., 1965, Les dernières demeures (conception, composition, réalisation du cimetière contemporain). Paris, Librairie Mazarine, 335 p.

BERTRAND R., 2015, Origines et caractéristiques du cimetière Français contemporain. Insanyat [En ligne], Espaces et rites funéraires, 68 | 2015, pp. 107-135

CHASE F. et VEXINA WILKINSON T., 2018, Le cimetière, mémoire et champ d'expérimentation de la ville. Enoncé théorique de Master 2017/2018, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausane, 133 p.

CHÂTEL T., 2012, L'évolution des Français face à la mort. Brochure CPFM-CSNAF [En ligne], 2012, 16 p.

CREDOC, 2014, Les Français et les obsèques : 10 ans d'évolution. Funescope [En ligne] 4ème baromètre CSNAF-CREDOC, 2014, 74 p.

DIERKENS A., 2013, Conclusion. Du cimetière antique au cimetière contemporain : convergences et divergences. Rencontre autour des paysages du cimetière médiéval et moderne. Actes du colloques des 5 et 6 Avril 2013, 2013, pp. 363-370

DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES, 2017, Guide Juridique relatif à la législation funéraire à l'attention des collectivités territoriales. Bureau des services publics locaux, Ministère de l'intérieur, 106 p.

DUBOIS I., 2009, Le cimetière de demain : Du granit au souvenir. L'esprit du temps [En ligne], «Etudes sur la mort», 2009/2 n°136, pp. 73-78

IFOP, 2012, Les souhaits des Français concernant leurs obsèques. Atlantico [En ligne], 2012, 9 p.

MAIRIE DE NIORT, 2015, Le cimetière naturel de Souché, 10 p.

MORANGE L., 2014, La gestion des cimetières et leur intégration environnementale : une des problématiques du Grand Angoulême et du Syndicat Mixte de l'Angoumois pour respecter la législation francaise. Mémoire de fin d'études d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage, 2013/2014, Agrocampus-Ouest centre d'Angers, 45 p.

MOREAUX P., 2009, Naissance, vie et mort des cimetières. L'esprit du temps [En ligne], «Etudes sur la mort», 2009/2 N°136, pp. 7-21

MUMFORD L., 2011, La cité à travers l'histoire. Agone, [En Ligne], 926 p.

NICOLAS N., 2006, Le cimetière parc de Nantes. Le pittoresque urbain, structure de l'extension urbaine nantaise. Mémoire de fin d'études 2005/2006, Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versaille, 88 p.

Mémoire de fin d'études Quentin Huillet

OTTMAN F., 1987, Créer ou aménager un cimetière, Géologie, Techniques, Hygiène. Editions du Moniteur, Paris, 1987, 161 p.

PETER BAUMANN C., 2007, L'inhumation des non chrétiens. Anthos [En ligne], «Les cimetières aujourd'hui», 2007/1, pp. 17-21

SOUFFRON V., 1999, Brûler et non pourrir : choix de mort, choix de vie : pour une socio-anthropologie de la crémation. Thèse de doctorat en sociologie 1998/1999 [En ligne], Paris 1 Sorbonne.

THIOLLIERE P., 2017, L'urbain et la mort : ambiances d'une relation. Thèse de doctorat 2005/2006, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble, 344 p.

VIAL C., 2013, Quel rôle l'intervention paysagère a-t-elle dans l'aménagement des jardins du souvenir? Mémoire de fin d'études d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, Agroalimentaires, Horticoles et du Paysage, 2012/2013, Agrocampus-Ouest centre d'Angers, 63 p.

WANG C., 2017, Living with the dead. Thesis requiered for a Master's degree in Architecture, 2017, Massachusetts Institute of Technology, 2017, 75 p.

Sitographie

Glossaire:

[I] Larousse, Éditions 2019, Définitions : abside https://www.larousse.fr/dictionnaires/français/abside/265

[II] Ça m'intéresse, C'est quoi l'aquamation ?, 2018 https://www.caminteresse.fr/economie-societe/cest-quoi-laquamation-1189645/

[III] Larousse, Éditions 2019, Définitions : cinéraire https://www.larousse.fr/dictionnaires/français/cin%C3%A9raire/16058

[IV] Larousse, Éditions 2019, Définitions : déambulatoire https://www.larousse.fr/dictionnaires/français/d%C3%A9ambulatoire/21730

[V] Larousse, Éditions 2019, Définitions : enfeu https://www.larousse.fr/dictionnaires/français/enfeu enfeus/29457

[VI] Larousse, Éditions 2019, Définitions : expédient https://www.larousse.fr/dictionnaires/français/exp%C3%A9dient/32228

[VII] Humusation, Donner la vie après sa mort en régénérant la terre, http://www.humusation.org/

[VIII] Larousse, Éditions 2019, Définitions : incinération https://www.larousse.fr/dictionnaires/français/incin%C3%A9ration/42247

[IX] Linternaute, Dictionnaire français, 2019, Définition: inhumation https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/inhumation/

[X] Wikipédia, Mise en Bière, 2019, https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Mise en bi%C3%A8re&oldid=161349071

[XI] Larousse, Éditions 2019, Définitions : nécropole https://www.larousse.fr/dictionnaires/français/n%C3%A9cropole/54030

[XII] Wikipédia, Promession, 2018, https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Promession&oldid=154325438

[XIII] Linternaute, Dictionnaire français, 2019, Définition :Sépulture https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/sepulture/

Mémoire de fin d'études Quentin Huillet

Corps de Texte:

[1] Code général des collectivités territoriales, Article L2223-1, 2013, https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000019983164&-cidTexte=LEGITEXT000006070633&dateTexte=20130101

- [2] Larousse, Éditions 2019, Définitions : athée https://www.larousse.fr/dictionnaires/français/ath%C3%A9e/6076
- [3] Linternaute, Dictionnaire français, 2019, Définition : agnostique https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/agnostique/
- [4] INSEE, Statistiques ethniques, 2015, https://www.insee.fr/fr/information/2108548 (consulté le 22 Aout 2019)
- [5] Consoglob, Mort et écologie : Comment rester vert jusqu'au bout ?, 2016, https://www.consoglobe.com/mort-ecologie-comment-rester-vert-jusquau-bout-cg/2 (consulté le 22 Aout 2019)
 - [6] Wikipédia, Plan type d'église, 2019, https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Plan type d%27%C3%A9glise&oldid=162277115
 - [7] AdVitam, Tout savoir sur les tombes funéraires, 2016, https://advitam.fr/guides-obseques/tout-savoir-tombes-funeraires/
 - [8] Caen Normandie Développement, Choisir Caen Normandie, 2019, https://www.caennormandiedeveloppement.fr/choisir-caennormandie/
 - [9] Caen la mer, Compétences, 2019, https://www.caenlamer.fr/competences
 - [10] Caen la mer, Chiffres-clés, 2019, https://www.caenlamer.fr/content/chiffres-cles#communes
 - [11] Santé Plus Mag, Devenez un arbre après votre décès, 2016, https://www.santeplusmag.com/devenez-arbre-apres-deces/
 - [12] Développement-durable-entreprise, Les nouvelles pratiques funéraires, 2019, http://www.developpement-durable-entreprise.fr/les-nouvelles-pratiques-funeraires/
- [13] Essentiel Obsèques, Légalisation à venir du «composte humain» dans l'état de Washigton USA, 2019,

http://essentiel-obseques.fr/legalisation-a-venir-du-composte-humain-dans-letat-de-washigton-usa/

- [14] Ouest-France, L'aquamation. Quelle est cette nouvelle pratique funéraire?, 2017, https://www.ouest-france.fr/insolite/l-aquamation-quelle-est-cette-nouvelle-pratique-funeraire-5367257
 - [15] Essentiel Obsèques, Nouvelles tendances, nouvelles pratiques funéraires, 2019, http://essentiel-obseques.fr/nouvelles-tendances-nouvelles-pratiques-funeraires/

AGROCAMPUS OUEST

CFR Angers

CFR Rennes





Année universitaire : 2018-2019

Spécialité/Mention : Paysage

Spécialisation/Parcours:

POP, Paysage, Opérationnalité et Projet

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

L'évolution des pratiques funéraires : Quel impact sur le paysage du cimetière ?

ANNEXES

Par: Quentin HUILLET

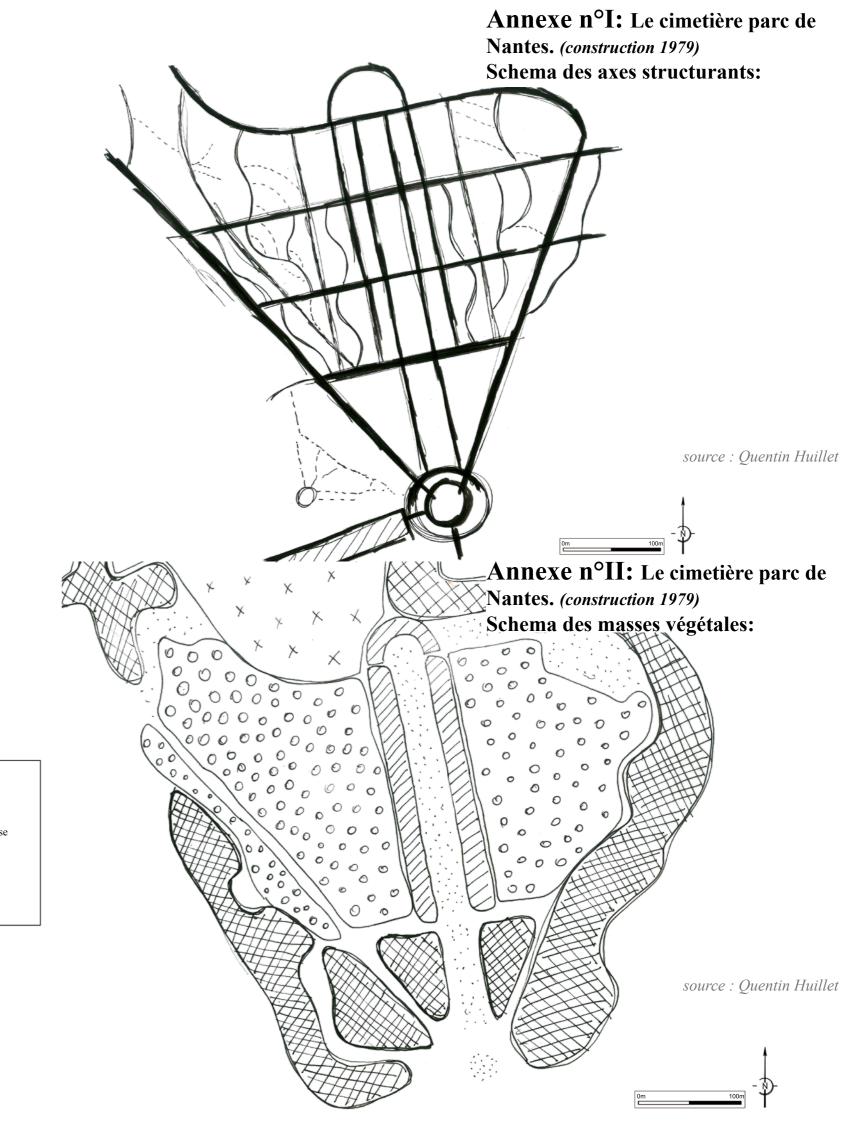
Soutenu à Angers le 26 Septembre 2019

Devant le jury composé de :

Président : Gerhard BUCK-SORLIN
Maître de stage : Denis COMONT
Enseignant référent : Fanny ROMAIN

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST





<u>Légende</u>

Végétation haute / dense

Arbres et arbustes d'alignements

Bosquets d'arbres et arbustes d'ornement / peu dense

Bosquets engazonnés

Surfaces enherbées

Surfaces agricoles

<u>Légende</u>

IIIIII

Concessions traditionnelles



Enfeus (Nice et Marseille uniquement)

Jardins du Souvenir (Espace de dispersion des cendres)

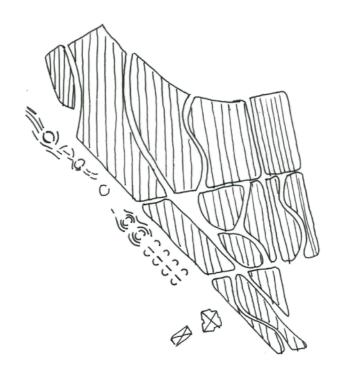


Caveaux à urnes / Mélange caveaux à urnes et traditionnels



Ossuaires



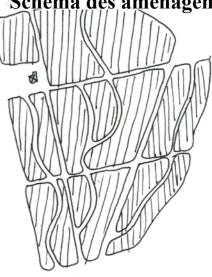




Annexe n°III: Le cimetière parc de

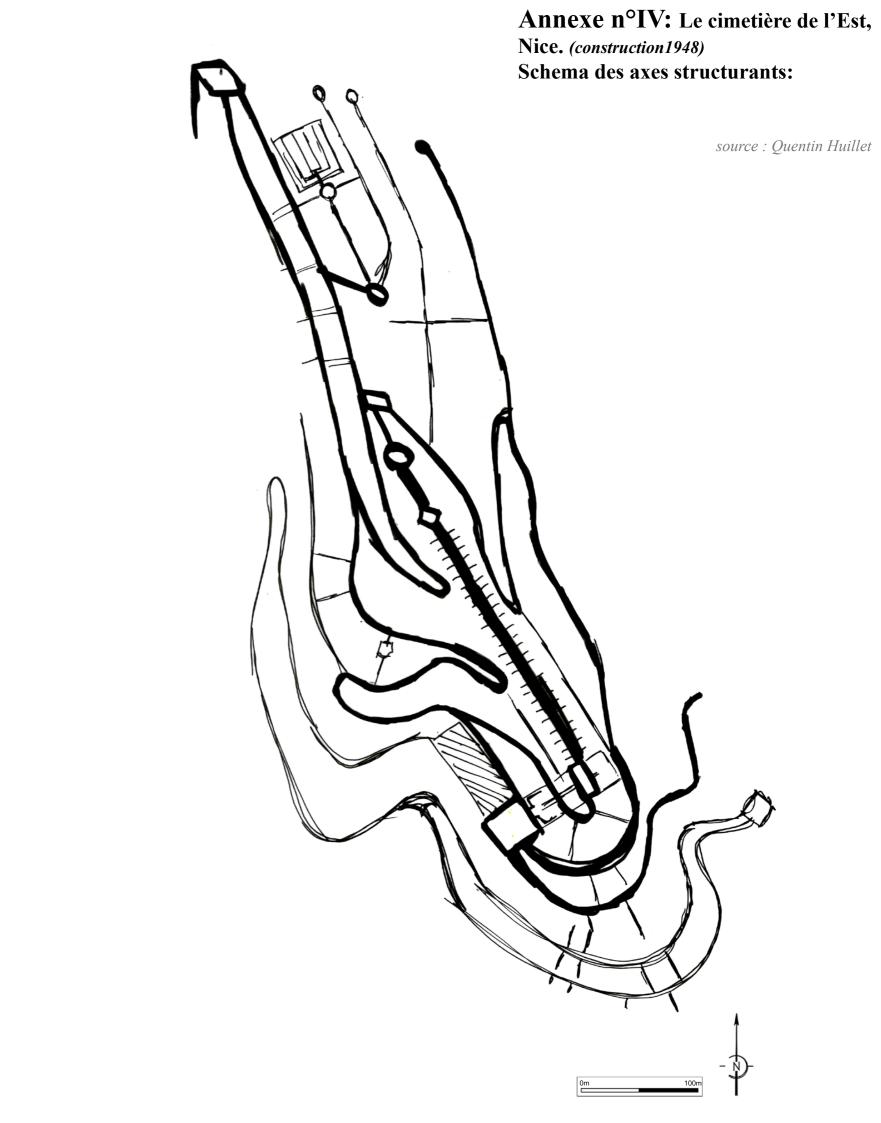
Nantes. (construction 1979)

Schema des aménagements funéraires:



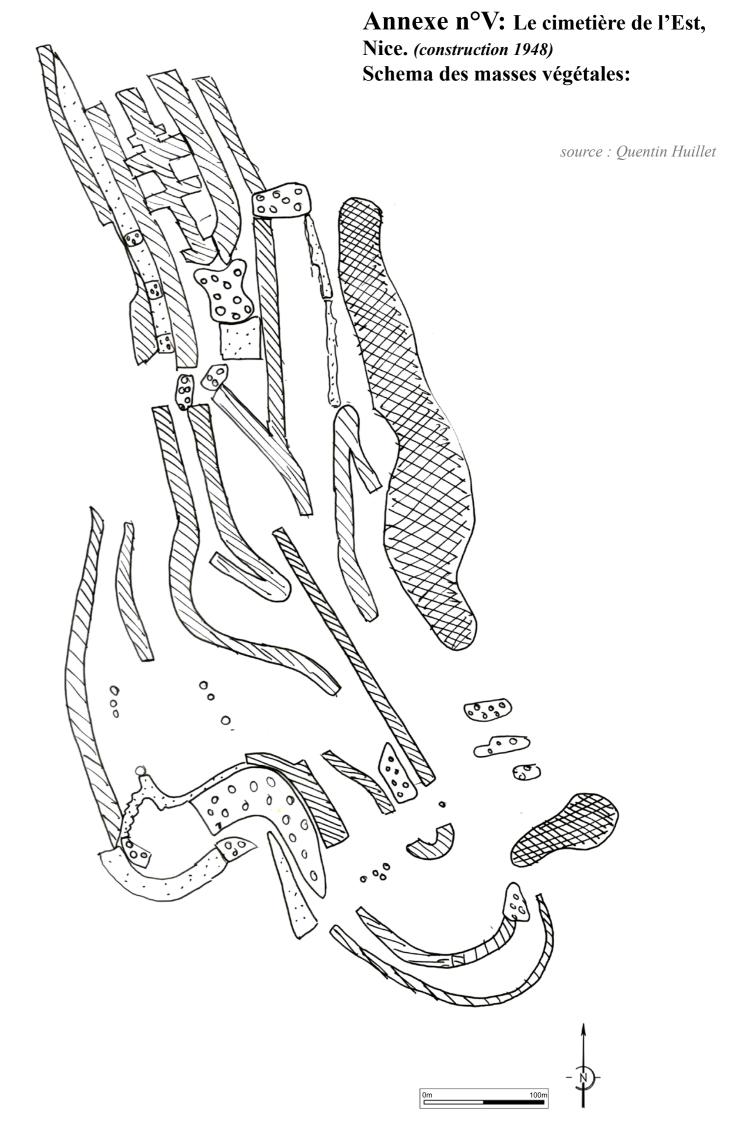
source : Quentin Huillet





<u>Légende</u>

	Végétation haute / dense
	Arbres et arbustes d'alignements
000	Bosquets d'arbres et arbustes d'ornement / peu dense
0.0	Bosquets engazonnés
	Surfaces enherbées
××	Surfaces agricoles



Légende

Concessions traditionnelles

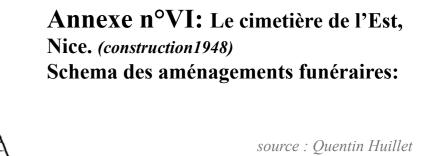
Enfeus (Nice et Marseille uniquement)

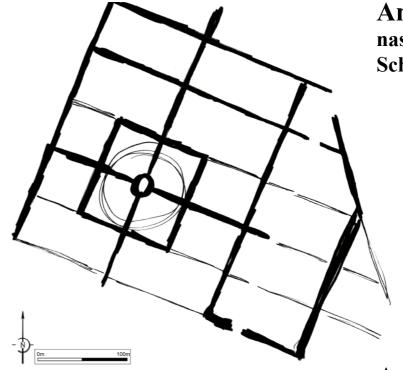
Jardins du Souvenir (Espace de dispersion des cendres)

Caveaux à urnes / Mélange caveaux à urnes et traditionnels

Ossuaires

— Columbariums





Annexe n°VII: Le cimetière Montparnasse, Paris. (construction 1824) Schema des axes structurants:

source : Quentin Huillet

Annexe n°VIII: Le cimetière Montparnasse, Paris. (construction 1824) Schema des masses végétales:

Légende

Végétation haute / dense

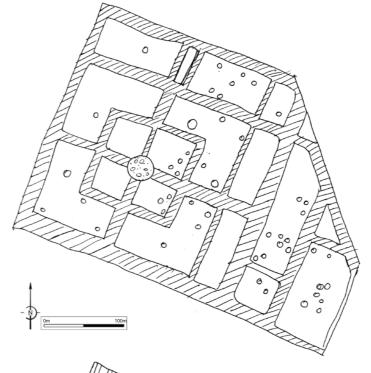
Arbres et arbustes d'alignements

Bosquets d'arbres et arbustes d'ornement / peu dense

Bosquets engazonnés

Surfaces enherbées

Surfaces agricoles



source : Quentin Huillet

Annexe n°IX: Le cimetière Montparnasse, Paris. (construction 1824) Schema des aménagements funéraires:

<u>Légende</u>



Concessions traditionnelles



Jardins du Souvenir (Espace de dispersion des cendres)

Enfeus (Nice et Marseille uniquement)



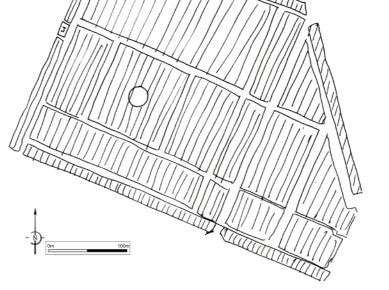
Caveaux à urnes / Mélange caveaux à urnes et traditionnels

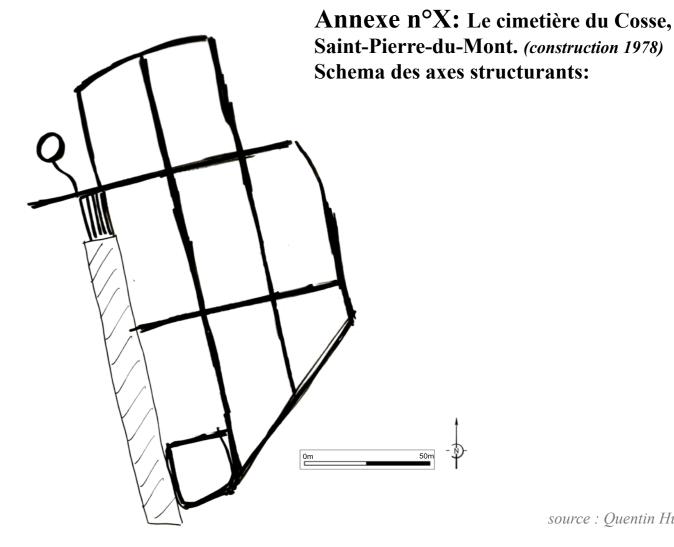


Ossuaires



Columbariums





source: Quentin Huillet

<u>Légende</u>

Végétation haute / dense

Arbres et arbustes d'alignements

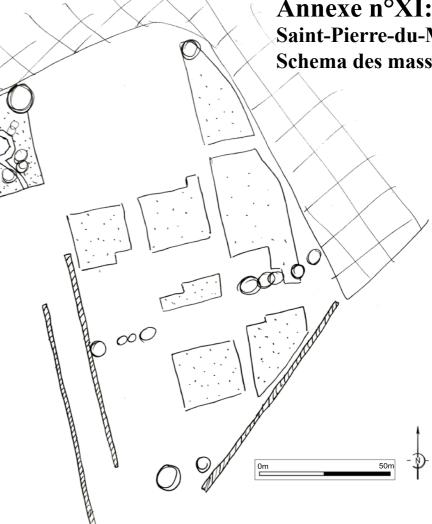
Bosquets d'arbres et arbustes d'ornement / peu dense

Bosquets engazonnés

Surfaces enherbées

Surfaces agricoles

Annexe n°XI: Le cimetière du Cosse, Saint-Pierre-du-Mont. (construction 1978) Schema des masses végétales:



Concessions traditionnelles



Enfeus (Nice et Marseille uniquement)



Caveaux à urnes / Mélange caveaux à urnes et traditionnels

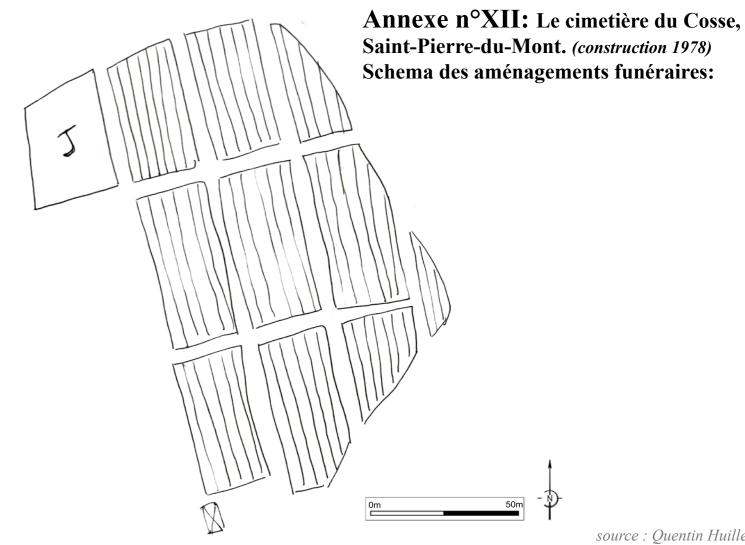
Jardins du Souvenir (Espace de dispersion des cendres)

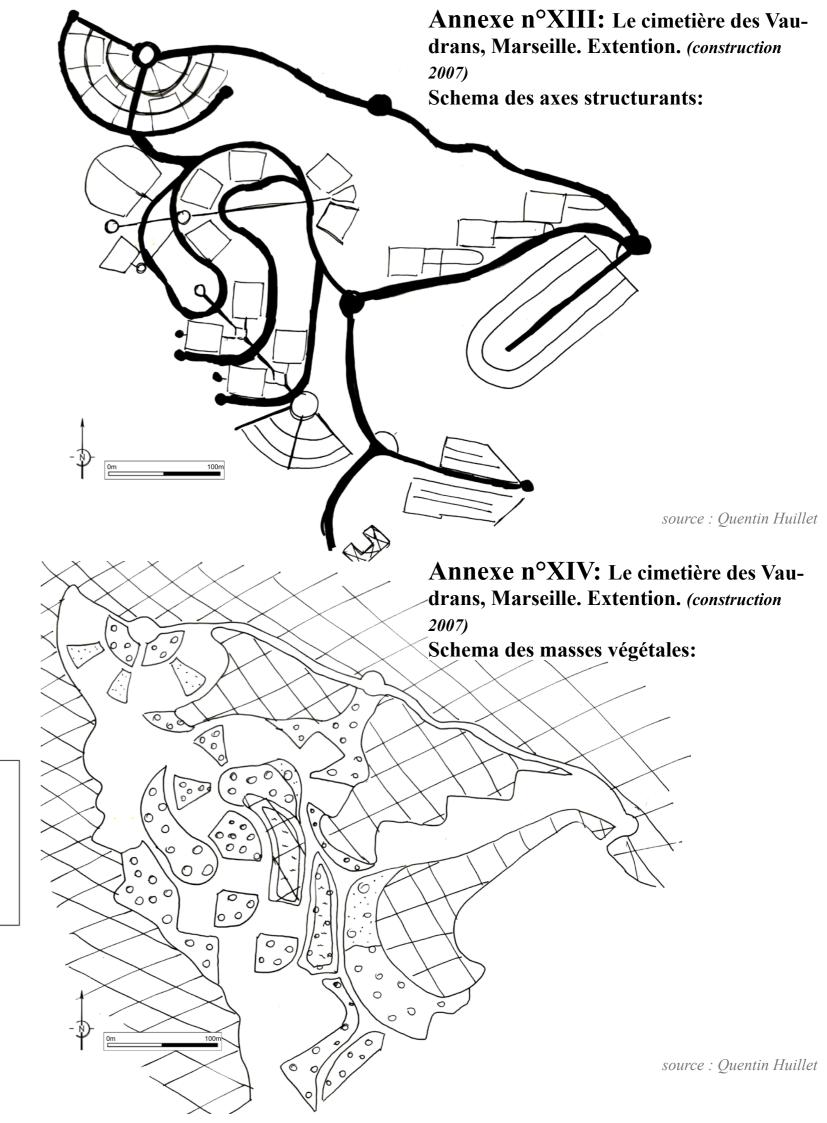


Ossuaires



— Columbariums





Végétation haute / dense

Arbres et arbustes d'alignements

Bosquets d'arbres et arbustes d'ornement / peu dense

Bosquets engazonnés

Surfaces enherbées

Surfaces agricoles

Concessions traditionnelles



Enfeus (Nice et Marseille uniquement)

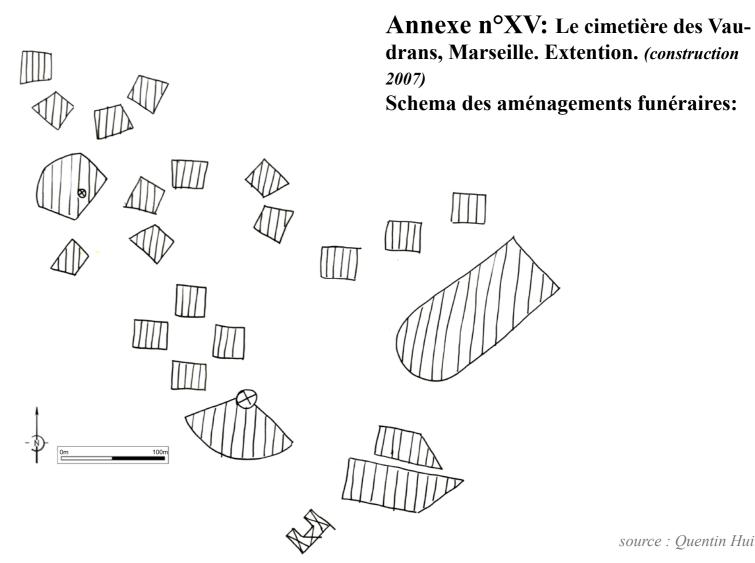


Caveaux à urnes / Mélange caveaux à urnes et traditionnels

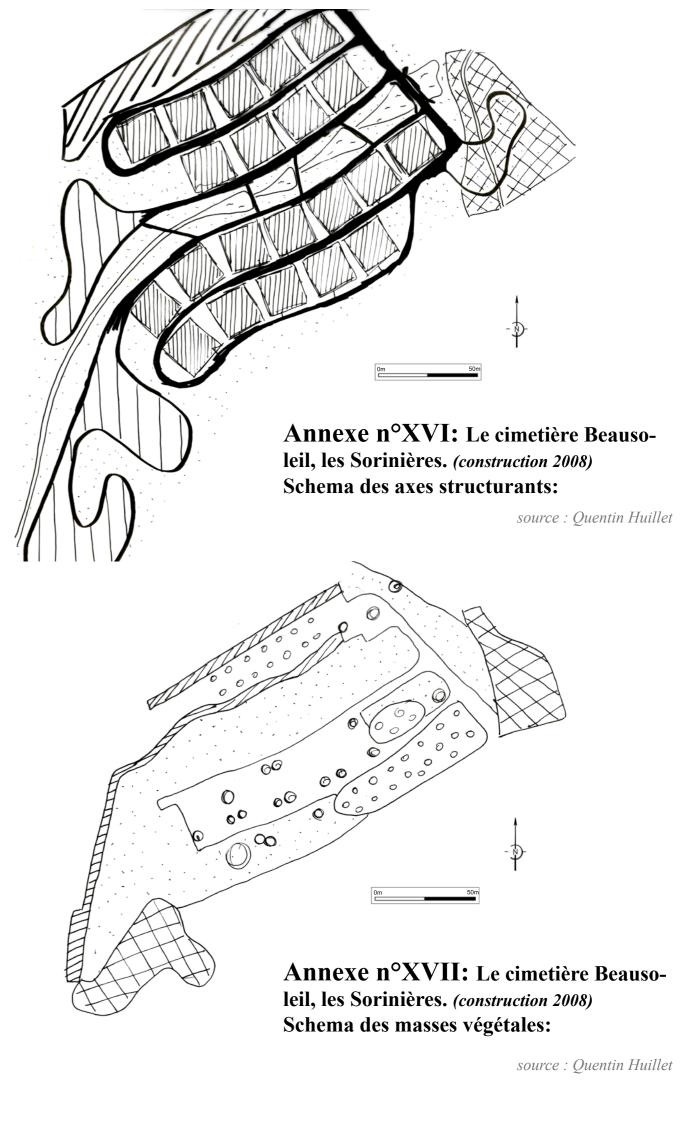
Jardins du Souvenir (Espace de dispersion des cendres)



— Columbariums



	<u> </u>
	Végétation haute / dense
	Arbres et arbustes d'alignements
000	Bosquets d'arbres et arbustes d'ornement / peu dense
0.0	Bosquets engazonnés
:::::	Surfaces enherbées
××	Surfaces agricoles



Légende

IIIII

Concessions traditionnelles



Enfeus (Nice et Marseille uniquement)



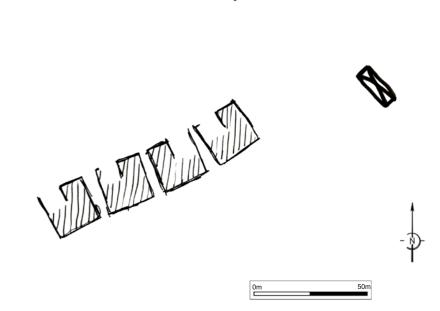
Jardins du Souvenir (Espace de dispersion des cendres)

Caveaux à urnes / Mélange caveaux à urnes et traditionnels

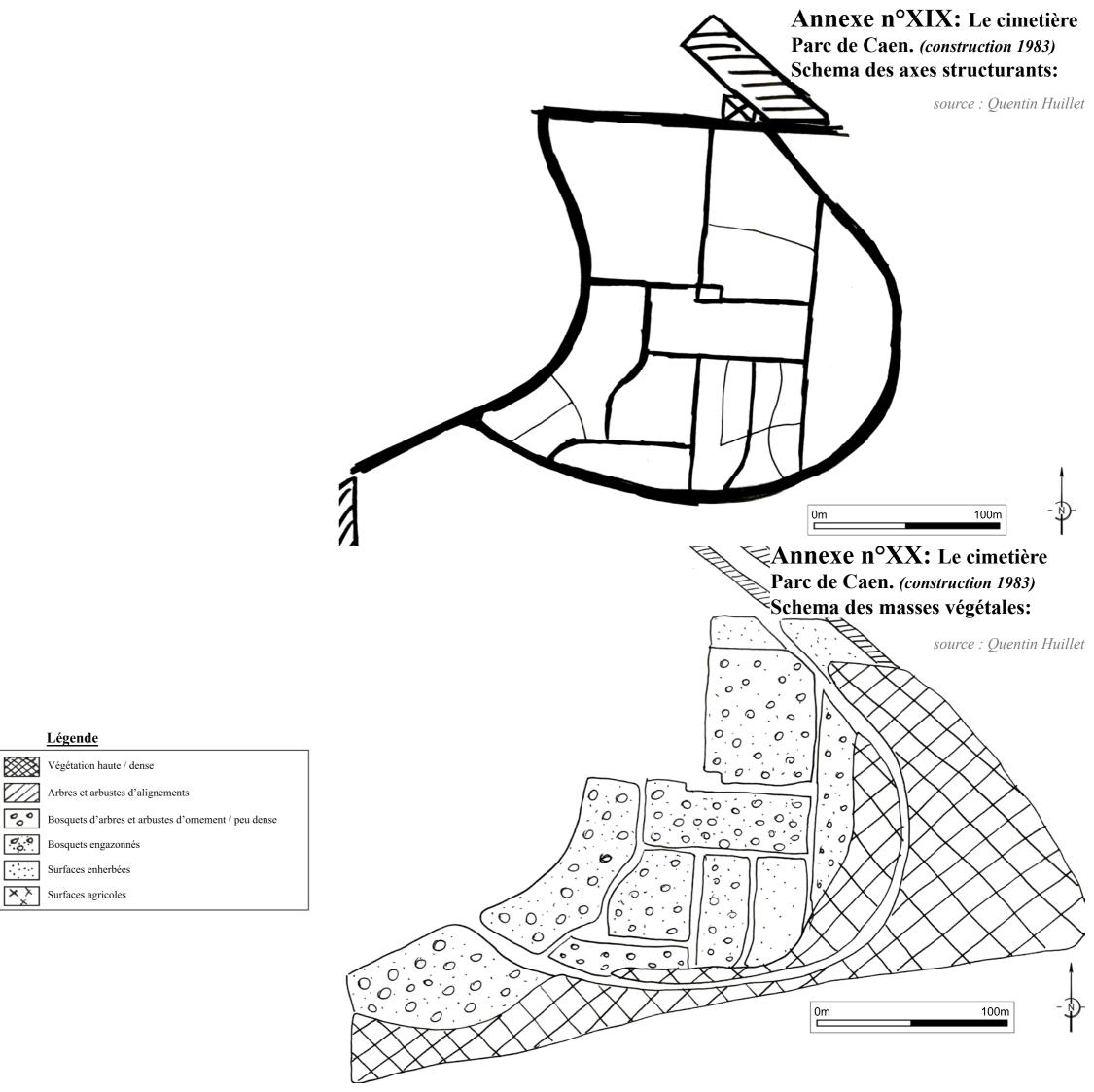


Ossuaires

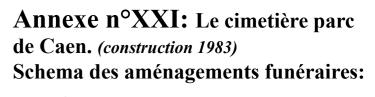


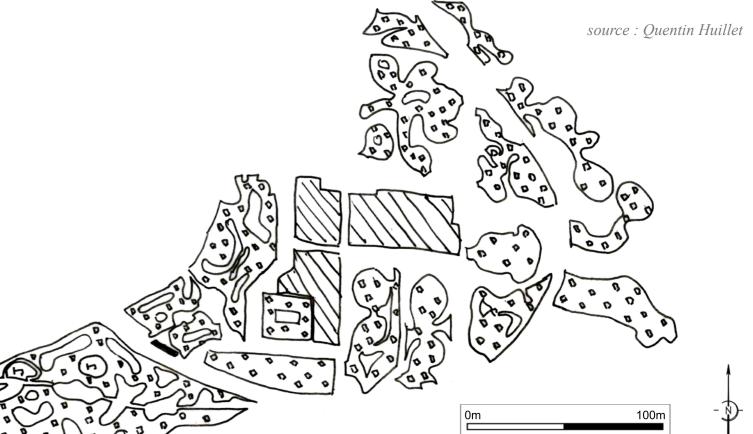


Annexe n°XVIII: Le cimetière Beausoleil, les Sorinières. (construction 2008) Schema des aménagements funéraires:



	<u>Légende</u>
ШШ	Concessions traditionnelles
	Enfeus (Nice et Marseille uniquement)
ょ	Jardins du Souvenir (Espace de dispersion des cendres)
0 0	Caveaux à urnes / Mélange caveaux à urnes et traditionnels
\otimes	Ossuaires
_	Columbariums





Végétation haute / dense

Arbres et arbustes d'alignements

Bosquets d'arbres et arbustes d'ornement / peu dense

Bosquets engazonnés

Surfaces enherbées

Surfaces agricoles

Légende

Concessions traditionnelles

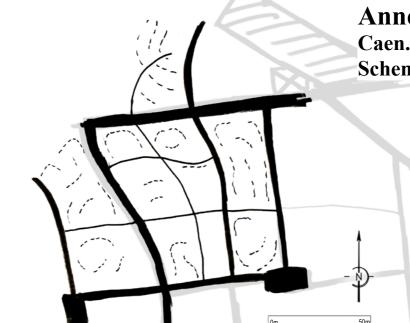
Enfeus (Nice et Marseille uniquement)

Jardins du Souvenir (Espace de dispersion des cendres)

Caveaux à urnes / Mélange caveaux à urnes et traditionnels

Ossuair

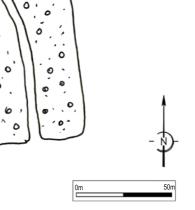
Columbariums



Annexe n°XXII: Le cimetière parc de Caen. Extension. (construction 2016)
Schema des axes structurants:

source: Quentin Huillet

Annexe n°XXIII: Le cimetière parc de Caen. Extension. (construction 2016) Schema des masses végétales:

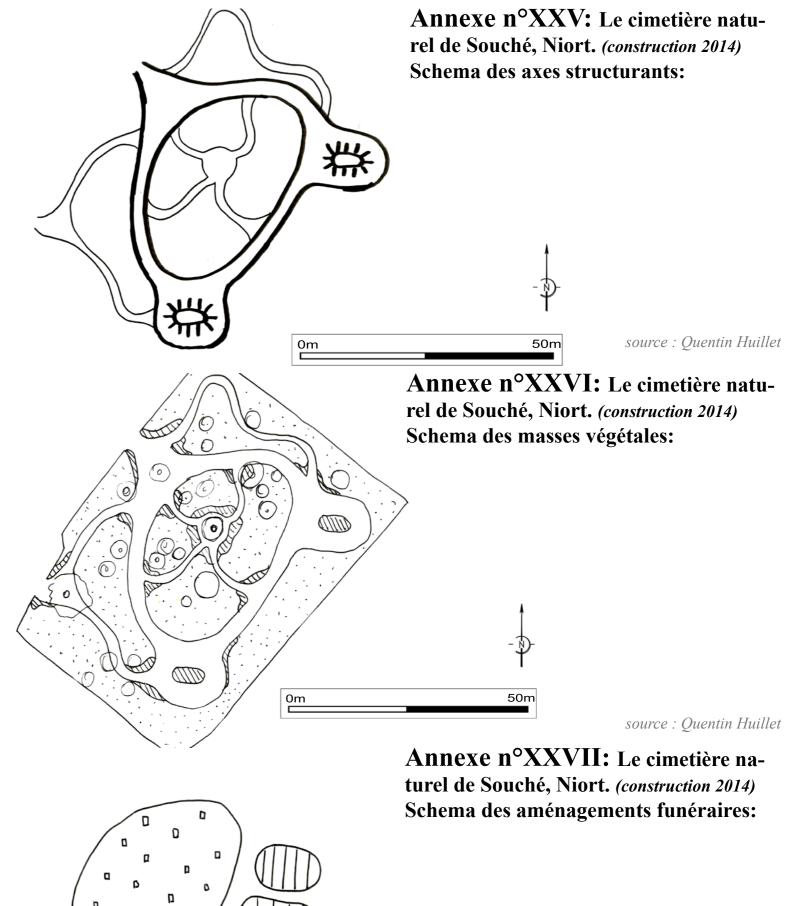


source: Quentin Huillet

Annexe n°XXIV: Le cimetière parc de Caen. Extension. (construction 2016) Schema des aménagements funéraires:









Enfeus (Nice et Marseille uniquement)

Jardins du Souvenir (Espace de dispersion des cendres)

Caveaux à urnes / Mélange caveaux à urnes et traditionnels

Ossuaires

Columbariums

<u>Légende</u>

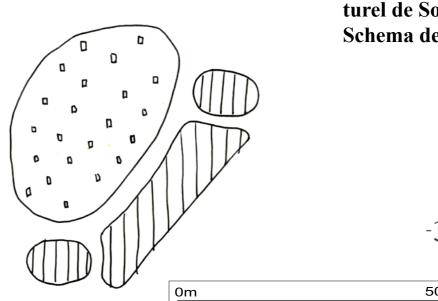
Végétation haute / dense

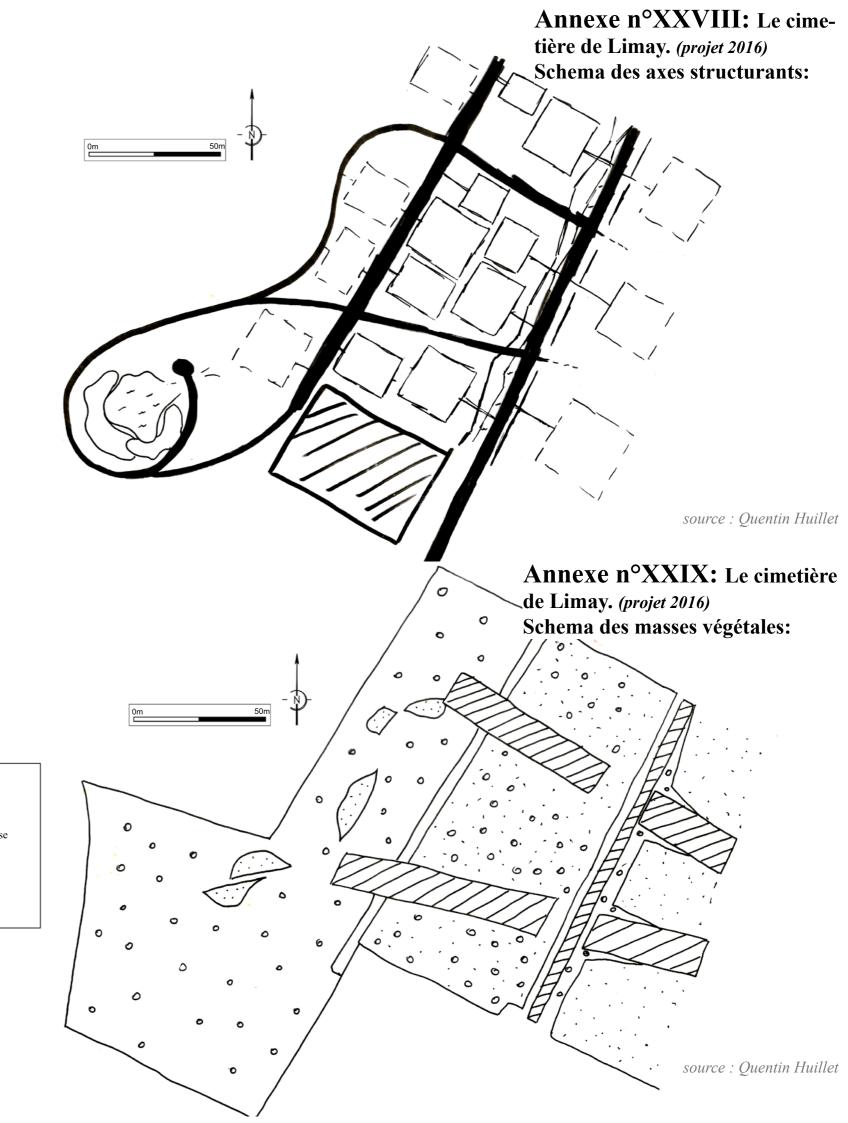
Bosquets engazonnés Surfaces enherbées

Surfaces agricoles

Arbres et arbustes d'alignements

Bosquets d'arbres et arbustes d'ornement / peu dense





Végétation haute / dense

Arbres et arbustes d'alignements

Bosquets d'arbres et arbustes d'ornement / peu dense

Bosquets engazonnés

Surfaces enherbées

Surfaces agricoles

IIIIII

Concessions traditionnelles



Enfeus (Nice et Marseille uniquement)

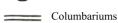


Jardins du Souvenir (Espace de dispersion des cendres)

Caveaux à urnes / Mélange caveaux à urnes et traditionnels



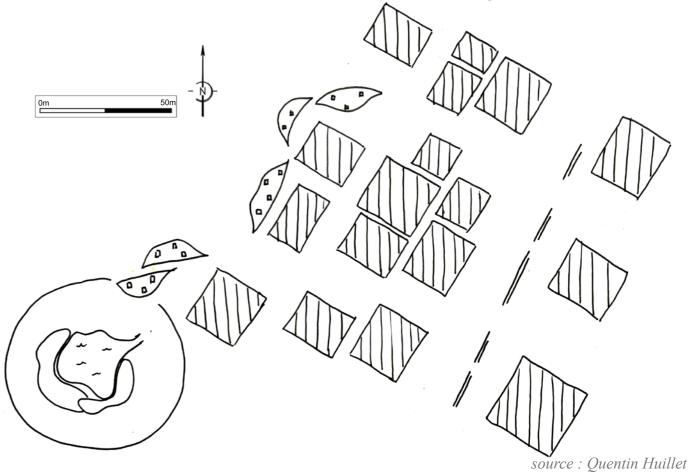
Ossuaires



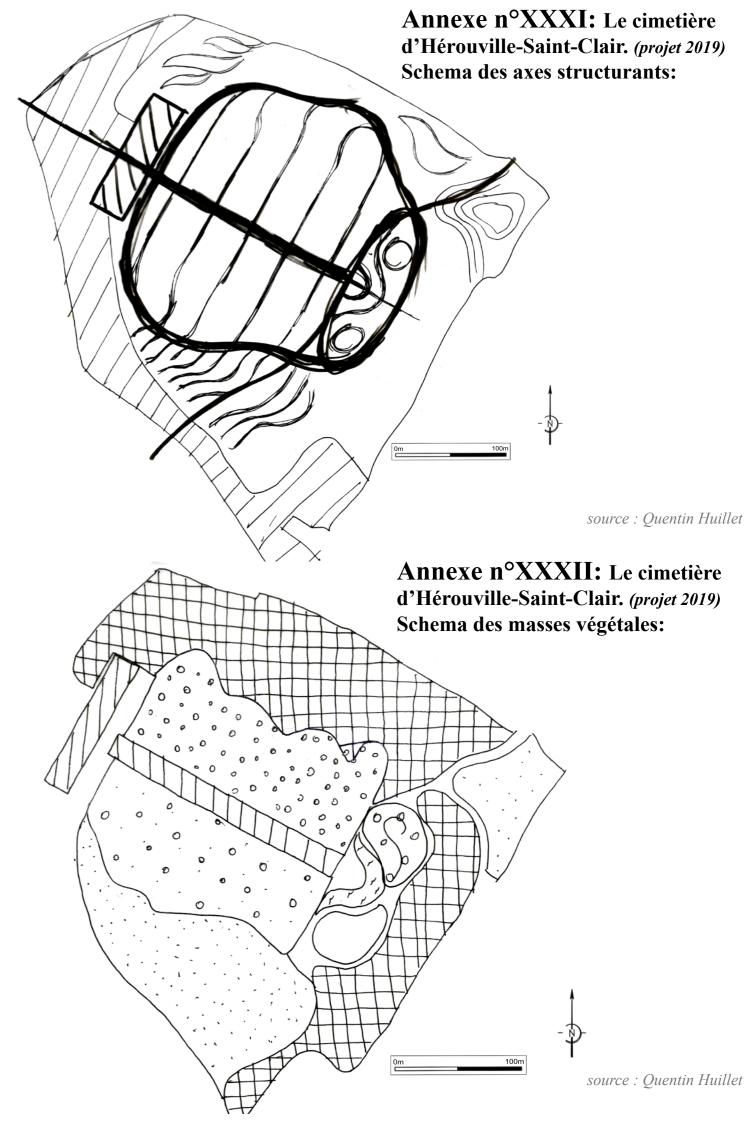
Annexe n°XXX: Le cimetière de

Limay. (projet 2016)

Schema des aménagements funéraires:



***	Végétation haute / dense
	Arbres et arbustes d'alignements
000	Bosquets d'arbres et arbustes d'ornement / peu dense
0.0	Bosquets engazonnés
· · · · ·	Surfaces enherbées
××	Surfaces agricoles



IIIII

Concessions traditionnelles



Enfeus (Nice et Marseille uniquement)



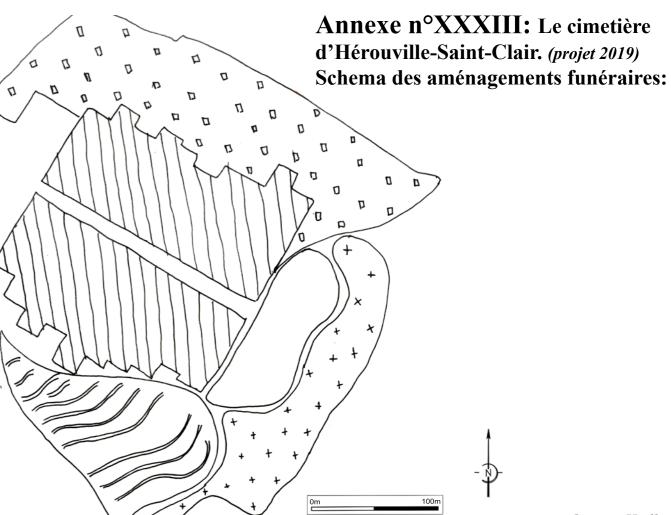
Caveaux à urnes / Mélange caveaux à urnes et traditionnels

Jardins du Souvenir (Espace de dispersion des cendres)

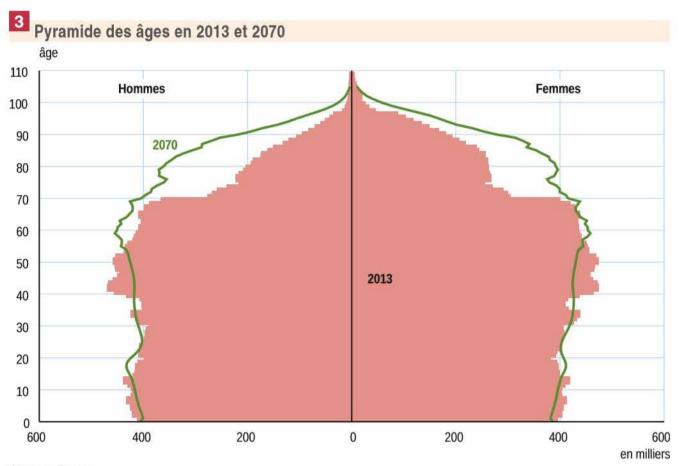


Ossuaires





Annexe n°XXXIV: Pyramide des âges en 2013 et projection pour 2070. Mise en valeur du vieillissement de la population en France. Source : INSEE 2013



Champ: France.

Source: Insee, projections de population 2013-2070.

Annexe n°XXXV: Evolution du nombre de décès en France entre 1950 et 2050. Augmentation moyenne de 0.9% par an à partir de 2010. Source : INSEE 2012



Sources : INSEE, projections calibrage Precepta d'après INSEE

Annexe n°XXXVI: Le souhait des Français concernant leurs obsèques.

Source: IFOP 2012

JF/EP N° 110833 Contacts IFOP : Jérôme Fourquet / Esteban Pratviel Tél : 01 45 84 14 44 jerome.fourquet@ifop.com



pour



Les souhaits des Français concernant leurs obsèques

Résultats détaillés Octobre 2012

Sommaire

- 1 - La méthodologie	1
- 2 - Les résultats de l'étude	4
La préférence entre l'enterrement et la crémation comme mode d'inhumation	5

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Retrouvez les sondages et analyses de l'Ifop sur :











iPhone

iPad

www.ifop.com

@ifopopinion

Ifop Opinion

Etude réalisée par l'Ifop pour :	Atlantico.fr		
Echantillon	Echantillon de 1013 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.		
	La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.		
Mode de recueil	Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (CAWI - Computer Assisted Web Interviewing).		
Dates de terrain	Du 29 au 31 octobre 2012		

PRÉCISION RELATIVE AUX MARGES D'ERREUR

La théorie statistique permet de mesurer l'incertitude à attacher à chaque résultat d'une enquête. Cette incertitude s'exprime par un intervalle de confiance situé de part et d'autre de la valeur observée et dans lequel la vraie valeur a une probabilité déterminée de se trouver. Cette incertitude, communément appelée « marge d'erreur », varie en fonction de la taille de l'échantillon et du pourcentage observé comme le montre le tableau ci-dessous :

	Si le pourcentage	e trouvé est				
t si l'effectif	5 ou 95%	10 ou 90%	20 ou 80%	30 ou 70%	40 ou 60%	50%
est						
50	6,2	8,5	11,3	13,0	13,9	14,1
100	4,4	6,0	8,0	9,2	9,8	10,0
200	3,1	4,2	5,7	6,5	6,9	7,1
250	2,8	3,8	5,1	5,8	6,2	6,3
300	2,5	3,5	4,6	5,3	5,7	5,8
350	2,3	3,2	4,3	4,9	5,2	5,3
400	2,2	3,0	4,0	4,6	4,9	5,0
450	2,1	2,8	3,8	4,3	4,6	4,7
500	1,9	2,7	3,6	4,1	4,4	4,5
600	1,8	2,4	3,3	3,7	4,0	4,1
700	1,6	2,3	3,0	3,5	3,7	3,8
800	1,5	2,1	2,8	3,2	3,5	3,5
900	1,4	2,0	2,6	3,0	3,2	3,3
1000	1,4	1,8	2,5	2,8	3,0	3,1
2000	1,0	1,3	1,8	2,1	2,2	2,2
4000	0,7	0,9	1,3	1,5	1,6	1,6
6000	0,6	0,8	1,1	1,3	1,4	1,4
10000	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	1,0

Exemple de lecture du tableau : dans le cas d'un échantillon de **1000** personnes, si le pourcentage mesuré est de **10%**, la marge d'erreur est égale à **1,8**. Le vrai pourcentage est donc compris entre 8,2% et 11,8%.

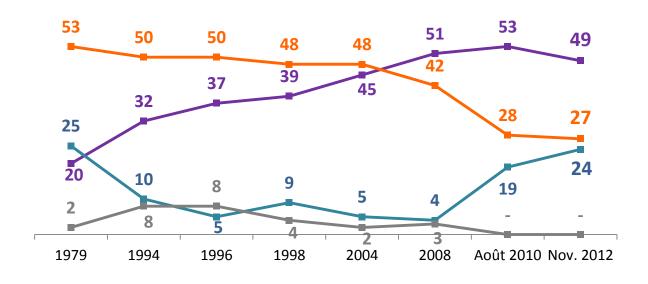
La préférence entre l'enterrement et la crémation comme mode d'inhumation

Question: Préféreriez-vous être enterré ou crématisé, c'est-à-dire incinéré?

	Ensemble des Français (%)	Moins de 35 ans (%)	35 ans et plus (%)
Etre crématisé	49	44	51
Etre enterré	27	27	26
Cela vous est indifférent	24	29	23
Ne se prononcent pas	-	-	-
TOTAL	100	100	100

La préférence entre l'enterrement et la crémation comme mode d'inhumation

Question: Préféreriez-vous être enterré ou crématisé, c'est-à-dire incinéré?



■ Être crématisé ■ Être enterré ■ Cela vous est indifférent ■ Nsp

La préférence entre l'enterrement et la crémation comme mode d'inhumation

	Etre crématisé	Etre enterré	Cela vous est indifférent
ENSEMBLE	49	27	24
SEXE DE l'INTERVIEWE(E)			
Homme	48	27	25
Femme	51	26	23
AGE DE l'INTERVIEWE(E)			
TOTAL Moins de 35 ans	44	27	29
. 18-24 ans	38	29	33
. 25-34 ans	47	26	27
TOTAL 35 ans et plus	51	26	23
. 35-49 ans	48	31	21
. 50-64 ans	59	18	23
. 65 ans et plus	46	30	24
PROFESSION DE l'INTERVIEWE(E)			
TOTAL Actifs	49	28	23
. TOTAL CSP +	54	27	19
Travailleurs indépendants	64	21	15
Cadres	48	30	22
. Professions intermédiaires	49	25	26
. TOTAL CSP	47	29	24
. Employés	48	27	25
. Ouvriers	45	32	23
TOTAL Inactifs	50	25	25
. Retraités	51	24	25
. Autres inactifs	46	28	26
REGION	40	28	20
Région parisienne	46	27	27
Province	50	26	24
. Nord est	52	29	19
. Nord ouest	52 47	28	25
. Sud ouest	55	26	19
. Sud odest	49	22	29
	49	22	29
CATEGORIE D'AGGLOMERATION		25	22
Communes rurales Communes urbaines de province	52	25	23
	49	27	24
Agglomération parisienne	46	26	28
PROXIMITE POLITIQUE TOTAL Gauche	FF	22	33
	55	22	23
. Front de Gauche	64	22	14
. Parti Socialiste	49	27	24
. Europe Ecologie / Les Verts	62	10	28
Modem	54	22	24
TOTAL Droite	50	29	21
. UDI	65	15	20
. UMP	45	34	21
. Front National	53	26	21
Aucune formation politique	42	28	30
VOTE A LA PRESIDENTIELLE 2012 (1er tour)			
Jean-Luc Mélenchon	59	20	21
François Hollande	51	24	25
François Bayrou	45	26	29
Nicolas Sarkozy	46	33	21
Marine Le Pen	57	24	19

Annexe n°XXXVII: Photographie aérienne ancienne de 1992 du cimetière de Saint-Pierre-du-Mont. Source : Remonter le temps 2019.

Comparaison avec une photographie aérienne récente de 2019. Source : Géoportail, IGN 2019.



Annexe n°XXXVIII: Photographie aérienne de 2019 du cimetière Beausoleil des Sorinières. Source : Géoportail, IGN 2019.

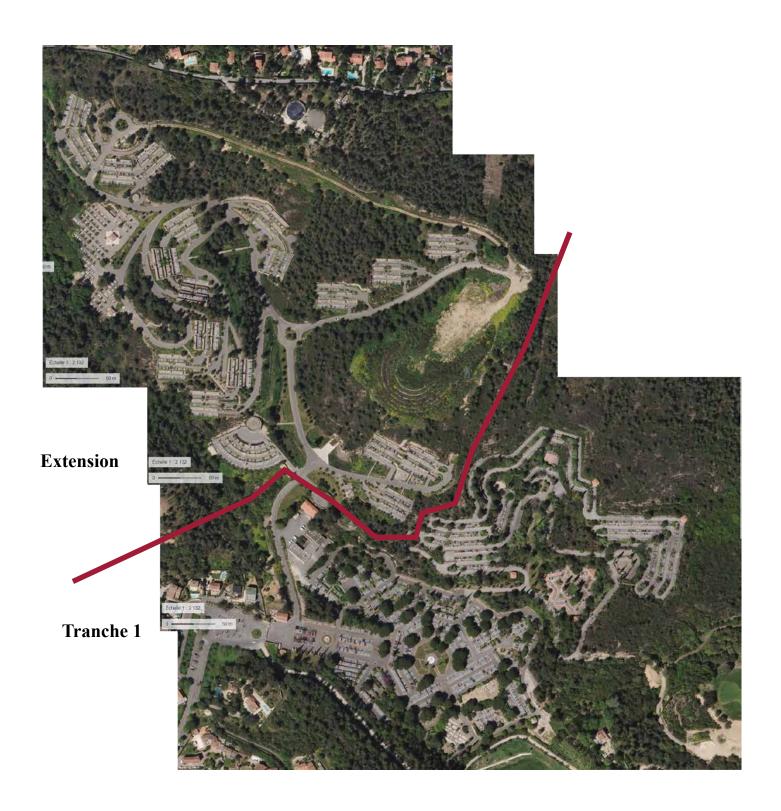


Annexe n°XXXIX: Photographie aérienne de 2019 du cimetière Parc de

Caen. Source : Géoportail, IGN 2019.



Annexe n°XL: Photographie aérienne de 2019 du cimetière des Vaudrans à Marseille. *Source : Géoportail, IGN 2019.*



Annexe n°XLI: Tableau d'évolution des pratiques et des taux de concessions nouvelles pour la commune d'Hérouville-Saint-Clair entre 2007 et 2011. Source : Etude sociologique et surfacique, bureau d'étude Géosign, 2012.

AN	NEE	Nb DC	Nb INHU.	Nb CREMA.	INHU+CREMA	NB CI	NB CC	TOTAL CI+CC
		données Insee	données communale	s	données communales			
1	2007	112	67	7	74	42	6	48
2	2008	86	53	17	70	27	13	40
3	2009	106	56	43	99	29	16	45
4	2010	124	78	43	121	49	17	66
5	2011	120	70	47	117	39	7	46
TO	TAL	548	324	157	481	186	59	245
mo	yenne							
AN	INUELLE	109,6	65	31	96	37	11,8	49

Annexe n°XLII: Tableaux des besoins en concessions d'inhumations et cinéraires et de la surface nécessaire pour la commune d'Hérouville-Saint-Clair. Source : Arc-En-Terre, 2019.

5	<u>-</u>							Nb de		Nb de		
Taux de Nb de Tau Mortalité décès sédenta		Tau	Taux de sédentarisation	Taux de crémation	Taux d'inhumation	Nb inhumations	Taux Conces./inhum.		Nb d'années ns par période	Concessions	Besoin cumule de concessions	Année objecti
	× -	%		*	%	ם	' %	par an	ם	par periode	n	
0,0058 124 0,90		06'0		0,32	89'0	76	0,57	44			- X	
132		06'0		0,35	0,65	77	0,51	40	1	40	40	2020
179		0,90		0,39	0,61	98	0,46	46	10	460	200	2030
0,0079 196 0,90		0,90		0,49	0,51	96	0,41	37	10	370	870	2040
0.0086 224 0.90		06.0		0.64	0.36	73	0.33	24	20	480	1350	2060

	ctif			2020	2030	2040	0000
	Année objectif						-
	Besoin cumulé de concessions	n		23	403	973	2000
	Nb de Concessions par période	U		23	380	570	0,0,
	Nb d'années par période	n		1	10	10	000
	Nb de concessions par an	n	14	23	38	57	100
	Taux Conces./créma.	%	0,38	0,55	0,60	0,65	-
	Nb Crémations	n	36	42	63	87	001
	Taux d'inhumation	%	0,68	0,65	0,61	0,51	000
	Taux de crémation	%	0,32	0,35	0,39	0,49	
hèse haute	Taux de sédentarisation	%	06'0	06'0	06'0	06'0	000
aires / Hypot	Nb de décès	ח	124	132	179	196	
n cases cinér	Taux de Mortalité	M%	0,0058	0,0059	0,0076	6/00'0	00000
es pesoins el	Population probable	ח	21434	22460	23700	24700	00000
Estimation des besoins en cases cinéraires / Hypothèse haute	Année Etude		2010	2015	2025	2035	0100

Année objectif	2020	2030	2040	2060
Surface totale cumulée	6478	13458	20078	33358
Réserve légale man (sumset sopre) m2	7.00			
Surface totale du cimetière m2	268	0869	6620	13280
Surface nécessaire totale m2	88	1460	2180	7520
Surface nécessaire à une inhumation cinéraire m2	4	4	4	4
Nombre de concessions cinéraires nécessaires U	22	365	545	1880
Surface nécessaire totale m2	480	5520	4440	5760
Surface nécessaire à une inhumation m2	12	12	12	12
Nombre de concessions inhumations nécessaires	40	460	370	480
Durée objectif cumulé	1	11	21	41
Durée Objectif A	1	10	10	20

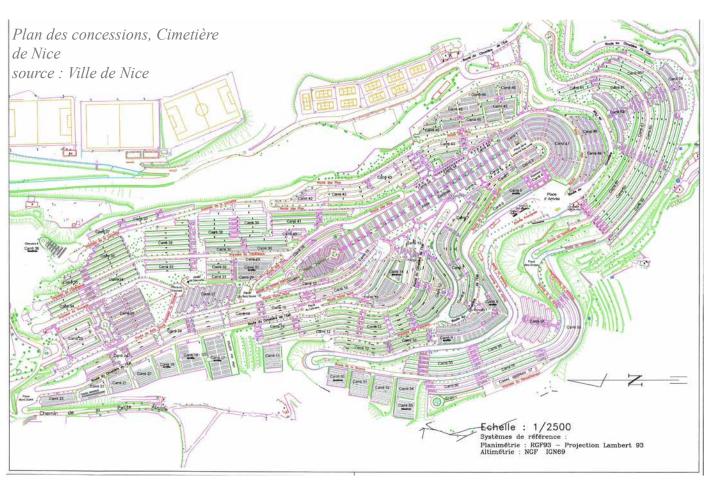
Annexe n°XLIII: Esquisse de projet du cimetière d'Hérouville-Saint-Clair.

Source: Arc-En-Terre, 2019.



Annexe n°XLIV : Quelques exemples de documents utilisés pour l'étude par le dessin.











Diplôme : Ingénieur paysagiste Agrocampus Ouest

Spécialité : Paysage

Spécialisation / option : Paysage, Opérationnalité et Projet

Enseignant référent : Fanny ROMAIN

Auteur(s): Quentin HUILLET

Organisme d'accueil: agence Arc-En-Terre

Date de naissance*: 14/07/1996

Adresse: 9 rue de Seine, 76113 Sahurs

Nb pages: 45 Annexe(s):51

Année de soutenance : 2019 Maître de stage : Denis COMONT

Titre français : L'évolution des pratiques funéraires : Quel impact sur le paysage du cimetière ?

Titre anglais: Evolution of funerary practices: What impact on cemetery landscape?

Résumé (1600 caractères maximum) :

Les cimetières en France occupent un rôle discret mais indispensable. Ils semblent aujourd'hui faire face à de nombreuses mutations notamment liées au passage à un entretien sans produit phytosanitaire ou au besoin de densification par exemple. Mais qu'en est-il des pratiques funéraires? Ont-elles un lien avec une quelconque évolution des cimetières et de leur paysage? Ce mémoire questionne ainsi l'impact de l'évolution des pratiques funéraires sur le paysage des cimetières Français.

Les pratiques changent effectivement et cela pourrait impacter la morphologie des espaces. La crémation passe de 1% d'utilisation, en 1980, à 40% aujourd'hui. Les techniques de sépultures sont différentes entre inhumation et crémation, impliquant de nouveaux aménagements.

Les cimetières montrent également une évolution dans leur agencement. Les formes évoluent, la place du végétal change et de nouveaux aménagements funéraires apparaissent.

Cependant, existe-t-il une corrélation entre évolution des pratiques et évolution du paysage ? C'est à ces problématiques que ce mémoire tente de répondre au travers d'une étude de cas par le dessin. Divers cimetières sont analysés et confrontés grâce à des schémas en vue aérienne de plans et photos.

Abstract (1600 caractères maximum):

Cemeteries in France play a discreet but essential role. Today, they seem to be facing many changes, related in particular to the ban of the use of phytosanitary products in public spaces, or the need for densification for example. But what about funerary practices? Are they related to any evolution of cemeteries and their landscape? This document questions the impact of the evolution of funerary practices on the landscape of French cemeteries.

Practices are actually changing and this could impact the morphology of spaces. The use of cremation rises from 1% in 1980 to 40% today. Funeral techniques are different between burial and cremation, involving new landscape design.

Cemeteries also show an evolution in their arrangement. The forms evolve, the place of plants changes and new funerary arrangements appear.

However, is there a correlation between evolution of practices and evolution of landscape? This dissertation tries answering these interrogations to a case study by drawing. Various cemeteries have been analysed and confronted through diagrams and outlines of plans and photos in aerial view.

Mots-clés : Cimetières, paysage, pratiques funéraires, étude par le dessin, végétal, crémation, inhumation

Key Words: Cemeteries, landscape, funerary practices, case study by drawing, plants, cremation, burial

^{*} Elément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires